



26 janvier 2017

Courses à obstacles

Avis et communiqués Décisions	III XXI		
Résultats (nº 2214 à 2253) :			
1er janvier 2017 PAU	9 janvier 2017 PAU		
3 janvier 2017 CAGNES-SUR-MER 2	10 janvier 2017 CAGNES-SUR-MER		
4 janvier 2017 PAU	11 janvier 2017 PAU		
8 janvier 2017 CAGNES-SUR-MER 6			

FRANCE GALOP

Direction Programme & Technique 46, Place Abel Gance 92655 Boulogne Cedex

ISSN 1241-2678

France Galop - Imprimeur Dépôt légal : janvier Quantité de tirage : 300 ex.



© 2017 - France Galop

Avis et communiqués

Liste des oppositions	I۱
Liste des personnes agréées et des contrats enregistrés	. \

LISTE DES OPPOSITIONS

(Mise à jour le 12 avril 2016)

DEBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE	RETRAIT/SUSPENSION DES AGREMENTS A COMPTER DU :	
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension	Retrait 28/01/2016	
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension au 30/04/ 2015	
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non paiement factures de frais de pension	Suspension 13/05/2015	
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13	
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13	
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13	
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non paiement factures de frais de pension	Suspension 18/04/2013 + extension Belgique	
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 23/05/2013 + extension Belgique	
Valère VAN ELVEN	Jean-Paul GALLORINI	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 14/03/2013 + extension Belgique	
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 07/02/2013	
Timothy CLAYDON	Eric DANEL	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 13/09/2012	
David ATAR	France Galop	Non paiement excédent de réclamation		
Eric DRAI	Centre d'Entr. Du Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 02/02/2012	
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Du Parc du Cheval	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 30/11/2011	
Reynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 03/06/2011	
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 28/09/2010	
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 03/08/2010	
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 25/05/2010	
Beryl Violet CHENNELS	Eric LIBAUD	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 06/01/2010	
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 16/02/2010	
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non paiement location de boxes et utilisation installations	Retrait 15/09/2009	
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 27/10/2009	
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES		Retrait 13/07/2009	
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 28/04/2009	

LISTE DES PERSONNES AGREEES ET DES CONTRATS ENREGISTRES

(s): S.A.R.L. d'Entraînement

ASSOCIATIONS

BEAU JOUEUR GB (2014) Dirigeant : **ECURIE MATHIEU OFFENSTADT** Associé : F. ROHAUT (S) (2/1) Pour sa carrière de courses

REINE CHRISTINE IRE (2013) Dirigeant : M. Alberto ARNOLDI Associé : Mme Eric LIBAUD (2/1) Pour sa carrière de courses

SUPERMENSCH (2014) Dirigeant : **Sarl ECURIE J.L. TEPPER** Associés : M. Daniel-Yves TREVES, M. Frank A. MC NULTY (2/1) Avec tacite reconduction

DARACARNO (2013) Dirigeant : **Sc ECURIE COUDERC** Associé : M. Patrick JOUBERT (3/1) Pour sa carrière de courses

DAREN LADY AA (2013) Dirigeant : Sc ECURIE COUDERC Associé : M. Francois NICOLLE (3/1) Pour sa carrière de courses

GRAND DEPART (2013) Dirigeant : M. Hubert DE WAELE Associé : M. Patrice LENOGUE (3/1) Pour sa carrière de courses

KHOCHENKA (2015) Dirigeant: **M. Alain JATHIERE** Associés: Mme Pia BRANDT, FRANKLIN FINANCE S.A. (3/1) Pour sa carrière de courses

N. (2015) Dirigeant : **FRANKLIN FINANCE S.A.** Associés : Mme Pia BRANDT, M. Alain JATHIERE (3/1) Pour sa carrière de courses

PREMIER AVRIL (2012) Dirigeant : **M. Julien MONFORT** Associés : M. Olivier GROUALLE, M. Francois SAINT-ANDRE, M. Edouard MONFORT, M. Frederic QUINTIN (3/1) Pour sa carrière de courses

PTI PAUL (2013) Dirigeant : **Mme Hugues CROSNIER** Associés : M. Norbert LEENDERS, Mme Didier PAYSAN (3/1) Pour sa carrière de courses

SO ELUSIVE (2014) Dirigeant : **M. Alain JATHIERE** Associé : FRANKLIN FINANCE S.A. (3/1) Pour sa carrière de courses

SPES UNICA (2013) Dirigeant : **Mme Nadine VANDENABEELE** Associé : M. Michel GHYS (3/1) Pour sa carrière de courses

FLANELLE DU PECOS AA (2014) Dirigeant : **M. Antoine LORENZONI** Associé : M. Stephane-Richard SIMON (4/1) Pour sa carrière de courses

MA TORPILLE (2013) Dirigeant : M. Jacques LEYLAVERGNE Associés : ECURIE BIRABEN, M. Cyrille COTREL-LASSAUSSAYE (4/1) Pour sa carrière de courses

RANCUNIER (2013) Dirigeant : **M. Sebastien DUPONT** Associé : M. Franck LEBLANC (4/1) Pour sa carrière de courses

RISKA (2014) Dirigeant : M. Adrian VON GUNTEN Associé : M. Antoine LAMOTTE D'ARGY (4/1) Pour sa carrière de courses

YOUM'Z CITY (2013) Dirigeant : **M. Daniel BEAUNEZ** Associés : Mme Patricia BUTEL, M. Daniel ROBIN (4/1) Pour sa carrière de courses

ANATHEME (2015) Dirigeant : **M. Denis GALLET** Associé : M. Gilles PANNIER (5/1) Pour sa carrière de courses

AUGURI PYLA (2015) Dirigeant : **M. Jean-Luc TERRIERES** Associé : Mme Pascale BAILLET (5/1) Pour sa carrière de courses

BEAU MASSAGOT (2015) Dirigeant : M. Jean-Luc TERRIERES Associé : Mme Pascale BAILLET (5/1) Pour sa carrière de courses

CLEAR MIND GB (2011) Dirigeant : **ECURIE FORET JAUNE** Associé : M. Julien PHELIPPON (5/1) Pour sa carrière de courses

FRANCOIS (2015) Dirigeant : **M. Maurice LAGASSE** Associés : F. ROHAUT (S), RIVIERA EQUINE S.A.R.L (5/1) Pour sa carrière de courses

KIRIKETA IRE (2015) Dirigeant: Sarl ECURIE J.L. TEPPER Associés: M. Daniel-Yves TREVES, M. Peter MC NULTY (5/1) Pour sa carrière de courses

LABSOLU (2015) Dirigeant : **RIVIERA EQUINE S.A.R.L** Associés : D. GUILLEMIN (S), M. Maurice LAGASSE (5/1) Pour sa carrière de courses

LENNOX GER (2015) Dirigeant : FLAXMAN STABLES IRELAND L.T.D Associé : GESTUT FAHRHOF (5/1) Pour sa carrière de courses

PLUME ROYALE (2011) Dirigeant: M. Xavier LIBBRECHT Associé: M. Baptiste LETOURNEUX (5/1) Avec tacite reconduction

SILVER TREASURE (2011) Dirigeant : M. Philippe FAUCAMPRE Associé : JM. CAPITTE (S) (5/1) Pour sa carrière de courses

SUPER POWERS (2015) Dirigeant : M. Michel TOUZE Associé : P&F . MONFORT (S) (5/1) Pour sa carrière de courses

TROIS ROSES (2014) Dirigeant : **M. Roland MONNIER** Associé : JM. LEFEBVRE (S) (5/1) Pour sa carrière de courses

ZALAYOUNI (2012) Dirigeant : M. Jean-Claude LEGESNE Associé : C. BOUTIN (S) (5/1) Pour sa carrière de courses

ZEMIRO (2008) Dirigeant: **M. Michel CHARLEU** Associés: M. Sylvain BAGARD, M. Franck FORESI (5/1) Pour sa carrière de courses

BECQUASIKI (2015) Dirigeant: **Mme Virginie BECQUART** Associés: M. Robert SCHLIENGER, M. Paul SCHLIENGER (6/1) Pour sa carrière de courses

DIESEL D'ALLIER (2013) Dirigeant : M. Yves MAUPOIL Associé : E. CLAYEUX (S) (6/1) Pour sa carrière de courses EASY DU LEMO (2014) Dirigeant : M. Maurice LE FLOCH Associé : A. LE CLERC (S) (6/1) Pour sa carrière de courses EN ROUE LIBRE (2014) Dirigeant : M. Dominique PIETRI Associé : M. Paul CHENU (6/1) Pour sa carrière de courses N. (2015) Dirigeant : M. Michel ZEROLO Associés : M. Eric PUERARI, Scea HARAS DE SAINT PAIR (6/1) Pour sa carrière de courses

N. IRE (2015) Dirigeant: **M. Eric PUERARI** Associé: M. Michel ZEROLO, Scea HARAS DE SAINT PAIR (6/1) Pour sa carrière de courses

AUBEVOYE (2015) Dirigeant : **FRANKLIN FINANCE S.A.** Associé : M. Bernard BENAYCH (9/1) Pour sa carrière de courses

AUTRETOT (2015) Dirigeant : **FRANKLIN FINANCE S.A.** Associé : Mme Elisabeth VIDAL (9/1) Pour sa carrière de courses

BLACK SUNDAY IRE (2013) Dirigeant : **M. Christophe GUY** Associé : M. Pierre THORRIGNAC (9/1) Pour sa carrière de courses

COEUR DE BLUES (2012) Dirigeant : **Mme Brigitte BOUREZ** Associés : Mme Brigitte LAMAZOU-LARESSE, M. Pierre PIFFERINI (9/1) Pour sa carrière de courses

COEUR JOYE IRE (2015) Dirigeant : **SCEA DU HARAS DE VICTOT** Associé : M. Olivier CARLI (9/1) Pour sa carrière de courses

CRITOT (2015) Dirigeant : **FRANKLIN FINANCE S.A.** Associé : Mme Elisabeth VIDAL (9/1) Pour sa carrière de courses

ENJOY THE SILENCE (2013) Dirigeant : M. Benoit CAMBIER Associé : C. BOUTIN (S) (9/1) Pour sa carrière de courses

GARALOCES (2014) Dirigeant : **Mme Caroline BRESSOU** Associé : M. Dominique BRESSOU (9/1) Pour sa carrière de

GOLDEN SAGE (2014) Dirigeant : **Mme Corinne DUFAUT** Associé : M. Julien PHELIPPON (9/1) Pour sa carrière de courses

KARYFANNY (2014) Dirigeant: M. Herve BIGENI Associés: R. MARTENS (S), M. Pierre SIGAUD, M. Michael

BONGIORNO, HARAS DE LONRAY (9/1) Pour sa carrière de courses

LA LITTORALE (2014) Dirigeant : **Mme Remy PICAMAU** Associé : M. Philippe SOGORB (9/1) Pour sa carrière de courses

LADY ENKI (2013) Dirigeant : **M. Esteve ROUCHVARGER** Associé : M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE (9/1) Pour sa carrière de courses

MARATHON MAN GB (2014) Dirigeant : **ECURIE DES CHARMES** Associé : Mme Marion LE MENESTREL (9/1) Pour sa carrière de courses

MOBIX (2012) Dirigeant : **ECURIE BIRABEN** Associés : M. Christophe CHEMINAUD, ECURIE FEBUS (9/1) Pour sa carrière de courses

MONTROTY (2015) Dirigeant : **FRANKLIN FINANCE S.A.** Associés : M. Francois NICOLLE, Mme Elisabeth VIDAL (9/1) Pour sa carrière de courses

MOWAFROST (2014) Dirigeant : L. BAUDRON (S) Associé : Mme Michelle BATTEUR (9/1) Pour sa carrière de courses

PAPA WINNER (2014) Dirigeant : M. Philippe KOGUE Associé : EARL DE LA BELLE AUMONE (9/1) Pour sa carrière de courses

PIGALLE DANCER (2014) Dirigeant : **Mme Caroline BRESSOU** Associé : M. Dominique BRESSOU (9/1) Pour sa carrière de courses

POWER OF THE CROSS GB (2014) Dirigeant : **MIle Clara DARTY** Associés : M. Miguel BLANCPAIN, M. Claude DARTY, M. Charley ROSSI (9/1) Pour sa carrière de courses

QATAR HOPE GB (2015) Dirigeant : **SCEA DU HARAS DE VICTOT** Associé : M. Olivier CARLI (9/1) Pour sa carrière de courses

ROYAL CROSS (2014) Dirigeant : M. Aksam KHADDAM Associé : Mme Rana KHADDAM (9/1) Pour sa carrière de courses

STORY OF MY HEART (2014) Dirigeant : **M. Seamus MURPHY** Associé : M. Gabriel LEENDERS (9/1) Pour sa carrière de courses

TREE OF GRACE (2011) Dirigeant: **M. Guillaume LUYCKX**Associé: M. Julien PHELIPPON (9/1) Pour sa carrière de

ENFANT TERRIBLE (2014) Dirigeant : M. Jacques DETRE Associé : M. Patrice DETRE (10/1) Pour sa carrière de courses

JADALA (2013) Dirigeant: **M. Julien DEBACHE** Associés: M. Thierry MARECHAL, Sarl ECURIE BORGEL (10/1) Pour sa carrière de courses

N. (2015) Dirigeant : **M. Julien DEBACHE** Associés : M. Thierry MARECHAL (10/1) Pour sa carrière de courses

N. (2015) Dirigeant : **ECURIE PANDORA RACING** Associés : M. Alban de MIEULLE, M. Ahmed MOUKNASS (10/1) Pour sa carrière de courses

N. GB (2015) Dirigeant : **ECURIE PANDORA RACING**Associés : M. Gerard DECOCQ, M. Alban de MIEULLE, M.
Ahmed MOUKNASS (10/1) Pour sa carrière de courses

NEXT TEMPTATION (2011) Dirigeant : **M. Alexandre PREVOST** Associé : F. VERMEULEN (S) (10/1) Pour sa carrière de courses

NUMERATION (2014) Dirigeant : M. Christian CIMOLAI Associés : M. Patrick DREUX, M. Alexandre GIANNOTTI (10/1) Pour sa carrière de courses

RISING SUN IRE (2012) Dirigeant : M. Christophe LEBLOND Associés : ECURIE ERIC DELLOYE, ECURIE MATHIEU OFFENSTADT (10/1) Pour sa carrière de courses

AMSTERDAM ARTIST IRE (2014) Dirigeant : M. Michael W.J. SMURFIT Associés : M. Samuel M. MENCOFF, M. Anthony SMURFIT (11/1) Pour sa carrière de courses

ELUSIVE BLUE GER (2014) Dirigeant : M. Jean-Francois VIGNION Associés : M. Julien PHELIPPON, M. Jacques PHELIPPON (11/1) Pour sa carrière de courses

LA BUISSE (2015) Dirigeant : M. Philippe DECOUZ Associé : M. Olivier de SEYSSEL (11/1) Pour sa carrière de courses

OTOCRITIC (2012) Dirigeant : Mme Elisabeth VIBERT Associé : M. Yves DUMONT (11/1) Pour sa carrière de courses RUBY WEDDING (2010) Dirigeant : M. Ferdinand-Fabrice GUIMARD Associés : M. Guillaume NICOT, ECURIE DES SABLES, M. Pascal PROVOST (11/1) Pour sa carrière de courses

AD LIMINA (2015) Dirigeant : **M. M. BAGUENAULT DE PUCHESSE** Associés : M. Jean-Louis VALERIEN-PERRIN, M. Philippe DECOUZ (12/1) Pour sa carrière de courses

ADJUGEE (2014) Dirigeant : **M. M. BAGUENAULT DE PUCHESSE** Associé : M. Pierre LAMY (12/1) Pour sa carrière de courses

BUTTE MONTMARTRE (2011) Dirigeant : M. Romain LE GAL Associés : M. Abraham COHEN, M. Alain KLODAWSKI (12/1) Pour sa carrière de courses

CHICA DE CAPO (2015) Dirigeant : **M. Christophe LEBLOND** Associés : ECURIE ERIC DELLOYE, M. Guillaume RIEHL, M. Sebastien PERNICE, ROD . COLLET (S), M. Rupert PRITCHARD-GORDON (12/1) Pour sa carrière de courses

LUXE VENDOME (2012) Dirigeant : **ECURIE HDBB** Associé : N. CLEMENT (S) (12/1) Pour sa carrière de courses

SHUTKA (2015) Dirigeant : M. Alain JATHIERE Associé : M. Jean-Pierre-Joseph DUBOIS (12/1) Pour sa carrière de courses

SI SIBYLLINE (2015) Dirigeant : **ECURIE HDBB** Associé : N. CLEMENT (S) (12/1) Pour sa carrière de courses

LOCATIONS

Nom en caractère gras = Locataire dirigeant

ARGOMIX (2014) Locataires : **M. Bruno de WATRIGANT**, M. Antoine de WATRIGANT, M. Emmanuel du REAU Bailleur : M. Emmanuel du REAU (2/1) Pour sa carrière de courses

DOCELLE (2013) Locataires : **Mme Catherine BRAIRE**, M. Remy NERBONNE, M. Franck SIDNEY Bailleur : M. Julien GRASLAND (2/1) Pour sa carrière de courses

DON SIMON (2009) Locataires : **M. Patrick FELLOUS**, D. GUILLEMIN (S) Bailleur : Mise de MORATALLA (2/1) Pour sa carrière de courses

DOUCEUR (2013) Locataire : **M. Jerome FOLLAIN** Bailleur : M. Fernand SELLIER (2/1) Pour sa carrière de courses

FRILANCE AA (2014) Locataire : M. Martial DELAPLACE Bailleur : M. Andre DUCOS (2/1) Pour sa carrière de courses

JOLIE LAW (2013) Locataire : **Mme Rachel PHILIPPON** Bailleur : M. Claude THIRIET (2/1) Pour sa carrière de courses

KIRTAN (2012) Locataire : **Mile Aurore PELLETANT** Bailleur : ECURIE JARLAN (2/1) Pour sa carrière de courses

MUNIGHT (2009) Locataire : **Mile Aurore PELLETANT** Bailleur : ECURIE JARLAN (2/1) Pour sa carrière de courses

OVER THE COUNTRY (2010) Locataire : M. Thierry JOIRE Bailleur : M. Dov BISMUTH (2/1) Jusqu'au 31 décembre 2019

DIABLE ADEVAYO (2010) Locataire: Mile Solenn LE CORRE Bailleur: M. David ANTUNES (3/1) Jusqu'au 1er janvier 2022

MEZZ'ARIA (2014) Locataire : **M. Vincent DUROT** Bailleurs : ECURIE PANDORA RACING, M. Marc-Antoine BERGHGRACHT, COLLET (S) (3/1) Pour sa carrière de courses

SORAL DE KERZEL (2014) Locataire : M. Eric LECOIFFIER Bailleur : Mme Elisabeth VIBERT (3/1) Pour sa carrière de

TEMERAIR DE CAMERU (2014) Locataire: **Mme Celine LAUR** Bailleur: M. Andre BRIZE (3/1) Avec tacite reconduction

TIN WHISTLE (2013) Locataire : **M. Faouzi BOUALEM** Bailleur : M. Jean-Claude SEROUL (3/1) Pour sa carrière de courses

ANGEL DARKNESS (2013) Locataire: M. Joel JENNET Bailleur: M. Olivier TRIBOIRE (4/1) Pour sa carrière de courses

GOLDEN ESCAPE (2015) Locataire : **MIle Christelle COURTADE** Bailleur : MIle Christa CHARTIER (4/1) Jusqu'au 23 janvier 2026

IRISH ABILITY (2009) Locataire: **M. Francois BORDERIEUX** Bailleur: M. Maurice GROS (4/1) Avec tacite reconduction

AVENTURIERE DU SUD (2013) Locataire : **M. Christophe RESTOUT** Bailleur : Mme Isabelle CORBANI (5/1) Avec tacite reconduction

- DANS LE MIL (2013) Locataires : **M. Philippe MOUSSION**, Y. FOUIN (S) Bailleur : Mme Bernard-Maurice GOIN (5/1) Jusqu'au 31 janvier 2021
- MALHABARD (2013) Locataire: **J. MARION (S)** Bailleurs: M. Guy CHEREL, HARAS DE BEAUVOIR (5/1) Pour sa carrière de courses
- N. IRE (2015) Locataire : **ECURIE D'HASPEL S.A.R.L.** Bailleur : HARAS D'HASPEL (5/1) Pour sa carrière de courses
- SHE'S A LIGHTNING (2013) Locataire: M. Joel JENNET Bailleur: M. Philippe PANNETIER (5/1) Pour sa carrière de courses
- BLOKAR (2013) Locataire: L. BAUDRON (S) Bailleur: M. Gheorghe CODRE (6/1) Jusqu'au 31 décembre 2025
- CATSOU DES MAJ (2012) Locataire : **SCEA HARAS DE PEYRE** Bailleur : M. Pascal SACHOT (6/1) Jusqu'au 31 décembre 2026
- CHANTEREYNE (2014) Locataire : A. LE CLERC (S) Bailleur : M. Jean-Philippe DUGUEY (6/1) Pour sa carrière de courses
- DALIAN (2013) Locataire : **A. LE CLERC (S)** Bailleur : M. Patrick DELHUMEAU (6/1) Pour sa carrière de courses
- DETROIT DE BAUNE (2013) Locataires : **Scea ECURIE DOMAINE DE BAUNE**, M. Christian SCANDELLA Bailleurs : M. Christian SCANDELLA, Scea ECURIE DOMAINE DE BAUNE, Scea LA REIGNIERE (6/1) Pour sa carrière de courses
- FOLISH GOLD (2014) Locataire: A. LE CLERC (S) Bailleur: M. Patrick DELHUMEAU (6/1) Pour sa carrière de courses
- HELLO DU LEMO (2013) Locataire : A. LE CLERC (S) Bailleur : M. Maurice LE FLOCH (6/1) Pour sa carrière de courses
- ALPINKATZE (2012) Locataire: **Mme Christina JUNG**Bailleurs: M. Christian CIMOLAI, M. Patrick DREUX, M. Alexandre GIANNOTTI (9/1) Avec tacite reconduction
- ANJOU DEMON (2010) Locataire : **Mile Elise CHAYRIGUES** Bailleurs : M. Jean-Paul JEGU, M. Nicolas JEGU (9/1) Pour sa carrière de courses
- COMETE D'OUDAIRIES (2012) Locataire : A. LE CLERC (S) Bailleur : Comte Michel de GIGOU (9/1) Pour sa carrière de courses
- DARLADADA CHALUZY (2013) Locataires: **M. Hubert MONIER**, A. BOISBRUNET (S) Bailleur: M. Gilles MARTIN (9/1) Avec tacite reconduction
- DIPLOMEE (2013) Locataire : **M. Jean-Jacques PARIS** Bailleur : ECURIE LAFEU (9/1) Jusqu'au 30 novembre 2017 EDILE D'OUDAIRIES (2014) Locataire : **A. LE CLERC (S)** Bailleur : Comte Michel de GIGOU (9/1) Pour sa carrière de courses
- EPONA DUHOUX (2014) Locataire : A. LE CLERC (S) Bailleur : M. Camille FERCHAUD (9/1) Pour sa carrière de courses
- I'M ALIVE (2013) Locataire : **Mme Christina JUNG** Bailleurs : M. Jean-Charles HAIMET, Mlle V. LE JEUNE D'ALLEGEERSHE (9/1) Avec tacite reconduction
- MASTER ELEVEN (2013) Locataire : **ECURIE SAINTE VICTOIRE** Bailleur : M. Guy ZAMORA (9/1) Pour sa carrière de courses
- PREMIO IRE (2015) Locataire: **WILDENSTEIN STABLES LIMITED** Bailleur: DAYTON INVESTMENTS LTD (9/1) Pour sa carrière de courses
- SIRPARYS (2013) Locataire : **M. Dominique DELORME** Bailleur : M. Georges TOULLEC (9/1) Pour sa carrière de courses
- SUBOTNIGHT (2008) Locataires : **C. CHENU (S)**, M. Jean-Claude NIETO, M. Pierre-Roger VIGNES Bailleur : M. Pierre-Roger VIGNES (9/1) Pour sa carrière de courses
- ABTASAAMAH USA (2008) Locataire : **GODOLPHIN SNC** Bailleur : DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (10/1) Pour sa carrière de courses
- CALLOMANIA USA (2014) Locataire : **GODOLPHIN SNC** Bailleur : DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (10/1) Pour sa carrière de courses

- DIVINE DE FORME (2013) Locataire : **Mme Magalen BRYANT** Bailleur : M. Patrice METENIER (10/1) Jusqu'au 31 décembre 2018
- DROLEDE MOME (2013) Locataire : M. Serge FOUCHER Bailleurs : M. Alexandre-Rene DESCHERE, Mme Bernadette DESCHERE (10/1) Pour sa carrière de courses
- ENFOLLIE (2014) Locataire: **MIle Deborah WUNDERLICH** Bailleurs: Mme Michele LAINE, M. Serge LEMAIRE (10/1) Pour sa carrière de courses
- EZIA DE LA RUE (2014) Locataire : **M. Emile-Lucien DESVAUX** Bailleur : M. Gerard LEMONNIER (10/1) Pour sa carrière de courses
- LA REGENCE (2009) Locataire : **M. Michel GUILDOUX**Bailleur : Mme Anne-Laure GUILDOUX (10/1) Pour sa carrière de courses
- SHWEDAGON (2015) Locataires : **HARAS DE BEAUVOIR**, M. Fabrice CHAPPET Bailleur : HARAS DE BEAUVOIR (10/1) Pour sa carrière de courses
- DIVINE DESTINY GB (2012) Locataire : M. Dominique DELORME Bailleur : TAUPIN (S) (11/1) Pour sa carrière de courses
- DOM TOM DE GUYE (2013) Locataire : **M. Dominique DELORME** Bailleur : TAUPIN (S) (11/1) Pour sa carrière de courses
- ETOILE CITY (2014) Locataire : **G. DENUAULT (S)** Bailleur : Mme Sylvie RINGLER (11/1) Pour sa carrière de courses
- IL RIZZI (2013) Locataire : **D&P . PROD'HOMME (S)** Bailleur : M. Didier PROD'HOMME (11/1) Pour sa carrière de courses
- LA BIENVENUE (2014) Locataires: M. Nicolas LEFEBVRE, Mme Marie-Claire LEFEBVRE, M. Patrick BOITTIN, M. Martial PROUHEZE Bailleur: M. Nicolas LEFEBVRE (11/1) Pour sa carrière de courses
- MY SPEED (2014) Locataire : **G. DENUAULT (S)** Bailleur : Mme Sylvie RINGLER (11/1) Pour sa carrière de courses
- SHADAN (2015) Locataires: M. Xavier KOS, JL. LAVAL (S) Bailleur: M. Xavier KOS (11/1) Pour sa carrière de courses BAPTIST'PALACE (2011) Locataire: ECURIE PATRICK KLEIN Bailleur: M. Jean-Louis BERGER (12/1) Avec tacite

reconduction

- BELLO MATTEO (2011) Locataires : M. Rocco STASI, M. Daniel-Maurice FRANCOIS, Mme Cecile COGNACQ, M. Patrice DENIS Bailleur : M. Rocco STASI (12/1) Pour sa carrière de courses
- DAMASIA (2013) Locataires : **F. VERMEULEN (S)**, Mlle Sandrine HAGENBACH Bailleurs : Mlle Sandrine HAGENBACH, VERMEULEN (S) (12/1) Pour sa carrière de courses
- FEEL ROU (2015) Locataire : **Mme Bernard HALLOPE** Bailleurs : M. Bernard BLOND, Mlle Linda COUTON (12/1) Pour sa carrière de courses
- N. GB (2015) Locataire : **Mme Bernard HALLOPE** Bailleurs : M. Bernard BLOND (12/1) Pour sa carrière de courses
- N. GB (2015) Locataire : **Mme Bernard HALLOPE** Bailleurs : M. Bernard BLOND (12/1) Pour sa carrière de courses
- N. GB (2015) Locataire : **GODOLPHIN SNC** Bailleur : DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (12/1) Pour sa carrière de courses
- N. IRE (2015) Locataire : **GODOLPHIN SNC** Bailleur : DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (12/1) Pour sa carrière de courses
- N. USA (2015) Locataire : **GODOLPHIN SNC** Bailleur : DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (12/1) Pour sa carrière de courses
- N. USA (2015) Locataire : **GODOLPHIN SNC** Bailleur : DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (12/1) Pour sa carrière de courses
- N. USA (2015) Locataire : **GODOLPHIN SNC** Bailleur : DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (12/1) Pour sa carrière de courses

STORMY IRELAND (2014) Locataire : **M. Franck BEUGNON** Bailleur : M. Jean-Claude BEUGNON (12/1) Pour sa carrière de courses

SUCCESS BOX (2015) Locataire: **M. Fabrice CHAPPET** Bailleurs: Mme Sylvie EICHENLAUB, Scea HARAS DU MA (12/1) Pour sa carrière de courses

DISSOLUTIONS D'ASSOCIATIONS

ADMIRE FUJI IRE (2010) Dirigeant : **M. Paul NORMAND** Associé : M. Julien CAULLERY (1/1)

BAIAFA ITY (2012) Dirigeant : **Mme Isabelle DE TOMASO** Associé : A&G . BOTTI (S) (1/1)

COEUR DE BLUES (2012) Dirigeant : M. Jose BRUNEAU DE LA SALLE Associés : M. Jean-Luc ALVES, M. Marc LEONETTI (1/1)

KARLAK (2008) Dirigeant : **M. Jean-Pierre DJIAN** Associés : M. ROLLAND (S), M. Philippe GOUTMANN (1/1) NEWDAME (2011) Dirigeant : **M. Richard CORVELLER** Associés : M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE, M. Ange CORVELLER (1/1)

SUPERMENSCH (2014) Dirigeant : **M. Daniel-Yves TREVES** Associés : Sarl ECURIE J.L. TEPPER, M. Frank A. MC NULTY (1/1)

BLUE REITER (2011) Dirigeant : M. Patrice LE BASTARD Associé : M. Jean-Pierre COLIN (2/1)

BOOGY MAN ITY (2011) Dirigeant : **M. Jean-Louis MAGNIN** Associés : M. Alessandro BOTTI, C. BOUTIN (S) (2/1)

DAMASAKO (2012) Dirigeant : **M. Gerard BRAULT** Associés : C. LOTOUX (S), Mme Roland PERRON (2/1)

ENJOY THE SILENCE (2013) Dirigeant : M. Benoit CAMBIER Associé : C. BOUTIN (S) (2/1)

PTI PAUL (2013) Dirigeant : **Mme Didier PAYSAN**Associés : Mme Hugues CROSNIER, M. Norbert
LEENDERS (2/1)

READILI (2005) Dirigeant : **M. Gerard FERTE** Associés : E. CLAYEUX (S), M. Gabriel RIVIERE (2/1)

TRESOR BLEU (2007) Dirigeant : **BREEDING & RACING ENTERPR. LTD** Associés : M. Laurent GODARD, M. Fabrice BESNOUIN (2/1)

VALIRCO (2009) Dirigeant : **Comte Antoine-Audoin MAGGIAR** Associé : M. Francois NICOLLE (2/1)

WALL HOUSE (2011) Dirigeant: M. Philippe BRECHET Associés: M. Didier LEVIONNAIS, MIle Sarah DUCHESNAY, Mme Marie-Alexandrine GALLIER, M. Franck NIVARD, M. Geoffrey-Gilles VIBERT (2/1)

WINK AND WAVE IRE (2013) Dirigeant : M. Henri de PRACOMTAL Associé : HARAS D'ECOUVES (2/1)

X'TREME (2011) Dirigeant : M. Bernard GIRAUDON Associé : ECURIE ASCOT (2/1)

CZAR LAUTEIX (2012) Dirigeant : **M. Antoine LORENZONI** Associé : M. Thierry de LAURIERE (3/1)

DE L'AU DELA (2012) Dirigeant : **M. Hubert DE WAELE** Associé : M. Patrice LENOGUE (3/1)

INDIAN ICON (2010) Dirigeant : **ECURIE FORET JAUNE** Associé : M. Julien PHELIPPON (3/1)

JOLIE MADAME (2013) Dirigeant : M. Patrick FELLOUS Associé : D. GUILLEMIN (S) (3/1)

LE DOMAINE (2010) Dirigeant : M. Michel VALLEE Associé : Y. FERTILLET (S) (3/1)

LOVE SPIRIT GB (2010) Dirigeant : L. BAUDRON (S) Associé : ALEYRION BLOODSTOCK LTD (3/1)

SHARETINO (2013) Dirigeant : **MIIe Larissa KNEIP** Associé : C. BOUTIN (S) (3/1)

TROIS ROSES (2014) Dirigeant: M. Roland MONNIER Associé: Mme Kerstin BABEL MIKHALIDES (3/1)

A MOI LE MAGO (2011) Dirigeant : M. Jacques LESENEY Associé : M. Francois NICOLLE (4/1)

BALLON ROUGE (2011) Dirigeant : **ECURIE DES SABLES** Associé : M. Guy CHEREL (4/1) COOL RAISE (2012) Dirigeant : **N. MADAMET (S)** Associé : M. Yannick FOUIN (4/1)

VALIDOR (2006) Dirigeant : **ECURIE DES SABLES** Associés : M. Guillaume NICOT, P. NICOT (S) (4/1)

YOUM'Z CITY (2013) Dirigeant : M. Aymeric THOMAS Associé : E. LERAY (S) (4/1)

ZARZOON (2013) Dirigeant : **M. Ian SHENKIN** Associé : JM. CAPITTE (S) (4/1)

BAILEYS FUSEE (2013) Dirigeant : **M. Alain REN** Associé : M. Patrick KHOZIAN (5/1)

BLACK SUNDAY IRE (2013) Dirigeant : **M. Christophe GUY** Associés : NBB RACING, M. Pierre THORRIGNAC (5/1)

CHACUN SA ROUTE (2012) Dirigeant : M. Patrick-Roger NICOLAS Associé : Mlle Christelle JACQUES (5/1)

DAMASIA (2013) Dirigeant : MIIe Sandrine HAGENBACH Associé : F. VERMEULEN (S) (5/1)

ISLANDOR (2013) Dirigeant : **ECURIE BRINDOR** Associés : M. Hugues LOISEAU, Mme Pascale BAILLET (5/1)

NABAA SPEED (2010) Dirigeant : **M. Alain REN** Associé : M. Patrick KHOZIAN (5/1)

RISING SUN IRE (2012) Dirigeant: **M. Christophe LEBLOND**Associés: M. Eric DELLOYE, ECURIE MATHIEU OFFENSTADT (5/1)

SALERNO (2013) Dirigeant : M. I. LEON-SOTELO GARCIA Associé : M. Ignacio CARRASCO BARTOLOME (5/1)

I SPY GER (2013) Dirigeant: **M. Franck CHARBIT** Associés: ECURIE WILLY SEBAG, M. Mathieu LE FORESTIER (6/1)

ROMAZZINO (2013) Dirigeant : **M. Fabrice PETIT** Associé : M. Bruno TISSOT (6/1)

DIVA BERE (2013) Dirigeant : **M. Daniel GRECH** Associé : M. Philippe RUSSELLO (7/1)

GREENSTATE (2013) Dirigeant : **M. Patrice GOULARD** Associés : M. Goulven BERTHOULOUX, M. Bernard LE ROUX, M. Jean-Marie LE ROUX (7/1)

GRAFFITI (2014) Dirigeant : **ECURIE JML RACING** Associés : M. Peter Andrew STEIN, N. CLEMENT (S) (8/1)

VISION DU SUD (2013) Dirigeant : M. Jacques DETRE Associé : ECURIE BIRABEN (8/1)

ARCTIC FOX (2011) Dirigeant : **Mme Hartmut GEROCK** Associé : M. Patrick KHOZIAN (9/1)

COUP D'ETAT (2012) Dirigeant : **M. Arnaud VETAULT** Associé : Mme Brigitte DAUVERNE (9/1)

ELUSIVE BLUE GER (2014) Dirigeant : M. Bruno de MONTZEY Associé : M. Alain KLODAWSKI (9/1)

ENTREE PARFAITE (2012) Dirigeant : M. Pierre LEGATTE Associé : M. Yannick FOUIN (9/1)

JADALA (2013) Dirigeant : **M. Robert MALHERBE** Associé : M. Stephane WATTEL (9/1)

NOBLE RED (2012) Dirigeant : **M. Hans-Peter SORG** Associé : M. Bernard GOUDOT (9/1)

RUBY WEDDING (2010) Dirigeant: **M. Ferdinand-Fabrice GUIMARD** Associés: M. Jean-Jacques MONTAGNE, M. Guillaume NICOT, ECURIE DES SABLES, M. Pascal PROVOST (9/1)

SCHACHSPIELER GER (2006) Dirigeant : **Mme Sylvia A. STARK** Associés : M. Laurent BILGER, Mme Suzanne VOLLMER (9/1)

VICTORIA DE BAUNE (2008) Dirigeant : **Scea ECURIE DOMAINE DE BAUNE** Associés : M. Philippe COTTIN, M. Bernard HALLOPE (9/1)

ART CELEBRE (2010) Dirigeant : **Mme Christian WINGTANS** Associé : M. Gerard COLLET (10/1)

AYAMONTE (2013) Dirigeant : **M. Christoph MUELLER** Associés : Mme Dominique PELAT, M. Philippe DELAEY, F. VERMEULEN (S) (10/1)

BABAWAY (2010) Dirigeant : **M. Derek Ronald LODGE** Associé : M. Nicolas CAULLERY (10/1)

DALYSON DE FANGEY (2013) Dirigeant : M. Enio SALCE Associé : M. Nicolas BELLANGER (10/1)

DISTYLE (2010) Dirigeant : M. Jerome ROYER Associé : M. Stephane CUILLER (10/1)

EYRTON GB (2011) Dirigeant: **ECURIE NOEL FORGEARD** Associés: Mme Y. SEYDOUX DE CLAUSONNE, M. Pierre BONNIER, Earl TOUCHSTONE (10/1)

JUKA (2012) Dirigeant : **J.B.S. INVEST N.V.** Associé : M. Jean-Marie PLASSCHAERT (10/1)

LADY AMERICAN (2010) Dirigeant : M. Jonathan GUINDON Associé : M. Dominique GUINDON (10/1)

MIDNIGHT OF PARIS (2011) Dirigeant : **M. Francis TEBOUL** Associé : M. Michel HASKI (10/1)

MONSYNN (2009) Dirigeant: M. Robin LOSFELD Associés: J.B.S. INVEST N.V., M. Stephane JACKSON (10/1)

RIXY DES VIGNES (2005) Dirigeant : M. David CHEVROLLIER Associé : M. Michel LECHAT (10/1)

SHAPOUR (2013) Dirigeant : M. Michael MOTSCHMANN Associé : M. Stefan OSCHMANN (10/1)

APRES L'AMOUR IRE (2009) Dirigeant : **M. Maurice LAGASSE** Associés : JACQ. ROSSI (S), M. Thierry de LA HERONNIERE (11/1)

BUTTE MONTMARTRE (2011) Dirigeant: **M. Romain LE GAL** Associés: M. Abraham COHEN, M. Alain KLODAWSKI, M. Nicolas LE ROCH (11/1)

RAISE ME UP (2013) Dirigeant : **ALEYRION BLOODSTOCK LTD** Associé : M. David SMAGA (11/1)

DEFI DU RHEU (2012) Dirigeant : **Mme Laurence SAMOUN** Associé : JM. CAPITTE (S) (12/1)

RESILIATIONS DE LOCATIONS

ARTHUR DES ARACHIS (2012) Locataire: MIle Christelle COURTADE Bailleur: S.C.I. DES ARRACHIS (1/1)

CAELIA DE LARACHI AA (2013) Locataire: MIle Christelle COURTADE Bailleur: SCEA DE L'ARACHI (1/1)

DWOEN DE LARACHI AA (2013) Locataire: MIle Christelle COURTADE Bailleur: SCEA DE L'ARACHI (1/1)

SCORPIO IMPERATOR (2010) Locataire : Mile Murielle LEGRIFFON Bailleur : M. Olivier TRICOT (1/1)

SERIEMA IRE (2014) Locataire: WILDENSTEIN STABLES LIMITED Bailleur: DAYTON INVESTMENTS LTD (1/1)

SKLIBUR DE LARACHI AA (2013) Locataire : **Mile Christelle COURTADE** Bailleur : S.C.I. DES ARRACHIS (1/1)

BELLE JOURNEY (2011) Locataire : **M. Bernard PIVETEAU** Bailleurs : M. Fabrice BESNOUIN, M. Emmanuel-Julien LECLERC (2/1)

BENALI D'AIRY (2011) Locataires : J. ORTET (S), M. Alexandre MANET Bailleur : M. Claude-Yves PELSY (2/1)

BO BLEU (2011) Locataire : **M. Claude BOILLOT** Bailleur : M. Fabrice BESNOUIN (2/1)

ESCORT'STAR (2010) Locataire : **ECURIE BARNUM III SARL** Bailleurs : ECURIE BARNUM III SARL, M. Jacky RAUCH (2/1)

MELANDRA (2010) Locataire : **Mme MDC. GARCIA ORIA** Bailleur : Suc. Carmen PILLO GARCIA (2/1)

MEZZ'ARIA (2014) Locataire: **M. Vincent DUROT** Bailleurs: ECURIE PANDORA RACING, M. Marc-Antoine BERGHGRACHT, COLLET (S) (2/1)

PAOLA LISA (2011) Locataires : M. Louis GISCARD D'ESTAING, Sca BOURGFONTAINE, M. Marc de ROUALLE Bailleurs : Sca BOURGFONTAINE, M. Louis GISCARD D'ESTAING (2/1)

RED DAHLIA (2013) Locataires : **M. Richard BORRELLI BIFULCO**, M. Patrick KHOZIAN, Mme Sibille ROSSI Bailleur : Mme Barbara MOSER (2/1)

VERT BLEU (2009) Locataire : **M. Laurent GODARD** Bailleurs : M. Fabrice BESNOUIN, M. Yves PAUTHE (2/1)

VIVA TCHELA (2009) Locataire : **Mme Magalen BRYANT** Bailleur : Mlle Marie-Laure BESNOUIN (2/1)

BEAUTY TRAOU LAND (2012) Locataire : **M. Rene GACHIES** Bailleurs : M. Bruno de MONTZEY, M. Mostafa LAGTATCHI, Mme Claudine TAFFET (3/1)

CLEAR MIND GB (2011) Locataire : M. Thierry POCHE Bailleur : M. Loic JAMET (3/1)

DREAM D'ART (2013) Locataire : **ECURIE NICOLAS TAUDON** Bailleur : Mme Virginie BRU (3/1)

FAIRFAX DU PECOS (2009) Locataire : M. Antoine LORENZONI Bailleur : HARAS DU PECOS (3/1)

KATARINA BELLA (2013) Locataire : **MIIe Larissa KNEIP** Bailleur : M. Antoine LEBAILLY (3/1)

NAWHAT (2014) Locataires: **Sc ECURIE GAUTHIER**, M. Didier BALIOUZE, ECURIE DU LEVANT SARL, M. Michel PARIZE, M. Emmanuel RODRIGUES DA COSTA Bailleurs: M. Jean ARNAUD, M. Regis GAUTHIER (3/1)

SANTA PALOMA (2013) Locataire : Mile Larissa KNEIP Bailleur : M. Neven BOTICA (3/1)

ANJOU DEMON (2010) Locataire: **J. MARION (S)** Bailleurs: M. Jean-Paul JEGU, M. Nicolas JEGU (4/1)

ANJOU MOME (2010) Locataire: M. Jerome DELAUNAY Bailleurs: M. Alexandre-Rene DESCHERE, Mme Bernadette DESCHERE (4/1)

BOGOLAN (2013) Locataires : M. Antoine SAUTY DE CHALON, M. Pierre LAMY Bailleur : M. Pierre LAMY (4/1)

DJANGO JAMES IRE (2011) Locataire : M. Gilles PANNIER Bailleur : MIle Alexandra ROSA (4/1)

FORADADA (2013) Locataire : M. Stephane LONGUBARDO Bailleur : M. Jean-Claude SEROUL (4/1)

LOUVE INDIENNE (2012) Locataire : MIIe Elodie DANJOU Bailleurs : M. Christophe GUY, NBB RACING (4/1)

ROYAL GUERRIER (2013) Locataires: F. HAYERES (S), M. Herve HAYERES Bailleur: M. Jean-Marc GODEFROY (4/1)

SHEBANA SON (2012) Locataire : M. Jean-Pierre DAIREAUX Bailleur : M. Maurice LE MILBEAU (4/1)

STAR OF SUNDAY (2010) Locataire: M. Laurent GODARD Bailleur: M. Philippe HERPIN (4/1)

UNION LETO (2008) Locataire : **ECURIE DES DUNES** Bailleurs : M. Anthony LECACHEUX, M. Stephane TONERO (4/1)

KOHILO IRE (2010) Locataire : **M. Remy NERBONNE** Bailleur : M. Jean BAYON (5/1)

MARCHIA ROSAY (2013) Locataires : **Mile Sandrine BASIN**, P&F . MONFORT (S) Bailleur : ECURIE EMILE BLANDEAU (5/1)

TONIA BERE (2007) Locataire: M. Remy NERBONNE Bailleurs: M. Rodolphe BRISSET, M. Rudy NERBONNE (5/1)

EMOUVANTE (2013) Locataire : M. Mathieu LE FORESTIER Bailleurs : M. Mathieu LE FORESTIER, M. Philip MAHLER (6/1)

MILESIME DUCORMIER (2010) Locataire : **Mme Liliane DENUAULT** Bailleur : M. Jean-Luc LETORT (6/1)

PRALIN DE VEZ (2012) Locataires : **M. Alain LEMAITRE**, M. Jean-Marie GATTEAU Bailleurs : M. Enguerrand LEMAITRE, M. Alain LEMAITRE (6/1)

MOBIX (2012) Locataire: M. Christophe CHEMINAUD Bailleur: ECURIE BIRABEN (7/1)

ATMOSPHERE (2010) Locataires: M. Arnaud VETAULT, Mme Brigitte DAUVERNE Bailleur: Mme Brigitte DAUVERNE (9/1)

CARIDADE USA (2014) Locataire : **GODOLPHIN SNC** Bailleur : DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (9/1)

CARRY A FLAME IRE (2014) Locataire: **GODOLPHIN SNC** Bailleur: DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (9/1)

DESERLY (2012) Locataire : M. Arnaud VETAULT Bailleur : ECURIE R.E. (9/1)

DIVERTED USA (2014) Locataire : **GODOLPHIN SNC** Bailleur : DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (9/1)

DIVINE APRIL AA (2013) Locataire: M. Marc GLEYROUX Bailleurs: M. Lionel FRASSON, Mme Marie-Jose GENET (9/1)

ENTHRALL USA (2014) Locataire: GODOLPHIN SNC Bailleur: DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (9/1)

LACEWING USA (2014) Locataire: GODOLPHIN SNC Bailleur: DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (9/1)

MADJBOR IRE (2014) Locataire : **GODOLPHIN SNC** Bailleur : DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (9/1)

MI AMOR SWI (2008) Locataire: M. Arnaud VETAULT Bailleur: M. Marie-Bernard BOUDAUD (9/1)

OCEAN BLUFF USA (2014) Locataire: **GODOLPHIN SNC** Bailleur: DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (9/1)

PACIFY USA (2014) Locataire : **GODOLPHIN SNC** Bailleur : DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (9/1)

PARADE'S END USA (2014) Locataire: **GODOLPHIN SNC** Bailleur: DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (9/1)

PERSIUS USA (2014) Locataire : **GODOLPHIN SNC** Bailleur : DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (9/1)

PISTOLETTO SPA (2011) Locataires : **M. Serge STEMPNIAK**, C. BOUTIN (S) Bailleur : LG BLOODSTOCK (9/1)

POLIGIRL (2012) Locataires: M. Christophe TOUSSAINT, M. Lucien POYCHICOT Bailleur: Earl HARAS DU LUY (9/1)

QUARTIER FRANCAIS USA (2014) Locataire : **GODOLPHIN SNC** Bailleur : DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (9/1)

QUEEN'S DOMINION USA (2014) Locataire: **GODOLPHIN SNC** Bailleur: DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (9/1)

ROCKADELIC USA (2014) Locataire: GODOLPHIN SNC Bailleur: DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (9/1)

SIDELSKIE (2014) Locataire: **M. Arnaud VETAULT** Bailleurs: M. Franck BOULLAIS, M. Claude ROUILLARD (9/1)

AXELLE DU SUD (2009) Locataire : M. Nicolas TAUDON Bailleur : M. Philippe WALTER (10/1)

BEAU PHIL (2011) Locataire : **J. ORTET (S)** Bailleur : M. Philippe LEGAULT (10/1)

CARDELLINO GB (2013) Locataire : **GODOLPHIN SNC** Bailleur : DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (10/1)

CERISE DE FORME (2012) Locataire : M. Pierre RIVES Bailleur : M. Patrice METENIER (10/1)

DEESSE DE MONTOT (2013) Locataire : **Mme Philippe CHEMIN** Bailleurs : M. Jean-Louis BERGER, M. Jean-Francois LAMBOROT (10/1)

FEE DE NUIT (2013) Locataire: M. Olivier CARLI Bailleur: HARAS DU LOGIS SAINT GERMAIN (10/1)

KYUREM IRE (2010) Locataires : **Mme Rana KHADDAM**, M. Nicolas de CHAMBURE Bailleurs : LEMZAR SARL, M. Nicolas de CHAMBURE (10/1)

BELLO MATTEO (2011) Locataires : M. Rocco STASI, M. Daniel-Maurice FRANCOIS, Mme Cecile COGNACQ Bailleur : M. Rocco STASI (11/1)

CABRETTE COLLONGES (2012) Locataire: J. MARION (S) Bailleur: Gaec DELORME FRERES (11/1)

HIGH SAM (2013) Locataire: M. Jean-Pierre DEROUBAIX Bailleur: FRENCH BLOODSTOCK AGENCY (11/1)

KABAISOTAI (2013) Locataire : **Mme Guy SEROR** Bailleur : LE HARAS DE LA GOUSSERIE (11/1)

WHITE HOPE (2012) Locataire : M. Daniel LENFANT Bailleur : M. Daniel KALFON (11/1)

DECLARATIONS DE COULEURS

BOCAHUT (Jean-Noël) C. bleue, disque bleu-clair, m. et t. aros-vert.

CHUECA (Christophe) C. damier blanc et noir, m. violettes, étoiles noires, t. violette, une étoile noire.

CURENS (Gilles) C. orange, un chevron noir, m. orange, t. écartelée orange et noir.

DARLEY STUD MANAGEMENT SNC C. beige, t. beige.

DESEINE (Thierry) C. grise, m. orange, brassards gris, t. orange.

DESMONTILS (Olivier) C. gros-bleu, t. orange, une étoile gros-bleu.

EARL HARAS DU LUY C. bleu-clair, m. orange, brassards et t. bleu-clair. (Reprise des couleurs de M. Lucien POYCHICOT).

EDWARDS (Mark) C. rose, m. et t. blanches.

FERRERO (Mme Emanuela) C. losanges jaunes et gros-bleu, t. gros-bleu.

HARRIS (Mme Susan) C. bleue, ceinture jaune, m. rouges, t. jaune. (Reprise des couleurs de M. Charles E. HARRIS).

JORGENSEN (Mme Meike) C. blanche, écharpe bleu-jaune-bleu, m. et t. blanches.

MALDONADO TRINCHANT (Javier) C. jaune, une étoile et t. gros-bleu.

NOBILE (Laurent) C. orange, épaulettes marron, m. chevronnées orange et marron, t. marron.

SEURIN (MIle Lina) C. noire, épaulettes, brassards et t. blancs. SOCIETE D'ENTRAINEMENT PHILIPPE CHEMIN & CHRISTOPHE HERPIN C. jaune, croix de Saint-André bleue, m. bleues, brassards jaunes, t. jaune. (Reprise des couleurs de Mme Philippe CHEMIN).

SUN (Fang) C. marron, un chevron beige, m. marron, coutures beiges, t. marron, une étoile beige.

THIERRY (Anthony) C. losanges jaunes et bleus, m. bleues, t. jaune.

VELA (Peter) C. cerclée blanc et bleu, m. grises, t. écartelée blanc et bleu.

WHITEHEAD (Thomas) C. rouge, épaulettes blanches, m. rouges, diabolos blancs, t. rayée blanc et rouge.

CHANGEMENTS DE COULEURS

Au lieu de :

SABBAN (Patrick) C. gros-bleu, m. rayées blanc et gros-bleu, t. gros-bleu.

SOCIETE D'ENTRAINEMENT DIDIER GUILLEMIN C. noire, m. chevronnées gris et noir, t. grise.

II faut lire:

SABBAN (Patrick) C. blanche, un chevon mauve, t. rouge. SOCIETE D'ENTRAINEMENT DIDIER GUILLEMIN C. noire, m. losanges jaunes et noirs, t. noire.

SOCIETES

CONSTITUTION:

DARLEY STUD MANAGEMENT SNC: GERANT: M. JOHN BOYNE, PORTEURS DE PARTS : TRINKET LTD ET BRACELET LTD.

EARL HARAS DU LUY: GERANT ET PORTEUR DE PARTS : M. THIERRY POYCHICOT, PORTEUR DE PARTS : MME JEANNE POYCHICOT.

SOCIETES D'ENTRAINEMENT

SOCIETE D'ENTRAINEMENT PHILIPPE CHEMIN & CHRISTOPHE HERPIN : GERANTS ET PORTEURS DE PARTS : M. PHILIPPE CHEMIN, M. CHRISTOPHE HERPIN

SOCIETE D'ENTRAINEMENT ANDREAS SCHÜTZ : GERANT ET PORTEUR DE PARTS : M. ANDREAS SCHÜTZ

CAVALIERES

Renouvellement:

ASIS-TREM Marie de

BARDON Pauline

BARRIER Emmanuelle

BLANCHON Carole

BOISGONTIER Mélissa

BOURILLON Mathilde

BRANDT Florine

BRANDT Irma

BRANDT Magali

BRESSON Flavie

CHEYER Perrine

DROZ-VINCENT Johanna

GARCIA-DUBOIS Delphine

GLEMAS Romane

GUENET Barbara

GUILLEMIN Clémence

HAMON Maela

LE LAY Alexandra

LEFEBVRE Marie-Eugénie

LEMARTINEL Marie

LOPEZ LERET Diana

MENUET Tracy

MERCIER Justine

MURA Laure

PI AT Mélanie

RAYBOULD Kerrie

RIFB-MENARD Catherine

RINCKENBACH Charlotte

ROLLANDO Marie

ROSA Alexandra

SALTON Ornella

SARTORI Sophie

SOURBE Hélène

THEVENIN Celya

ZETTERHOLM Amanda

GENTLEMEN-RIDERS

Renouvellement:

BATAILLE Karl

BECK Frédéric

BERNHARDT Louis

BERTRAND Guilain

BOISGONTIER Jean-Philippe

BOUYSSOU Sébastien

BRAYE Kevin

DESESPRINGALLE Adrien

DUBOURG Pierre

GARD Christophe

GIBELLO SACCO Damien

GUINEHEUX Thomas

GUITTONNEAU Florent

HOUDEMOND Kévin

JEAN Ivans

LE MEUR Alexandre

LEMARIE Alexandre

LEMARIE Thierry

LEMER Alexis

LOTOUT Paul

MACE Thibault

MAUSSION Sylvain

MERCIER Thierry

MERGIRIE Yannick

MOLLOT Emilien

PAILLIER Louis

PLASSARD Jonathan

RICHARD Damien

RIOU Christopher

ROUSSEL Antonin

ZULIANI Angelo

ENTRAINEURS PUBLICS

CHEMIN Philippe

HERPIN Christophe

AUTORISATIONS D'ENTRAINEMENT

Renouvellement:

ANDREANI JEAN-BAPTISTE

AUBREE ERIC

AUDOY HERVE

BATAILLE KARINE

BAUDIN ANDRE

BOILLIN MICHEL

CAUMONT XAVIER

CHOPARD ALAIN

DE LAGENESTE NICOLAS

DE LANFRANCHI ALEXANDRE

DELORD FRANCIS

DELL'OVA GUY

DESVAUX MIREILLE

DEVILDER NICOLAS

DOMALAIN JEAN-PIERRE

DUPUIS ROGER-MARIE

GENDRY JEROME

GEOFFROY GERARD

HEDAN YVES

HERVO LIONEL

JAFFRELOT STEPHANIE

KNEIP LARISSA

LANGOT HUBERT

LE LAY CLAUDE

MASSELIN JEAN-PIERRE

MATHIS REMY

SOURD SEVERINE

TORLAY PIERRICK

VAN HAAREN FRANCK

PERMIS D'ENTRAINER

Renouvellement:

ADREA GEORGES

ALCAN YVON

ALLONCLE FRANCIS

ALLOUCHE SYLVIE

ALTEVOGT HEIKE DOROTHEA

ALVAREZ JACQUES

AMBOS DIDIER

AMOURABEN JENNY

ANDRE CHRISTOPHE

ANDRE SANDRINE

ANDREANI CHARLES

ANDROUIN GUILLAUME

ANTOINE PAULINE

D'AREXY ALAIN (BARON)

AUDOY SARAH

AUVRAY CAROLINE

AVRILLAUD DANIEL

AZZOPARDI PATRICK

BARON-LOSFELD CONSTANCE

BARBA MAX

BARBE PATRICK

BARONE DANIEL

BAUDRELLE ALICE

BAUDY MATHIAS

BAUER CHRISTIAN

BEMBO FABRIZIO

BERDOLL JEAN-CHARLES

BERNHARDT ERIC

BERNIER ANNE-SOPHIE

BERTELLA VINCENT

BERTHO THIERRY

BERTIN JACQUES

BERTIN JEAN-LOUIS

BERTRAND GUILAIN

BIANCHERI CLAUDE

BIDON ALAIN

BLANCHARD ANNE

BLANPIN ANDRE

BOCQUET ANDRE

BOILLOT CLAUDE

BOLLERI SOPHIE

BONNIN JEAN-MARIE

BORDERIEUX FRANCOIS

BOSSERT BENJAMIN

BOSSERT FREDY

BOSSERT SAMUEL

BOUALAM LAHCENE

BOUALEM FAOUZI

BOUCHONNET GUY

BOULAND MAURICE

BOURGEAIS JEROME

BOURGEOIS SERAPHIN BOURILLON DAVID

BOUTAULT LAURENT

BOUTIN JEAN-JACQUES

BRENCKLE ALAIN

BRESSON CHRISTIAN

BRIAND JEAN-PAUL

BRICAULT MOISE

BRIFFAULT GILLES

BUREAU JEAN-SEBASTIEN

CAILLER MAXIME

CAILLETEAU TONY

CANTELOUP NICOLAS

CARNEL JEAN-PAUL

CASAROLI AUGUSTE (Mme)

CASAROLI JACQUES

CATHELIN PASCAL

CAZAKO JEAN-CLAUDE

CEALY CHRISTIAN (Mme)

CHABOT LIONEL

CHAPDELAINE JACKY

CHAPDELAINE JEAN

CHAPURON MICHEL

CHARON DANIEL

CHARON PATRICK

CHASSAT JOEL

CHASSERIO JEAN-LOUIS

CHASTENET DANIEL

CHAYRIGUES ELISE

CHEVET BENOIT

CHIOZZI JEAN-JACQUES

CLOEREC JOSEPH

CLUZEAU PASCAL

COELHO AGOSTINO

COLLINSON ELLEN

COPPOLANI CHRISTOPHE

CORDUAN JEAN-YVES

COSTA STEPHANIE

COUVREUR SAMUEL

CROS DAVID

CUENCA JEAN-FRANCOIS

DAHM BLANDINE

DANJOU ELODIE

DARRAS GERARD

DARTENUCQ JEAN-PIERRE

DARTHENAY EDWIGE

DASQUE VALERIE

DAUCE YVES

DAUGREILH SOPHIE

DAURE ETIENNE

DAURES JEAN-MICHEL

DAUVERGNE GEORGES

DE LA CALLE JESUS

DE LA GALLE SEGOS

DEFONTAINE MARTINE

DEHEZ JEAN-LOUIS

DEISS VERONIQUE

DELAPLACE JEAN-LUC

DELAPORTE JEAN-PAUL

DELEPAU GILLES

DELIGNE DOMINIQUE

DELTHEIL BERNARD

DEMEDARDI CHRISTIANE

DEMORY VALERY

DEROUET CLAUDE

DESESPRINGALLE ADRIEN

DESTUGUE DELPHINE

DESVAUX EMILE-LUCIEN

DEVESSE THIERRY (Mme)

DOMALAIN CHRISTOPHE DOULAYRAM BRUNO

DREAN MICHEL

DREYER DANIEL

DRIEUX BENOIT

DUBOIS JEAN-PIERRE-JOSEPH

DUBOIS PASCAL

DUBOISSE PATRICK

DUGAST CLAUDE

DULAC PASCAL

DUPUIS CHRISTIAN

DURAND SANDRINE

DUVAL PAUL

EBERLE BEAT

EDON AURORE

EDON LOIC

EDWARDSSON GIRON ROSEL

ERHOLD NADIA

ESSIG ISABELLE

FABRE MARION

FAGALDE PIERRE

FANTHOU DOMINIQUE

FERRAT VERONIQUE

FEVEREL VICTOR-FRANCIS

FLEURY LAURE

FOUCHER MAURICE

FOUCHER ROLAND

FOUGERE IRENE

FOUGIER THIERRY

FOUQUET FREDERIC
FOUQUET MICKAEL

FOURNIER JEAN-PIERRE

FOURSANS-BOURDETTE JEAN-LOUIS

FRANCISQUE DIDIER
FRANCOIS COLETTE
FREMIOT YVES
FRISON VANESSA
FROIDEFOND HERVE
GASNIER JEAN-PAUL
GAVILAN CLAIRE
GENET STEPHANIE
GENTILE JOSEPH
GERARDIN GILLES

GERMAIN-LACOUR ETIENNE

GERRITSE ERIC GHABRI HEDI GICQUEL NOEL

GIRAUDPHILIPPE-JACQUES
GOERST JEAN-CLAUDE
GOUABAU HUBERT
GOUVAZE STEPHANE
GRAIN MARTIAL
GRANDIN DENIS

GRARD INGRID
GRAZIANI BARTHELEMY
GREGORI FRANCOIS
GRIOLET CELINE
GROSFILS BENOIT
GROUALLE OLIVIER
GRUBER PRESCILLIA
GRYSON CECILE
GUERIN PIERRE-LOUIS
GUIBOURT CATHERINE
GUILLERME ROGER
GUILLET ANNE-MARIE
GUILLIER DIDIER
GUILLOT PASCAL

GUIMARD FERDINAND-JACQUES

HALBWAX SANDRA

GUILLOUX LOIC

HALLOPE BERNARD (Mme)

HAURY DANIEL HEGEDUS ZSOLT

HENNEL DE BEAUPREAU CSILLA

HENRY JEAN-LUC
HENRY SYLVIE
HERN PHILIPPE
HIPPOCRATE MICHEL
HOSATTE YANNICK
HUGUET CHRISTOPHE
IRDOR RONY

IRDOR RONY
JACOBY-KOALY ANDRE
JACQUOT CHRISTOPHE
JARRY JEAN-CLAUDE
JEAN LOUIS HUGUES
JEDDARI SAID

JEHANNO JOSEPH JOIRE THIERRY JOLLY PATRICK (Mme) JONCHAY MICHEL

JOUHANDEAUX BERTRAND

JOUIN NICOLAS
JOUIN SEBASTIEN
JUTEAU ISABELLE
JUTEAU STEPHANIE
KERN GILBERT

KLEINDIENST ALPHONSE KLEPARSKI ROLAND LABAISSE XAVIER LABIT RENE

LABONNE FRANTZ MARIUS

LAJON ANTHONY LAJON PATRICK

LALLIER JEAN-BAPTISTE LANGERON GEORGES EMILE

LAPORTE LUC
LATESTERE THIERRY
LAUR CELINE
LEBOSSE JACKY
LECA GILLES
LE CAER PHILIPPE
LE CORRE SOLENN

LE COURTOIS JEAN-GILDAS LE DANTEC JACQUES LE DUFF ANDRE LE FLOC'H ERIC

LE FLOC'H ERIC
LE GEAY DIDIER
LE GEAY PIERRICK
LE LAY ALEXANDRA
LE MOIGNE DENIS
LE PAPE GREGORY
LE PONNER PIERRE
LE REGENT BERNARD
LE STANG JEAN-FRANCOIS

LE STANG XAVIER
LE TURNIER RENE
LE VAGUERESETHIERRY
LE VEEL CHRISTIAN
LECOMTE GERARD
LECOMTE RENE ELOI
LECURIEUX-DURIVAL ALAIN

LEFEBVRE NICOLAS
LEGROS FRANCOIS
LEHMANN MARTIN
LELARGE DENIS
LELIEVRE DOMINIQUE
LELIEVRE JEAN-FRANCOIS
LELIEVRE MICHEL

LELIEVRE MICHEL

LEMARIE THIERRY

LEMERCIER JACKY

LEMESLE DOMINIQUE

LENFANT DANIEL

LENGLART FRANCIS

LEONI JEAN

LEPAGE JEROME

LERALLE FERNAND

LERAY PATRICK

LETREGUILLY JEAN-PAUL LIEVRE GERARD-ALAIN LOISELEUR ROLAND LOPEZ ANTHONY LOPEZ FRANCIS (Mme) LOREDAN ARSENE ELIE LORENZONI ANTOINE LOTOUT LOIC-JEAN-NOEL

LUCE YANICE

LUCIANI-PADOVANI HELENE LUNG FOU AFAU JEAN-CLAUDE

LUSSON GILLES
LUTZ DANIEL
LUX JONATHAN
MACAULT CLAUDE
MACE JEAN-LUC
MAILLER MICHEL
MAJCEN VALERIE
MAJCEN YVES
MARESCHAL FABRICE

MARIE YOHAN
MARIN MYRIAM
MARION DIDIER
MARTIN PHILIPPE.

MARTIN PHILIPPE-DENIS

MARTZ EUGENE
MAUBON ANTOINE
MAUBON PASCALE
MAUDET THOMAS
MELEIRO ALBERT
MENAND SERGE
MENNESSIER HELENE
MERCIER JUSTINE
MERCIER THIERRY
MESTRIES SYLVIANE
MEUNIER PHILIPPE
MEYNARD PIERRE
MEYZINDI ROGER

MINETTI FERNAND

MOHAMED BLAISE

DE MONTAIGU JOCELYNE (MARQUISE)

MONTFORT CELINE
MOSSE CHRISTOPHE
MOSSE GABRIEL
MOSSE GEORGES
MOUTOUSSAMYGEMAEL
MOUTOUSSAMYGERMAIN

NANNINI LAURA
NEVEUX CAROLINE
NICOLAI ANTOINE
NICOLAS JEAN-PHILIPPE
NICOLAS PHILIPPE
NICOLEAU EMMANUEL
NICOLSON RAPHAEL
NOC RODOLPHE
NYFFELS LUC

OBELLIANNE JEAN-CLAUDE OLEJNICZAK CATHERINE

OLIVA CHARLES
ORTIZ GREGORY
OUVRY PHILIPPE
PAILLETTE JEAN-PIERRE
PAOLETTI ANTOINE
PAPON CATHERINE
PAPON YANNICK
PARIS JEAN-JACQUES
PARISSE AGNES
PAULEN JULIEN

PAYET-BURIN LINE

PELLERIN AIME-BERNARD PELLETANT AURORE PENELOPE BERNADETTE PENELOPE CLAUDE PENELOPE DENIS

PEREIRA DA SILVA ESA ARMANDO DE LA PERROTIERE GUILLAUME PEYRAMAURE STEPHANE

PHILIPPOT STEVE
PIETRI DOMINIQUE
PIVETEAU BERNARD
POWELL DAVID

PENELOPE PATRICK

PREDIGNAC CAMILLE PROIETTI JESSICA PROVOST JACQUES PRUGNAUD SOPHIE QUESNEL DANIEL

RABALLAND DANIEL
RACINE JEAN-FRANCOIS
RAMET ALEXANDRE
RAMSAY STEPHEN
RAYBOULD IAN
RECHER BERNARD

REISS ANDRE
REMOUE NICOLAS
RENAULT ALAIN
RENOUT SOPHIE
RETIF DOMINIQUE

RICHARD XAVIER RICHELOT JEAN RIDEL GEORGES RIEDINGER BERNARD RIFFAUD JEAN-LOUIS

RIOU DANIEL

RIVIERE JEAN-PIERRE ROBERT PHILIPPE-LOUIS

ROBIC JOEL
ROBIN CHRISTIAN
ROCH ALAIN
ROHN-PELVIN LYNDA-LINE

ROHN-PELVIN LYNDA-LII RONDELE CAROLINE RONDELE CHRISTOPHE ROSA ALEXANDRA ROUGEGREZ YANN ROUSSEL ANDRE ROUSSEL ANTONIN ROUSSELLE SOPHIE

ROY DE BELLEPLAINE GERARD

RUDOLF DAVID SAINJON ANNIE

SAINTE ROSE RAYMOND

SANNIER ANDRE SARAIS PIERRE SARAIS RAYMOND SAYET EMMANUEL

SCHALLER JEAN-PHILIPPE

SCHIESTEL JOHN SCHIESTEL FILS JOHN

SCHLADENHAUFEN FREDERIC

SCHMITZER CAROL SCHMITT ELODIE SCHUSTER GEORGES

SEGUY ALAIN

SIGAUD PIERRE

SILLORAY OLIVIER

SINGARIN DANIEL

SINGARIN RUDY

SISTI LAURENCE

SOLVAR LAURENT

SORIGNET CHRISTOPHE

SOUCHON NICOLAS

SOUKAI JEAN-CLAUDE

STEEGER THIERRY

STEVENOOT ERIC

SUISSE PIERRE

TALLEUX MATHIEU

TALLOIS PAOLA

TARET JEAN-FRANCOIS

TATARD ALBERT

TEYCHENNE CATHERINE

THABUTEAU MICHEL

THANRY MARIE-CHRISTINE

THAUNAY VINCENT

TIAN SIO PO SANDRINE

TILLET LAURENT

TOURADE FRANCOIS

TRAMONI ANGE

TRILLAUD-GEYL ALFRED (Mme)

TRINQUIER JEAN-PIERRE

TURQUET DOMINIQUE

URVOY DOMINIQUE

VALET FANNY

VANNEREUX PASCAL

VENTENA ALVES PEDRO

VERDA SAMUEL

VERDU MICHELE

VERGÉ ROLAND

VERITE HENRI

VERRIER SEVERINE

VIMONT ANDRE

VIMONT PATRICK

VIOLANES VICTOIRE

VIRANIN MARIELLE

VIVES BARTHELEMY

VORNIERE PHILIPPE

WEBER CLAUDE

WERLE JEAN-CLAUDE

WERNHER EDMOND

WILDEMANN ERIC

WISSER ERIC

WUNDERLICH DEBORAH

ZAERCHER LUCIEN

ZIGLIOLI FERNAND

ZIMMER ALFRED

ELEVEURS-BAILLEURS

ACKER (M. Guillaume)

AGU (M. Philippe)

ANDRIEUX (MIle Anaëlle)

BERTHOULOUX (Mlle Céline)

BLANCHARD (M. Olivier)

BOSSUET (MIle Béatrice)

BRIHAT (Mme Danièle)

BRUNO (M. Christ)

CHAPPET (Mme Margaux)

DAUPHIN (Mme Camille)

DAYEAU (Mme Hélène) DAYOT (M. Alexandre)

DELODDE (M. Jacky)

DESVAUX (M. Maxime)

DOISNEAU (Mme Norbert)

DUFOURG (M. Laurent)

EHLINGER (M. Thomas)

FOUILLEUL (M. Steven)

i ooileede (iii. oid

GAEC BEAUDOIN

GALLIOT (Mme Diane)

GASNIER (M. Pierre)

GEMIN (M. Jean-Marc)

GOIN (Mme Bernard-Maurice)

HALLAIS (MIle Emilie)

HALLAIS (Mile Solenne)

HEBERT (M. Jacques)

HEUZE (Mme Béatrice)

IMBERT (Mme Jeannine)

JAYASINGHE (M. Prasangha)

JEANNEAU (M. Luc)

JUPIN (MIle Léa)

KILLASHEE HOUSE LTD

KIRBY (M. Philip)

KUHN (M. Antoine)

LAIGRE (M. Ludovic)

LASLAU (Mme Félicia)

LEGENDRE (M. Fabrice)

LHOTELLIER (M. Christian)

LINGUA (Mme Frédérique)

LUCIANI (Mme Vannina)

MALARY (M. René)

MASSA (MIle Claire)

MEINKE (M. Dieter)

MILOURAT (Mme Sylvie)

ONUFRYK (M. Jean Pierre)

PAGNON (M. Christian)

PECCOT (M. Jean-Noël)

PETERKOP (Mme Ida)

PLANARD (M. Jeff)

POUMAILLOU (M. Edouard)

REINALDO-LAMOTTE (M. Jean-François)

REMONDIERE (M. Pierre)

SAUVIGNON (M. Nicolas)

SCHUH (Mme Camille)

SECHET (M. Jean Pierre)

TENDIL (M. Claude)

TOURON BEURG (Mme Geneviève)

TRUQUET (M. Guy)

VAN AERTSELAER (M. Ronny)

VILLAUD (M. Quentin)

VON STEUBEN (M. Konstantin)

ZAMMITTI (M. Domenico)

CAVALIERS

Renouvellement:

DECORTE Yves

DOREAU Laurent

GOURDINE-BACHOU Francius

TORRALBA Franck

APPRENTIS

ANDRIEUX Tanguy né le 09/10/2000 CA le 10/10/2015 (Sté d'Ent. B. Goudot) ELLART Océane née le 10/05/2000 CA le 19/09/2016 (G. Rarick)

Renouvellement:

BERGE Corentin né le 05/05/2000 CFP le 21/09/2015 (S. Brogi)

BOCHE Damien né le 17/04/1999 CP le 01/12/2016 (XL. Le Stang)

CHAILLOLEAU Mathieu né le 08/10/1999 CA le 24/10/1996 (Sté d'Ent. J. Ortet)

CHANUSSOT Mathilde née le 15/03/1999 CA le 04/01/2016 (M. Pimbonnet)

CHESNEAU Alexandre né le 16/11/1999 CA le 05/09/2016 (Sté d'Ent. A. & G. Botti)

COUPU Antoine né le 04/08/1999 CA le 04/08/2014 (B. Lefèvre)

ELBAZ Victor né le 20/04/2000

CA le 05/09/2016 (Sté d'Ent. Y. Gourraud)

EVIN Simon né le 15/02/2000 CA le 16/08/2016 (S. Foucher)

GAULLIER Thomas né le 22/08/2000 CA le 23/08/2015 (S. Foucher)

GAUTRON Alexis né le 01/08/1999

GAUTRON Alexis ne le 01/08/1999 CA le 01/09/2015 (D. Berra)

GENDRON Chloé née le 30/07/1999

CFP le 05/09/2016 (N. Bellanger)

GERVAIS Quentin né le 27/07/2000 CA le 01/09/2015 (Sté d'Ent. Y. Barberot)

GHERSI Clara née le 15/06/1999 CFP le 19/09/2016 (B. de Montzey)

GUITRAUD Clément né le 04/09/1999 CA le 01/09/2015 (Sté d'Ent. Y. Barberot)

HADJ Laurie née le 17/05/2000 CFP le 01/09/2016 (Mme JF. Bernard)

LELIEVRE Aymeric né le 29/05/2000 CA le 01/08/2015 (Sté d'Ent. E. Clayeux)

LUSTIERE Andy né le 18/01/1999

CP le 13/09/2016 (Sté d'Ent. K. Borgel)

MARGOT Julie née le 01/09/2000 CFP le 05/09/2016 (Sté d'Ent. C. Boutin)

MERILLE Clément né le 24/04/2000 CA le 01/09/2015 (Sté d'Ent. JC. Rouget)

MOUTARD Jérôme né le 25/09/1999 CA le 29/02/2016 (Sté d'Ent. F. Head)

ORANI Antonio né le 17/06/1999 CP le 01/07/2016 (M. Planard)

PANTALE Fanny née le 02/05/2000 CFP le 01/09/2016 (Sté d'Ent. JC. Rouget)

PESTOURIE Romane née le 28/12/2000 CFP le 05/09/2016 (Sté d'Ent. D. Guillemin)

POUCHIN Alexis né le 11/09/2000

CA le 05/09/2016 (Sté d'Ent. Y. Gourraud) PUIROUX Betty née le 02/11/1999

CFP le 19/09/2016 (Sté d'Ent. JC. Rouget)

RAVELLI Coline née le 05/05/1999

CA le 23/11/2015 (Sté d'Ent. H. de Lageneste)

REBOUH Christian né le 22/07/1999 CP le 23/11/2016 (Sté d'Ent. K. Borgel)

REMY Maixent né le 27/02/2000 CA le 01/09/2015 (S. Wattel)

SUBIAS Antoine né le 30/12/1999 CA le 01/09/2015 (Sté d'Ent. C. Gourdain)

TRULLIER Thomas né le 03/08/2000 CA le 16/08/2016 (Sté d'Ent. N. Clément)

JEUNES JOCKEYS

(Article 104 du Code des Courses au Galop)

COSSON Steven (D. Bernier)

MOREAU Paul (Sté d'Ent. G. Macaire)

PETER Baptiste (E. Papon)

Renouvellement:

AGBAL Selim

(Sté d'Ent. H. Billot)

AGOSTINI Jordan

(X. Thomas Demeaulte)

ALBERCA-GAVILAN Dylan

(X. Thomas Demeaulte)

BAILS Léa

(Sté d'Ent. Rod. Collet)

BARBAUD Kyllan

(N. Caullery)

BARILLE Yoann

(N. Leenders)

BARON Tristan

(HA. Pantall)

BARZALONA Nicolas

(Sté d'Ent. A. Fabre)

BAYLE Florent

(Sté d'Ent. Robert Collet)

BERNARD Vincent

(Sté d'Ent. P. & F. Monfort)

BERTHONNET Elie

(M. Chapuron)

BIGOT Sirhan

(Sté d'Ent. C. Boutin)

BLANDAMOUR Jessy

(Sté d'Ent. P. Quinton)

BOEHM Pamela

(Sté d'Ent. B. Goudot)

BOISSEAU Ludovic

(Sté d'Ent. F. Head)

BON Gabriel

(T. Lemer)

BONNEFOY Yohann

(N. Bellanger)

BONNET Enzo

(Sté d'Ent. E. & G. Leenders)

BOUGHAITA Geoffrey

(C. Baillet)

BOUTET Damien

(Sté d'Ent. Y. Fertillet)

BRETON Jean-Baptiste

(JR. Breton)

CAMUS Maxime

(G. Chérel)

CARRERE Sean

(M. Nicolau)

CECCARELLO Alexia

(M. Seror)

CHEVALLIER Clémentine

(Sté d'Ent. E. Leray)

CHEVILLARD Théo

(F. Nicolle)

CHOLLET Louisa

(Sté d'Ent. E. & G. Leenders)

CHUETTE Sophie

CLAUDIC Benoit

(S. Foucher)

CORNET Clara

COSSART Simon (Sté d'Ent. S. Adet) COUTANT Thomas (Sté d'Ent. D. Guillemin)

DAVODI Arman (R. Nerbonne) DELOZIER Lukas (HA. Pantall) DENIEL Kénégan

(Sté d'Ent. P. & F. Monfort)

DIDON-YAHLALI Annaëlle

(S. Jésus) DOLEUZE Mike

DRAGON Marc-Antoine

(Suc. C. Rouget)
DROUIN Benjamin
(JM . Béguigné)
DUCHENE Jordan
(B. Lefèvre)

DUMONT Anaïs DUMONT Guillaume

(JL. Dubord)

EON Maryline (Sté d'Ent. A. Couétil)

ESTRABOL Allan (Sté d'Ent. G. Macaire) ETIENNE Emmanuel

(S. Wattel)

FARCINADE Maximilien

(JM. Béguigné)
FONTAINE Estelle
(F. Gimmi-Pellegrino)
GAMBART Valentin
(E. Lellouche)

GAVILAN Florent (HA. Pantall)

GIRON Jonathan (G. Chaignon)

GLANTZMANN Benjamin

(E. Lellouche)
GORIEU Maxime
(Sté d'Ent. L. Viel)
GOVAERTS Maxime

(B. Barbier) GRANDIN Marvin (C. Rossi)

GROSSO Laura (Sté d'Ent. N. Clément) GUTIERREZ VAL Alejandro

(P. Sogorb)
HALLET Jules

HEITZ Johanna (A. de Royer Dupré) IBOUTH Dimitri (Sté d'Ent. M. Boutin)

(Sté d'Ent. M. Boutin)

KASZTELAN Nathan (Sté d'Ent. FX. De Chevigny)

KHOZIAN Patrick-Grégoire (P. Khozian)

LABAISSE Edgar (Sté d'Ent. J. Ortet) LACHKAR Alexandre

(F. Forési)

LANAVE Marion (Sté d'Ent. JC. Rouget) LARENAUDIE Nicolas

(F. Chappet)

LE DEVEHAT Gabriel (Sté d'Ent. J. Boisnard)

LEBRETON Erwann (Sté d'Ent. F. Vermeulen) LEBRUN Jean-Stéphane

(P. Chemin)

LECOEUVRE Clément

(E. Lellouche)
LECOQ Alexandre
(Sté d'Ent. N. Clément)
LEFEBVRE Maxime
(E. Lellouche)

LEFRANC Tom (Sté d'Ent. C. Boutin) LEGER Sarah

(Sté d'Ent. F. Vermeulen)

LEMAGNEN Tristan (A. Chaillé Chaillé)

LEMOINE Pauline

LESLY Ophélie

(Sté d'Ent. J. Bertran de Balanda)

LETARD Ophélie LOUTTE Ivan (A. Chopard) LUCAS Hugo

(Sté d'Ent. J. Thibault)

MAGNIN Isis

(Sté d'Ent. JP. Gauvin)

MASSE Fabien

(Sté d'Ent. F. Vermeulen)

MASSE Flavien (R. Caget) MASSIN Alison MAYEUR Raphaël (H. Van Zuylen) MEKOUCHE Anaëlle

(Sté d'Ent. Y. Durepaire)

MEME Baptiste (Sté d'Ent. Y. Fouin) MERIENNE Adrien (G. Chérel) MEROU Adeline (B. de Montzey)

MESCAM Damien (Sté d'Ent. A. Fabre) MOISAN Jérémy (M. Delzangles) MONTEIRO Jérémie (C. Barande Barbe) MOREAU Adrien (B. Renk)

MORIN Damien (Sté d'Ent. C. Gourdain)

MUSTE Arnaud (C. Delcher Sanchez) NUGOU Guillaume (Sté d'Ent. M. Boutin)

OGER Lucie (HA. Pantall) PACAUT Coralie (P. Demercastel) PANICUCCI Bruno (J. Reynier)

PELLETAN Mathieu (Sté d'Ent. A. Fabre)

PERRETTE Quentin PFEIL Zoé

(C. Laffon Parias) PINARD Benjamin (Sté d'Ent. G. Macaire)

PITON Styven (S. Foucher)

PLATEAUX Jordan

(C. Delcher Sanchez)

POGGIONOVO Laura

(Sté d'Ent. JM. Capitte)

PRADEL Olivia

(Sté d'Ent. E. Clayeux)

PRUGNAUD Sébastien

(P. Sogorb)

RANDAZZO Jason

RE Geoffrey

(Sté d'Ent. JL. Laval)

RENARD Anthony

(Sté d'Ent. F. Rohaut)

RENAUT François

(Sté d'Ent. P. Adda)

RESIMONT Julian

(N. Caullery)

ROLDO Benoît

(Sté d'Ent. Y. Fouin)

RUIZ GONZALEZ Alejandro

(Sté d'Ent. D. Guillemin)

SAADI Soufiane

(Sté d'Ent. JC. Rouget)

SEZEUR Loan

(P. Demercastel)

SIAFFA Gianni

(Sté d'Ent. D. Guillemin)

SMEULDERS Corentin

(Sté d'Ent. H. Billot)

SMITH Jefferson

(S. Brogi)

SPEICHER Thibault

(Sté d'Ent. M. Boutin)

SURVEILLANT David-André

(N. Caullery)

TERRASSIN Nicolas

(R. Chotard)

THOMAS Damien

(Sté d'Ent. E. Leray)

TROLLEY DE PREVAUX Guillaume

(P. Brandt)

UBEDA Dylan

(Sté d'Ent. M. Rolland)

JOCKEYS

ayant 24 ans révolus et ne bénéficiant plus des remises de poids prévues à l'article 104 du Code des Courses au Galop.

DRAGON Marc Antoine

JOCKEYS

D'ANDIGNE Olivier

Renouvellement:

ACKER Alexis

AUBREE Kevin

AUDON Jo

AUGE Julien

AURAY Romain

BACHELOT Théo

BADEL Alexis

BARRAO Fabrice

BARZALONA Mickaël

BAUDOIN-BOIN Alexandre

BAZIRE Pierre

BEAUNEZ Alexandre

BEAUNEZ Jean-Luc

BEAURAIN Thomas

BELLEY Marc-Olivier

BENDJAMA Alex

BENOIST Grégory

BERNARD Anthony

BERTO Michaël

BERTRAS François-Xavier

BESNARDIERE Jérémy

BEUZELIN Louis-Philippe

BILLARDELLO Christophe

BLONDEL Franck

BLOT Paulin

BOUDOT Pierre-Charles

BOUREZ Bertrand

BOURGEAIS Arnaud

5001102/1107111000

BOURGOIS Stevan

BOURGOIS Yohann

BRASSIL David

BREUX David

BREUX Stéphane

BRIANT Yoann

BRUNETTI Arthur

BURELLER Erwan

CABRE Jérôme

CADEL Clément

CALLAC Sarah

CAMPOS Rémi

CARBERRY Peterjon

CARDINE Anthony

CARROUX Mathieu

CHARRON Johnny

CHATELLIER Vincent

CHAZELLE Ervan
CHEMINAUD Vincent

CHENET Vincent

CHITRAY Alain

CLAUDIC Jérome

COLAS Steven

CONGIU Gabriele

CORALLO Enzo
COUSSEAU Teddy

OCCOSCLAG Teday

COUTIER Antoine

CRASTUS Anthony

CROCQUEVIEILLE Jérémy

DA SILVA Jérémy

DACHIS Thibault

DANGLADES Mickael

DAUBRY-BARBIER Maëlle

DELAGE Mathieu

DELALANDE Davy

DELALANDE Morgan

DELMARES Michaël DEMURO Cristian

DENUAULT Wilfrid

DESOUTTER Nathalie

DESVAUX Alban

DEVESSE Steeve

DOLAN Stephen
DOMINOIS Pauline

DUBOURG Christophe

DUBOURG Kilian

DUCHENE Arnaud
DUPORTE Aude

ESAN Eric

EYQUEM Jean-Bernard FLANDRIN Bertrand FLANNELLY Conor Edward

FORESI Franck
FOREST Mickael
FOUASSIER Adrien
FOUCHET Adrien
FOUCHET Baptiste
FOULON Maxime
FOURRIER Guillaume

FRADET Rémi FRANZEL Lilian GABARD Cédric

GAGNON Jean-Christopher

GALLON David GARNIER Flavien GASNIER Angelo GAUFFENIC Nicolas GAVILAN Alexandre GELHAY Benjamin GILES Felix

GILLET Thierry GROSBOIS Christopher GROSJEAN Julien GUEGUEN Thomas GUIGNON Kévin GUILLERMO Gérard GUILLOCHON Julien

GUTIERREZ ROLDAN Ruben

GUYON Maxime
HAMELIN Antoine
HARDOUIN Eddy
HENDERSON Thomas
HERGNO Delphine
HUBERT Benjamin

HUE Chloé HUET Thomas JARNET Thierry JOLIBERT Dominique

JOUIN Olivier
JOURNIAC Hugo
JULLIOT Romain
JUMELLE Hervé
JUTEAU Richard
KONDOKI Yohann
LACAILLE Edouard
LAGRANGE Mathilde
LAJON Wilfried
LARUE Alexis

LAURENT Stéphane M. LAURON Mathias LE PEMP Lily LE STANG Richard

LECORDIER Anthony LECOURT Yoann LEFEBVRE Clément LEFEBVRE Fabien

LEFEBVRE Fabien
LEMAITRE Aurélien

LESOT Davy

LESTRADE Bertrand

LOTOUT Armel LUCAS Paul

MACELI Luigi

MAILLOT Sébastien

MALONE Gareth

MANDEL Guillaume

MARCHELLI Raphaël

MARQUESTAU Julien MARTIN Jimmy

MARTINO Sébastien

MASURE Gaetan

MEDINA Stevens

MENDIZABAL Ioritz

MEGOINA THE ----

MESSINA Thomas

MICHAUX David

MILLET Guillaume

MINGANT Mickaël

MONTENEGRO Roberto Carlos

MORGAN MURPHY Rees

MORICEAU Antoine

MORISSON David

MOSSE Gérald

MOURARET DE VITA Franck

NABET Kévin NATTIEZ Jonathan NEY Benjamin NOBILI Marc

O'BRIEN Raymond-Lee

O'DRISCOLL Noël William

OLIVIER Aurore

OLIVIER Gaëtan

ORAIN Alexandre

PAILLARD Stéphane

PANICUCCI Frank

PARDON Frédéric

PASQUIER Stéphane

PAYSAN Nicolas

PERRET Nicolas

PESLIER Olivier

PHILIPPERON Ludovic

PICCONE Tony

PLOUGANOU Jonathan

PLUMAS Yohann

POIRIER Alexis

POLLI Antonio

PROD'HOMME Pauline

PROIETTI Ludovic REGAIRAZ Morgan

REVELEY James

REVELET James

REVOLTE Emilien

REY Jérémy

RICHARDOT Stéphane

RICOU Jacques

RODRIGUEZ NUNEZ Hernan

ROMARY Margot

RONGERE Etienne

ROUSSEL Alexandre

RUIS Sylvain

SANTIAGO Delphine

SARAIVA Williams

SCHMIDLIN Regis

SEGUY Valentin
SEIGNEUL Alexandre
SLOUP Lukas
SOUMILLON Christophe
STEFAN Cyrille
TABET Hakim
TASTAYRE Jimmy
THEPAUT Steven
THOMAS Ronan

THULLIEZ Thierry ULINSKI Damien VABOIS Teddy VERON Fabrice VIEL Thomas VIGIE Jean-Baptiste VION Vincent WERLE Antoine

Decisions

DECISION DE LA COMMISSION SUPERIEURE

La Commission Supérieure prévue par les dispositions de l'article 240 du Code des Courses au Galop et agissant conformément aux dispositions des articles 238 et suivants dudit Code ;

Saisie d'un pourvoi formé par M. Olivier THOMAS contre la décision de la Commission d'Appel en date du 19 décembre 2016 faisant suite à la décision des Commissaires de France Galop en date du 24 novembre 2016 de lui retirer, à la demande du Chef du Service Central des Courses et Jeux du Ministère de l'Intérieur, l'agrément lui ayant été délivré :

Après avoir pris connaissance du courrier en date du 20 décembre 2016 par lequel M. Olivier THOMAS a formé un pourvoi et motivé celui-ci ;

Après avoir dûment appelé M. Olivier THOMAS à se présenter à la réunion fixée au mercredi 4 janvier 2017 pour l'examen contradictoire de ce dossier ;

Après que la Commission Supérieure a adressé copie, le 21 décembre 2016, de la lettre de pourvoi et de la convocation de M. Olivier THOMAS au Chef du Service Central des Courses et Jeux du Ministère de l'Intérieur ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier, pris connaissance de la demande du Chef du Service Central des Courses et Jeux du Ministère de l'Intérieur aux Commissaires de France Galop et de ses courriers de maintien en date des 4 et 15 novembre 2016, étant observé qu'aux termes de ses courriers en date des 2, 13 et 30 décembre 2016, le Ministère de l'Intérieur indiquait notamment qu'il demandait d'appliquer, sans délai, la décision prise le 24 novembre 2016;

Après avoir pris connaissance des observations écrites formulées par M. Olivier THOMAS et par son conseil au cours de la procédure, et entendu ce dernier en ses explications, étant observé qu'il lui a été proposé de signer les retranscriptions écrites de ses déclarations orales à l'issue de la séance ce qu'il a souhaité faire ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Gérard SAMAMA;

Attendu que le pourvoi est recevable sur la forme ;

Sur le fond :

Vu le décret n°97-456 du 5 mai 1997 ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu la décision des Commissaires de France Galop en date du 24 novembre 2016 et l'ensemble des pièces visées dans cette décision ;

Vu la décision de la Commission d'Appel en date du 19 décembre 2016 et l'ensemble des pièces visées dans cette décision ;

Vu le courrier de M. Olivier THOMAS, en date du 20 décembre 2016, reçu par télécopie et par courrier recommandé le 21 décembre 2016 dont la date de dépôt apposée par la poste est le 20 décembre 2016 par lequel il forme un pourvoi en reprenant la même motivation que celle de son courrier d'appel en date du 24 novembre 2016, en ajoutant notamment :

- que la décision objet du présent recours ne répond pas aux conclusions régulièrement déposées devant la Commission d'Appel et notamment les arguments relatifs à l'absence de communication de pièces par le Ministre de l'Intérieur :
- que la demande du Ministère de l'Intérieur est dépourvue de toute motivation et qu'aucune pièce n'a été versée aux débats ni en première instance, ni en cause d'appel ;
- qu'en appel, le Ministre s'est contenté d'adresser une lettre ne réitérant pas sa demande de retrait d'agrément ;
- que le présent recours est d'autant plus pertinent que la demande de retrait d'agrément du Ministre n'a pas été réitérée dans les délais devant la Commission d'Appel qui ne pouvait en conséquence retirer un agrément sans ce préalable;

Vu le courrier électronique du conseil de M. Olivier THOMAS reçu le 21 décembre 2016, annonçant le pourvoi de son client et leurs dates d'indisponibilité ;

Vu le mémoire du conseil de M. Olivier THOMAS en date du 26 décembre 2016, transmis le même jour au Ministère de l'Intérieur, reprenant les termes de son mémoire d'appel numéro 2 et mentionnant en outre :

- que par décision du 19 décembre 2016, la Commission d'Appel a décidé du retrait de l'agrément de propriétaire de M. Olivier THOMAS mais qu'un pourvoi a été formé, motivé par plusieurs éléments;
- que la Commission d'Appel et les Commissaires de France Galop ont fait une interprétation erronée des dispositions du Code des Relations entre le Public et l'Administration ;
- que le Ministère conscient de sa carence et alerté sur ce point par la Commission d'Appel, a finalement renouvelé sa demande postérieurement à l'audience c'est-à-dire hors délai ;

-que la décision d'appel devra être réformée et que la Commission d'Appel n'a pas motivé sa décision, en s'abstenant de répondre aux écritures de M. Olivier THOMAS, étant observé que ce défaut de motivation conduira à la réformation de la décision du 19 décembre 2016 ;

Vu le courrier du Chef du Service Central des Courses et Jeux en date 30 décembre 2016, reçu par courrier électronique et transmis le même jour au conseil de M. Olivier THOMAS et à ce dernier, mentionnant notamment :

- que la demande de retrait est une mesure de police administrative d'application immédiate à l'issue de la procédure contradictoire de première instance qui ne peut faire l'objet d'un appel ;
- qu'en conséquence, le Ministre de l'intérieur ne peut participer à une procédure qui n'a pas lieu d'être et demande d'appliquer, sans délai, la décision prise le 24 novembre dernier ;

Attendu que le conseil de M. Olivier THOMAS a repris en séance les termes de son mémoire transmis à la Commission Supérieure et a souhaité ajouter :

- qu'il était intervenu dans plusieurs dossiers de ce type dont un devant le Tribunal Administratif de CAEN, précisant que France Galop en avait fait les frais ;
- qu'en l'espèce, la problématique est différente puisqu'elle repose sur les dispositions du Code des Relations entre le Public et l'Administration, publié en septembre 2016 et que de toute évidence, le Ministère de l'Intérieur s'est dispensé de l'application desdites dispositions;
- qu'il pense comprendre que chacun est conscient que ledit Ministère ne se soumet pas à la procédure ;
- que France Galop a tenté de motiver chacune de ses décisions en indiquant avoir une compétence liée en la matière, mais qu'encore faut-il être compétent, que France Galop part du fait qu'elle est compétente alors que dans ce dossier elle ne l'est pas ;
- que bien évidemment, il saisira le Tribunal Administratif comme il l'a déjà fait dans d'autres dossiers ;
- que dans la procédure que France Galop met en œuvre, il n'a pas eu à déplorer de manquements au contradictoire, et que si France Galop doit et se soumet aux dispositions du Code des Relations entre le Public et l'Administration sans difficulté il se demande pourquoi le Service des Courses et Jeux, qui est une délégation du Ministère de l'Intérieur, s'empêtre depuis des mois dans cette attitude, alors qu'il a déjà été sanctionné;
- qu'il fait remarquer que ledit Ministère produit ensuite des éléments de fond devant le Tribunal Administratif;
- qu'ils ont demandé les pièces sur lesquelles le Ministère fondait sa demande et qu'ils ne les ont pas obtenues, de même que France Galop ;
- qu'il ne vise pas directement France Galop dans son mémoire, mais que faute de se soumettre aux dispositions dudit Code, la question de la compétence liée implique la vérification par France Galop que sa saisine est régulière ;
- qu'à défaut d'obtenir ce qu'il veut à l'encontre du Ministère, il soumettra également la décision de France Galop au Tribunal Administratif ;
- que la communication des pièces est la grande problématique de ce dossier et que cela l'étonnerait fort que France Galop n'ait pas fait état au Ministère de son inconfort à ce titre ;
- que le Ministère ne communique pas les pièces soit, car il ne les a peut-être pas, soit car il craint de perdre en crédibilité, faisant à ce titre la lecture de la lettre officielle de l'avocat mentionné dans le demande de retrait du Ministère contestant les propos dudit Ministère et réfutant catégoriquement avoir donné une interview à la presse
- que le fondement de la demande du Ministère repose ainsi sur un faux ;
- que la procédure est écrite mais également orale et qu'il pense que la voie médiane serait de prononcer un sursis à statuer dans l'attente des pièces, précisant qu'une fois les pièces communiquées, il n'aurait plus rien à dire :
- que ledit Code ouvre la porte à la motivation de la demande, en rappelant à ce titre les arrêts du Conseil d'Etat en date des 23 mars 2005 et 7 août 2008 tout en précisant que les manquements en l'espèce étaient ainsi multiples puisqu'à l'époque de ces arrêts ledit Code n'était pas encore applicable;
- qu'ils sont convoqués dans le cadre d'un calendrier de procédure que ledit conseil respecte toujours ;
- qu'il dispose du courrier du Ministère en date du 30 décembre 2016 ;
- que l'article 12 du Décret prévoit que le Ministère doit reformuler ou maintenir sa demande, ce que le Ministère n'a pas fait;
- que comme cela se passe chaque fois, ledit Ministère va se rappeler des dispositions de l'article 12 susvisé
 et reformuler sa demande postérieurement à l'audience, alors que si c'est une audience qui a un sens, avec
 un calendrier à respecter, qui s'applique tant audit conseil qu'au Ministère, soit les débats restent ouverts et
 le Ministère peut reformuler sa demande, soit le courrier du Ministère sera hors délai et il faudra considérer
 qu'il n'y a pas de reformulation de la demande du Ministère;
- que c'est la raison pour laquelle il demande dans le « Par Ces Motifs » de constater que le Ministère n'a pas renouvelé sa demande de retrait;
- qu'il y a un horaire précisé sur la convocation, qu'ils sont entrés en réunion à 11h30 et que si le Ministère avait souhaité maintenir sa demande, il l'aurait fait ;
- qu'à la question de M. Gérard SAMAMA quant à savoir si la lettre du 30 décembre 2016 n'est pas un renouvellement de la demande du Ministère, ledit conseil a répondu que le fait d'indiquer que le Ministère ne peut pas participer à une procédure qui n'a pas lieu d'être, n'est pas un renouvellement ;
- que la SECF s'est pliée à la demande du Ministère et qu'en cours de procédure concernant le dossier de son client devant cette société mère, elle a décidé de ne plus prévoir de recours dans ces dossiers ;
- que pour faire plier France Galop, le Ministère adresse un courrier à cette dernière indiquant qu'elle n'a pas à ouvrir de recours, que le délibéré intervient le lendemain dudit courrier, faisant observer que cela est incorrect à la procédure et vis-à-vis de tous;

Attendu que l'intéressé a indiqué, suite à une question du Président de séance en ce sens, qu'il n'avait rien à ajouter;

Attendu que M. Olivier THOMAS a n'a pas souhaité apporter d'élément complémentaire ;

Vu les courriers de la Commission Supérieure en date des 21, 26 et 30 décembre 2016 adressés à M. Olivier THOMAS et à son conseil ;

Vu les courriers de la Commission Supérieure en date des 21, 26 et 30 décembre 2016 adressés au Chef du Service Central des Courses et Jeux du Ministère de l'Intérieur :

I Sur le pourvoi formé par M. Olivier THOMAS

Attendu que l'article 12 § Il du décret n° 97-456 du 5 mai 1997 dispose que « II.- Les sociétés mères : (...) délivrent les autorisations de faire courir, d'entraîner, de monter et de driver les chevaux de courses, selon les critères définis par leurs statuts et par le code des courses de chaque spécialité. Ces autorisations ne peuvent être accordées qu'après un avis favorable du ministre de l'intérieur émis au regard des risques de troubles à l'ordre public qu'elles sont susceptibles de créer. Elles peuvent être retirées par la société mère concernée à l'issue d'une procédure contradictoire engagée de sa propre initiative ou à la demande du ministre de l'intérieur. La société mère est tenue de retirer l'autorisation si le ministre de l'intérieur maintient sa demande au vu des observations émises à l'occasion de la procédure contradictoire » ;

Attendu que le Ministère de l'Intérieur considère que la décision de retrait des Commissaires de France Galop ayant compétence liée constitue une mesure de police insusceptible de recours ;

Attendu toutefois que les dispositions du décret n° 97-456 du 5 mai 1997 assimilent la procédure contradictoire de retrait à celles appliquées en matière disciplinaire, dans laquelle les recours prévus par le Code des Courses au Galop sont susceptibles d'être exercés ;

Attendu qu'à ce jour, le Code des Courses au Galop n'apporte aucune précision spécifique sur ce point ;

Que dans ces circonstances, et sans que la nature de la mesure ni la compétence liée ne soient remises en cause, il apparaît nécessaire, comme l'a indiqué la Commission d'Appel, de permettre l'exercice des voies de recours prévues par le Code des Courses au Galop afin d'interpréter les textes en vigueur en faveur de la personne mise en cause dans le respect des droits de la défense et du contradictoire;

Que la procédure contradictoire prévue par le Code des Courses au Galop s'agissant d'un retrait d'agrément pour une durée indéterminée prévoit une possibilité d'appel puis de pourvoi ;

Qu'en outre l'article 244 dudit Code dispose que « la saisine d'une juridiction étatique ne peut se faire qu'après épuisement de toutes les voies de recours prévues par le Code des Courses » ;

Attendu en conséquence qu'il y a lieu de considérer :

- qu'en l'état actuel des textes ;
- qu'en l'absence de disposition spécifique dans le Code des Courses au Galop ou dans le décret susvisé quant à la procédure de recours en matière de demande de retrait d'agrément émanant du Ministère de l'Intérieur ;

il y avait bien lieu, dans le respect de la procédure contradictoire que les instances de France Galop devaient mener conformément aux termes du courrier du Ministère, de permettre à M. Olivier THOMAS d'interjeter appel de la décision des Commissaires de France Galop et de former un pourvoi à l'encontre de la décision de la Commission d'Appel;

Qu'en effet, les recours prévus par le Code des Courses au Galop représentent un gage de respect du contradictoire visé par le Ministère de l'Intérieur lui-même ;

Qu'en conséquence, en l'état actuel des textes, la Commission d'Appel a pu s'estimer régulièrement saisie d'un appel recevable, de même que la Commission Supérieure s'estime également régulièrement saisie d'un pourvoi recevable :

II. Sur la demande du Ministère de l'Intérieur

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier et de la demande du Chef du Service Central des Courses et Jeux du Ministère de l'Intérieur sollicitant un retrait des agréments délivrés à M. Olivier THOMAS, en 2013, en qualité de propriétaire, auprès de France Galop, ainsi que du décret n° 97-456 du 5 mai 1997 relatif aux Sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel, modifié par le décret n° 2015-338 du 25 mars 2015, que les Commissaires de France Galop et la Commission d'Appel ont été saisis d'une demande du Ministère de l'Intérieur, de retirer lesdits agréments, laquelle a été maintenue par courriers des 4 et 15 novembre 2016, étant observé qu'aux termes de ses courriers en date des 2, 13 et 30 décembre 2016, le Ministère de l'Intérieur indiquait notamment qu'il demandait d'appliquer, sans délai, la décision prise le 24 novembre 2016;

Attendu que l'ensemble des pièces et écritures du dossier a été adressé à M. Olivier THOMAS et à son conseil, ainsi qu'au Ministère de l'Intérieur dans le cadre de la procédure devant les Commissaires de France Galop de même que dans le cadre de la Commission d'Appel et de la présente Commission Supérieure ;

Attendu qu'en conséquence, le déroulement d'une procédure contradictoire a été assuré au niveau des juridictions de France Galop ;

Attendu qu'en outre l'ensemble des pièces et écritures du dossier a été adressé au Ministère de l'Intérieur ;

Qu'enfin, au regard des dispositions susvisées, les Commissaires de France Galop, de même que la Commission d'Appel et à présent la Commission Supérieure, sont liés par la demande du Ministère de l'Intérieur laquelle a été maintenue par courriers en date des 4 et 15 novembre 2016, conformément aux exigences de l'article 12 § Il du décret n°97-456 du 5 mai 1997 ;

Attendu que dans ces conditions, la Commission d'Appel était tenue de maintenir la décision des Commissaires de France Galop, qui étaient eux-mêmes tenus de retirer l'agrément délivré à M. Olivier THOMAS et qu'aucun des moyens dirigés contre leur décision n'est de nature à faire naître un doute sérieux sur la légalité ni la motivation de

leur décision ;

Attendu qu'il y a donc lieu, au vu de l'ensemble des éléments susvisés, de maintenir la décision de la Commission d'Appel qui a elle-même maintenu la décision des Commissaires de France Galop, la Commission Supérieure ne disposant pas d'élément nouveau permettant de remettre en cause cette décision prise à la demande du Ministère de l'Intérieur laquelle a été maintenue par courrier en date des 4 et 15 novembre 2016, conformément aux exigences de l'article 12 § Il du décret n°97-456 du 5 mai 1997 :

Qu'elle n'est pas davantage habilitée à donner son appréciation sur le fond du dossier et sur la proportionnalité de la demande du Ministère, la Commission Supérieure, comme la Commission d'Appel et les Commissaires de France Galop avant elle, ayant une compétence liée et ayant mené une procédure contradictoire à leur niveau

Que le décret n°97-456 du 5 mai 1997, qui est un texte spécifique n'impliquant pas l'application du Code des Relations entre le Public et l'Administration, prévoit que France Galop organise ladite procédure contradictoire après que la demande du Ministère a été émise, France Galop intervenant ainsi postérieurement à la motivation de la demande, laquelle est donc hors de son contrôle;

Qu'enfin, le décret n°97-456 du 5 mai 1997 précise que « La société mère est tenue de retirer l'autorisation si le ministre de l'intérieur maintient sa demande » et non s'il la renouvelle, étant observé qu'en l'espèce, il apparaît difficilement contestable que le Ministère a maintenu sa demande, ce qui est confirmé par ses courriers en date des 2, 13 et 30 décembre 2016 aux termes desquels il demande d'appliquer sans délai la décision de retrait prise par les Commissaires de France Galop;

PAR CES MOTIFS:

Décide :

- de déclarer recevable le pourvoi formé par M. Olivier THOMAS ;
- de maintenir la décision de la Commission d'Appel;
- en conséquence, de retirer, conformément à la demande du Ministère de l'Intérieur, l'agrément délivré à M. Olivier THOMAS l'autorisant à faire courir en qualité de propriétaire.

Boulogne, le 5 janvier 2017 F. FORCIOLI-CONTI - G. SAMAMA - M. DE GIGOU

DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL

La Commission d'Appel prévue par les dispositions de l'article 232 du Code des Courses au Galop et agissant conformément aux dispositions des articles 233 et 234 dudit Code ;

Saisie d'un appel interjeté par le jockey Jonathan PLOUGANOU contre la décision des Commissaires de France Galop en date du 29 décembre 2016 de :

- le sanctionner par une interdiction de monter pour une durée de 6 mois en raison de sa grave infraction au Code des Courses au Galop concernant la réglementation en matière de prélèvement biologique ;

Après avoir pris connaissance du courrier en date du 2 janvier 2017 par lequel le jockey Jonathan PLOUGANOU a interjeté l'appel et motivé celui-ci ;

Après avoir dûment appelé le jockey Jonathan PLOUGANOU à se présenter à la réunion fixée au lundi 9 janvier 2017 pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté la non présentation de l'intéressé :

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier, pris connaissance des explications fournies par le jockey Jonathan PLOUGANOU au cours de la procédure, pris connaissance des explications écrites de son conseil, et entendu ce dernier en ses explications, étant observé qu'il lui a été proposé de signer les retranscriptions écrites de ses déclarations orales à l'issue de la séance, ce qu'il n'a pas souhaité faire ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Alain DESGRANGE ;

Attendu que l'appel est recevable sur la forme ;

Sur le fond;

Vu les éléments du dossier notamment la liste des pièces ;

Vu la décision des Commissaires de France Galop en date du 29 décembre 2016 et l'ensemble des pièces mentionnées dans cette décision :

Vu le courrier du jockey Jonathan PLOUGANOU en date du 2 janvier 2017, reçu par télécopie le même jour et par lettre recommandée avec accusé de réception dont la date d'envoi apposée par la Poste est également le 2 janvier 2017 mentionnant notamment :

- que depuis qu'il est titulaire d'une licence de jockey, il n'a jamais fait l'objet d'une condamnation pour dopage, et que compte tenu des éléments factuels de ce dossier, il lui semble que le montant de la peine est trop élevé;
- qu'il développera ces éléments devant la Commission d'Appel pour laquelle il sera représenté par son conseil qui développera des observations complémentaires ;

Vu le mémoire du conseil du jockey Jonathan PLOUGANOU en date du 6 janvier 2017 reçu le même jour mentionnant notamment :

- un rappel des faits et de la procédure ;
- la nécessité de l'application du principe de proportionnalité de la peine à la présente espèce et la nécessité

XXIV

de songer au contrôle de proportionnalité effectué par le juge administratif ;

- la gravité de la sanction prise compte-tenu des circonstances de l'espèce ;
- la nécessité d'une peine plus modérée en raison notamment de la conduite de ce jockey depuis le début de sa carrière, l'absence de prélèvement positif dans le passé, ou de sanctions concernant le contrôle de médications ;
- le caractère sérieux, rigoureux, et très exigeant de ce jockey envers lui-même ;
- la mention de son accident très grave en 2015 et sa volonté avérée de revenir sur les pistes ;
- la nécessité de personnaliser sa peine et donc fatalement de tenir compte des circonstances factuelles en question ;
- le caractère négatif du contrôle d'urine finalement intervenu le lendemain de la tentative de prélèvement du 27 novembre 2016;
- l'arrêt maladie pendant plus d'un an de ce jockey qui redoutait de ne plus être à la hauteur des enjeux physiques qu'imposent une telle carrière, jockey qui n'a pas osé se confier et a fait un choix tout à fait inapproprié en tentant de frauder :

-l'absence de culpabilité de ce jockey concernant ce prélèvement négatif et la panique, dans un contexte particulier, qui l'a conduit à perdre son sens commun ;

- qu'un comportement accidentel et déraisonnable ne peut être sanctionné par une peine aussi lourde ;
- les conséquences funestes de cette sanction dont il ne se remettra pas sur un plan professionnel ;
- les difficultés de trésorerie dont il est victime suite à son arrêt maladie indemnisé par la Caisse Primaire et à son imposition sur les gains des années précédentes ;
- la confiance des entraîneurs dès son retour en septembre 2016 et le caractère fatal que représenterait une nouvelle mise à l'écart des hippodromes puisqu'il ne pourrait pas revenir au niveau qui lui permette de nouveau d'exercer son métier ;
- la nécessité d'une réformation de la décision et d'un sursis total qui peut d'ailleurs être assorti d'une période probatoire ;

Vu le courrier, en date du 6 janvier 2017, du représentant de la Société d'Entraînement HECTOR DE LAGENESTE adressé spontanément le 9 janvier 2017 par courrier électronique, mentionnant notamment :

- que sa jeune écurie s'est réjouie du retour du jockey Jonathan PLOUGANOU après son terrible accident pour lequel il a dû se battre pendant plus d'un an pour revenir au « top niveau » ;
- qu'il tient à apporter son soutien à ce jockey qui a gagné 5 courses pour son écurie en l'espace de deux mois et que comptant 14 victoires en 2016, il ne peut se passer de ses services au vu du bénéfice qu'il apporte à une écurie de son envergure;
- qu'il a un énorme objectif en vue avec le hongre EL CALIFE le 19 février prochain dans un Groupe I en ITALIE et que le jockey Jonathan PLOUGANOU venant de s'imposer avec lui et le connaissant sur le bout des doigts, il est très important pour ses propriétaires et lui-même que ce soit ce jockey qui lui soit associé lors de cette course où le cheval a une vraie chance;
- que remporter ce Groupe I est très important pour son écurie et qu'il espère sincèrement que les juges seront indulgents avec ce grand jockey et que la sanction ne sera pas trop lourde à son égard ;

Vu les courriers électroniques adressés à 12h16 au jockey Jonathan PLOUGANOU et à son conseil le lundi 9 janvier 2017 leur confirmant le décalage (acté en accord avec ledit conseil pour tenir compte de ses autres obligations professionnelles) de l'horaire de la séance au cours de la journée du 9 janvier 2017 suite à un retard de l'avion d'un des juges de la Commission d'Appel au vu des conditions météorologiques ;

* * *

Attendu que le conseil du jockey Jonathan PLOUGANOU a repris les termes de son mémoire en séance en les développant et en ajoutant notamment :

- que ce jockey l'a contacté entre Noël et le jour de l'An et qu'il n'était pas présent, ajoutant qu'il avait constaté, en lisant la presse, que ledit jockey n'avait pas demandé un report mais qu'il était allé en séance sans avocat en première instance;
- qu'il a lu la décision de première instance et que sachant que les déclarations sont reprises fidèlement, il a bien compris ce que son client avait dit et reconnu devant les Commissaires de France Galop puis, que pour l'appel, il ne l'avait pas rencontré mais l'avait eu au téléphone et qu'en écoutant son histoire, il avait compris que l'appel méritait d'être formé;
- que parfois il ne prend pas certains clients dont il trouve le comportement récidiviste ou non exempt de reproches, ajoutant qu'il n'avait d'ailleurs pas voulu prendre certains clients ayant fait la même « bêtise », pas plus qu'un client dans le dossier LE GALLIARD mais qu'il souhaitait cependant évoquer le sursis dont avait bénéficié le jockey dans ce dernier dossier;
- qu'il avait décidé de travailler le dossier de Jonathan PLOUGANOU car sa personnalité et les circonstances sont différentes, ajoutant qu'il est nécessaire de personnaliser sa peine au vu de sa carrière exemplaire et de son histoire;
- qu'il ne débattait aucunement le fond du dossier car les faits existent et sont stupides mais le quantum de la sanction :
- que le site Internet de France Galop au niveau de la publication des Bulletins officiels est actuellement défaillant car seuls les Bulletins officiels de décembre de chaque année sont en ligne, que des jurisprudences retrouvées dans sa propre base de données montrent bien que 6 mois est une sanction habituelle dans ce type de cas

XXV

mais que son client doit voir sa peine personnalisée;

- que l'infraction commise par son client est aberrante et désagréable mais que contrairement aux autres cas de ce type relevés dans la jurisprudence, son prélèvement effectué le lendemain est négatif et qu'il n'a pas de passif;
- que beaucoup d'entraîneurs ont écrit pour le soutenir car il est très apprécié mais qu'il ne donne qu'une seule lettre en appel car c'est la mieux rédigée de toutes, les autres étant assez mal rédigées ;
- que son client a un emprunt important pour un bien immobilier, une compagne à charge et qu'être arrêté six mois lui posera un énorme souci à ce titre ;
- qu'en deux mois, il a réussi à gagner ce qu'il gagne parfois en 6 mois et que cela prouve cependant sa force de caractère et qu'il veut se battre ;
- qu'une interdiction de monter d'une durée de 6 mois contraindra les entraîneurs à l'oublier et qu'il risque de ne pas s'en remettre, ajoutant qu'il avait chuté deux fois hier car il a une pleine conscience morale et est effondré par ce dossier qui le perturbe énormément;
- que la conscience morale est un point important dans ce dossier car contrairement à d'autres qui n'en ont rien à faire, il est déjà extrêmement puni et touché par ce qu'il a fait ;
- que c'est une personne bien et qu'il a « dévissé » ce jour-là ;
- qu'il est « dur au mal » mais que la veille du prélèvement, à l'entraînement, il est tombé et est allé chez son médecin de famille lui demandant de le recoudre à vif pour ne risquer aucune positivité à cause d'un produit éventuel, mais que le médecin a refusé et lui a appliqué une pommade antalgique et qu'il a eu peur d'être positif;
- qu'il a paniqué, a été dans l'incapacité de réfléchir, et que c'est d'autant plus « stupide » qu'il était négatif le lendemain ;

Attendu que M. Frédéric MUNET a indiqué audit conseil qu'il était étonné de son silence sur la fraude et la triche dont il n'est quasiment jamais fait mention dans ses observations alors que c'est bien cela qui les intéresse ; Attendu que le conseil du jockey Jonathan PLOUGANOU (ci-dessous «le Conseil») a répondu qu'il n'en parlait pas car il n'y avait aucun débat sur les faits et leur réalité et qu'il parlait juste du quantum de la sanction ;

Attendu que M. Frédéric MUNET a indiqué que le fait réel c'est la triche, la tentative de fraude et qu'il faut en parler ;

Attendu que le Conseil a indiqué qu'il reconnaissait tout sur ce point, ne le discutant pas ce qui explique son silence :

Attendu que M. Frédéric MUNET a indiqué que la notoriété de ce jockey, et son expérience impliquent qu'il devrait être très responsable et irréprochable et que c'est un dossier vraiment très regrettable ;

Attendu que le Conseil a indiqué qu'au contraire il estime que ce serait plus grave si ce cas concernait un apprenti qui vient d'arriver dans la profession mais qu'en l'espèce, le passif exemplaire de son client doit être pris en compte :

Attendu que M. Frédéric MUNET a indiqué que lorsqu'on a une personne à charge et une telle expérience c'est vraiment regrettable de se comporter ainsi ;

Attendu que le Conseil a répondu qu'en effet c'était insensé mais qu'il fallait se concentrer sur le quantum ;

Attendu que M. Eric PALLUAT de BESSET a indiqué que le mémoire évoquait un accident mais qu'on peut penser à une préméditation quand on voit la façon dont la fraude a été organisée en très peu de temps puisque tout le monde ne se promène pas avec une fiole et du « sparadrap » sur lui sur un hippodrome ;

Attendu que le Conseil a indiqué que M. Robert FOURNIER SARLOVEZE avait posé la question en première instance de savoir si un système de fraude généralisé existe dans le vestiaire des jockeys et qu'il estime à titre personnel que son client a fait un copier-coller de quelque chose qui existe déjà sans l'inventer lui-même ;

Attendu que le Conseil a ajouté qu'il y a selon lui pléthore de jockeys qui ont été sanctionnés pour ce problème et qu'il faut se poser les bonnes questions face à cette récurrence de cas qui ont d'ailleurs lieu en plat et en obstacles, ajoutant que l'information sur cette technique de fraude a dû circuler entre les jockeys :

Attendu que M. Frédéric MUNET a souhaité indiquer qu'on ne pouvait quand même pas parler du mot « pléthore de jockeys » même si le fait qu'il y ait plusieurs cas posent un réel et grave problème ;

Attendu que le Conseil a indiqué qu'il ne voyait donc pas une réelle préméditation au vu de ces éléments ;

Attendu que M. Eric PALLUAT de BESSET a demandé audit Conseil de s'exprimer sur le caractère que l'on peut estimer faible de la peine par rapport aux jurisprudences en la matière dans d'autres pays, le Conseil lui répondant que le cas à l'étranger cité dans la décision de première instance concerne quelqu'un qui a du passif ;

Attendu que le Conseil a indiqué qu'il fallait vraiment tenir compte de l'histoire et de la personnalité de son client ; Attendu que l'intéressé a indiqué, suite à une question du Président de séance en ce sens, qu'il n'avait rien à ajouter ;

* * *

Attendu que les dispositions du § Il de l'article 143 du Code des Courses au Galop précisent notamment que toute personne titulaire d'une autorisation de monter s'engage à se soumettre, par des prélèvements biologiques effectués pendant ou en dehors d'une réunion de courses, à la recherche de toutes substances prohibées, de leurs métabolites, de leurs isomères, ou la présence d'un indicateur scientifique prouvant l'administration d'une substance prohibée, d'un traitement ou procédé interdits par l'annexe 11 ;

Que toute personne qui enfreint les dispositions des alinéas précédents ou qui refuse de se soumettre aux investigations ordonnées par les Commissaires de courses, tendant à vérifier qu'elle ne détient pas de substance

XXVI

ou de matériel prohibés ou qui refuse de se soumettre aux prélèvements prescrits, peut se voir appliquer par les Commissaires de France Galop les sanctions prévues par le présent Code ;

Que toute personne qui refuse de se soumettre à un contrôle peut se voir appliquer par les Commissaires de France Galop les sanctions prévues par le présent Code ;

Que toute personne ayant signé la reconnaissance de notification qui :

- soit omet de se présenter,
- soit se présente et refuse de se soumettre au contrôle,
- soit ne satisfait pas convenablement au contrôle,

doit faire l'objet par la personne en charge du prélèvement d'un rapport écrit à l'attention des Commissaires de France Galop, dont copie sera adressée au médecin conseil de France Galop, qui pourront appliquer les sanctions prévues par le présent Code ;

Attendu qu'il résulte des dispositions de l'article 224 du Code des Courses au Galop que constitue une faute disciplinaire tout comportement contraire au présent Code, aux règles professionnelles, ainsi que tout manquement à la probité, à l'honneur ou à la délicatesse et tout comportement portant gravement atteinte à la réputation des courses même se rapportant à des faits extra-professionnels;

Que toute faute disciplinaire peut donner lieu à l'application des sanctions disciplinaires prévues au présent Code, les plus appropriées selon la gravité de l'infraction, à l'exception de la peine d'amende lorsqu'il s'agit de faits extra-professionnels ;

Attendu que les dispositions du § XI de l'article 43 du Code des Courses au Galop prévoient notamment que les sanctions applicables à un jockey sont l'amende (...) l'interdiction de monter pour une durée déterminée, la suspension ou le retrait de l'autorisation de monter ;

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier que le jockey Jonathan PLOUGANOU a tenté de frauder en introduisant volontairement et en utilisant de façon préméditée, au sein de l'hippodrome d'AUTEUIL, pour son contrôle prévu par l'article 143 du Code des Courses au Galop, un flacon contenant de l'urine recueillie auprès d'un tiers, avant le prélèvement biologique qu'il devait effectuer;

Que le médecin de service a découvert un petit flacon transparent contenant des traces d'urines, dissimulé sous son sous-vêtement, lors de la tentative de prélèvement biologique et que le jockey Jonathan PLOUGANOU a immédiatement reconnu cette tentative de fraude ;

Attendu que le jockey Jonathan PLOUGANOU a ensuite confirmé la tentative de fraude devant les Commissaires de France Galop, expliquant la façon dont il l'avait organisée au moment où il avait appris qu'il devait être prélevé, leur indiquant qu'il avait été pris de panique et avait pris contact avec un tiers présent sur l'hippodrome d'AUTEUIL, son conseil évoquant le « copier-coller » d'une technique de fraude qui a dû circuler entre jockeys ;

Attendu que ledit jockey reconnaît de nouveau en appel, dans le cadre du mémoire de son conseil, cette tentative de fraude en précisant d'ailleurs « qu'il redoutait de ne pouvoir être à la hauteur des enjeux physiques qu'imposent une telle carrière, n'a pas osé se confier et a fait un choix tout à fait inapproprié en tentant de frauder » ;

Attendu que le jockey Jonathan PLOUGANOU explique également en appel, avoir perdu « son sens commun » et avoir eu « un comportement accidentel et déraisonnable », alors que le caractère accidentel de cette situation n'est pourtant pas caractérisé ;

Qu'il explique au contraire que redoutant de ne pouvoir être à la hauteur des enjeux physiques de sa carrière, il a fait un choix « inapproprié » et a également lui-même détaillé le procédé qu'il avait mis en place au cours de la réunion de courses après avoir appris qu'il devait se présenter au prélèvement biologique ;

Attendu qu'il y a lieu de noter l'utilisation du terme de « fraude » par le jockey lui-même dans son mémoire, terminologie qui permet de confirmer sans ambiguïté la gravité de la situation ;

Attendu qu'il y a lieu de relever en outre que le jockey Jonathan PLOUGANOU a évoqué de manière contradictoire devant les Commissaires de courses «avoir pris un médicament sans prescription médicale suite à une chute survenue dans la semaine», puis devant les Commissaires de France Galop «avoir pris un anti-inflammatoire à la suite d'une chute ayant touché sa tête le 22 novembre 2016, se sentant raide pour pouvoir travailler», son conseil évoquant dorénavant en appel la consultation d'un médecin de famille la veille du prélèvement, médecin lui ayant appliqué une pommade antalgique ce qui avait inquiété son client ;

Attendu que l'ensemble des éléments du dossier permettent ainsi de confirmer la tentative de fraude volontaire et préméditée dudit jockey ;

Attendu qu'un tel comportement de la part d'un jockey professionnel constitue un manquement à la probité intolérable, comme l'ont caractérisé les Commissaires de France Galop en première instance ;

Qu'en effet, les opérations de contrôle des substances prohibées qui sont notamment prévues à l'article 143 du Code des Courses au Galop intitulé « protection médicale des personnes autorisées à monter en courses » constituent une obligation résultant dudit Code visant notamment à veiller à la régularité des courses, à la santé des jockeys notamment en l'espèce à celle du jockey Jonathan PLOUGANOU lui-même mais aussi à la sécurité de l'ensemble des jockeys participant à une course ;

Qu'il convient de relever que la sanction prononcée ne concerne pas un prélèvement positif mais vise à sanctionner un comportement frauduleux particulièrement grave, reconnu et expliqué de sorte que l'absence de condamnation préalable pour « dopage » invoquée par ledit jockey dans sa lettre d'appel ne saurait en réduire la gravité et qu'en tout état de cause, aucun état de récidive n'a été caractérisé par les Commissaires de France Galop ni pris en compte pour augmenter le quantum de la sanction ;

Que de même la personnalité ou l'expérience d'un jockey ne sont pas de nature à diminuer une sanction qui est objectivement fondée sur des faits de fraude graves et reconnus ;

Attendu, s'agissant de la nature et du quantum de la sanction, qu'un tel comportement contraire au Code des Courses au Galop constitue un manquement grave qu'il convenait de sanctionner par une interdiction de monter d'une durée déterminée compte-tenu du caractère volontaire, prémédité et avéré de la tentative de fraude par substitution d'urine :

Attendu en effet qu'un tel comportement doit être sévèrement sanctionné par une sanction dont la nature et le quantum sont adaptés dans leurs effets punitifs et dissuasifs, sanction qui doit être adaptée à la situation particulièrement grave en cause, et que c'est donc à juste titre que les Commissaires de France Galop ont prononcé une interdiction de monter d'une durée déterminée de 6 mois en raison de la grave infraction du jockey Jonathan PLOUGANOU au Code des Courses au Galop et à la réglementation en matière de prélèvement biologique et qu'il y a donc lieu de maintenir leur décision ;

PAR CES MOTIFS:

Décide:

- de déclarer recevable l'appel interjeté par le jockey Jonathan PLOUGANOU ;
- de confirmer la décision des Commissaires de France Galop de sanctionner le jockey Jonathan PLOUGANOU par une interdiction de monter pour une durée de 6 mois en raison de sa grave infraction au Code des Courses au Galop concernant la réglementation en matière de prélèvement biologique.

Boulogne Billancourt, le 10 janvier 2017 E. PALLUAT DE BESSET - F. MUNET - A. DESGRANGE

« Susceptible de Recours »

1

2

7

arr

3.500 m

1

1

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

PAU

0539 001

Dimanche 1er janvier 2017

Commissaires de courses : François GALIBERT - Gérard BENARD - Jean-Pierre CAPITAINE

2214 3004 PRIX PAUL LARREGAIN

(Steeple-Chase-Cross-Country)

4.100 m

1

2

3

4

28 000 € (13 440, 6 720, 3 920, 2 660, 1 260) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux nés en 2012 et 2011, ceux nés en 2011, n'ayant pas, depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus, reçu en steeple-chase une allocation de 12.000. Poids: 5 ans, 66 k. 6 ans, 68 k. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 6 k. pour les 5 ans pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 6.000 depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et par 12.000 du 1er juillet 2015 inclus au 31 décembre 2015 inclus.

La Baghera, f, b, 6 ans, par Forestier et La Dauvilla (Seattle Dancer USA), 71 k, Ecurie Magnien (MA Dragon), E Leray (s)

Cent Ans, h, b, 5 ans, par Centennial IRE et Nomita (IRE) (King's Theatre IRE), 70 k, Simon Munir (*J Plouganou*), Mme I Pacault

Net Lady, f, b, 5 ans, par Network GER et Dame De Treve (Cadoudal), 69 k, Ecurie Couderc *(F de Giles)*, E Clayeux (s)

Romeo De Teillee, h, b, 5 ans, par Poliglote (GB) et Daylina GB (Daylami IRE), 72 k, Ecurie Jean-Michel Carrie (S Paillard), Mme I Pacault

Caproc De Kerser, h, b, 5 ans, par Policy Maker (IRE) et Roquette De Kerser (Yokohama USA), 67 k, Ecurie des Dunes (*H Lucas*), P Quinton (s)

Barton Creek, h, 6 ans, (AQ), 68 k, Mlle C Peltier (W Denuault), PH Peltier

Cutting King, h, 5 ans, 67 k, I Kellitt (*J Duchene*), P Quinton (s)

Le Terible Noir, h, 5 ans, 66 k, Scea Haras de Peyre *(E Bureller)*, E Papon

Calomel De Kerza, h, 5 ans, 66 k, Earl de Kerza (C Lefebvre),

Calinella, f, 5 ans, 65 k, M Nicolau (M Mingant), M Nicolau 10

Bimbo De Candale, f, 6 ans, (AC), 70 k, T de Lauriere (B Fouchet), T de Lauriere

Bien Ne, h, 6 ans, (AQ), 68 k, \otimes , J Detre (*J Charron*), PH Peltier **Kapfolie**, h, 6 ans, 68 k, O Brasme (*V Chatellier*), J Follain

13 partants ; 23 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 254 €

Certf. vétérinaire : Calypso Dumestivel.

1/2 long, nez, 10 long, 3,5 long, 1 long, 1 long 1/4, 14 long, encolure, 3 long. 13 440 € - 6 720 € - 3 920 € - 2 660 € - 1 260 €

Primes aux éleveurs :

2 016 € Jean-Francois Magnien, Charles Magnien.

1 008 € Mlle Larissa Kneip, Mlle Sandrine Grevet.

588 € Patrick Joubert, Paul Couderc.

399 € Brosseau Et Fils, Suc. Claude Brosseau

189 € Mme Kerstin Drevet.

Temps total: 05'18"20

2215 3000 PRIX DE GUETHARY

(Haies. - Femelles)

3.500 m

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop. Pour pouliches nées en **2013**, n'ayant, en courses à obstacles, ni gagné, ni couru trois fois. **Poids**: **66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (places): 1 k. par 3.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Miss Salsa Blue, f, b, 4 ans, par Blue Bresil et Brave D'Honneur (Baroud D'Honneur), 66 k (64 k), Mme Catherine Coiffier (*T Chevillard*), F Nicolle

Laconquete, f, b, 4 ans, par Muhtathir GB et Hurramy (Hurricane Run IRE), 67 k, Michel Pehu (*J Plouganou*), D Sourdeau de Beauregard (s)

Lady Ming, f, b, 4 ans, par Konig Turf GER et Lady Hawk GER (Grand Lodge USA), 66 k, M.I. Bloodstock Ltd (G Re), Mme I Pacault

Beaute Promise, f, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Coeur De Valse (Anabaa Me), 66 k (64 k), Mme Gerard Aoudai (*T Lemagnen*), A Chaille-Chaille

Keenlaska, f, b, 4 ans, par Kingsalsa USA et Laskadya (Lashkari GB), 66 k (64 k), M.I. Bloodstock Ltd (*F Mitchell*), Mme I Pacault

Perly Flight, f, 4 ans, 66 k (64 k), G Filleul (T Coutant), A Chaille-Chaille

Deo Gratias, f, 4 ans, 66 k, O de La Garoullaye *(E Bureller)*, P Corsi

Molly Has, f, 4 ans, 66 k, Scea Hamel Stud (A de Chitray), Mlle AS Pacault Diane Du Chenet, f, 4 ans, 67 k, Mlle I Gallorini (P Lucas), Mlle

Littlemissdynamite GB, f, 4 ans, 67 k, R Stanley (F de Giles),

Littlemissdynamite GB, f, 4 ans, 67 k, R Stanley (F de Giles), E Clayeux (s)

Diane Bere, f, 4 ans, 66 k, C Boutin (s) (E Chazelle), arr

L Baudron (s)

Valse Au Taillons, f, 4 ans, 66 k, Ecurie Biraben (S Carrere),
CH Gourdain (s)

Alcool, f, 4 ans, 66 k, Ecurie Centrale (M Delmares), arr FM Cottin (s)

Naoura, f, 4 ans, 66 k, Ecurie Mirande (S Paillard), MIIe orr

Dameblanche Sivola, f, 4 ans, 66 k, Ecurie Pigoni M&m (*B Bourez*), G El Baz

Du Tac Au Tac, f, 4 ans, 66 k, Haras de Saint-Voir (*B Lestrade*), H Lageneste (s)

Belle Provinciale, f, 4 ans, 66 k, JOS Seguinotte (D Lesot), CH Gourdain (s)

17 partants ; 42 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 998 €

Eng. sup. : Diane Bere

9 long, 1/2 long, 1/2 long, 4 long, 1 long 1/4, 1,5 long, 7 long, 9 long, 6 long.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Mme Catherine Coiffier. 1 152 € Michel Pehu.

672 € M.I. Bloodstock Ltd. 456 € Mme Gerard Aoudai.

216 € Alain Cheyrou.

Temps total : 04'19"30

2216 3001 PRIX ALFRED TORRANCE

(Haies. - Autres Que de Pur Sang. - Mâles et Hongres)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres nés en 2013, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas couru. Poids : 68 k. Les poulains n'ayant pas couru cinq fois en course au galop recevront 2 k.

Defi D'Allier, h, b, 4 ans, (AQ), par Honolulu IRE et Petite Marine (Agent Bleu), 66 k, Nicolas Galerne (A Poirier), B Lefevre

Dont Stop Theparty, h, bc, 4 ans, (AQ), par Apsis GB et Initiale Royale (Video Rock), 68 k, Gilbert Lenzi (G Re), Mme I 2 Don't Worry, h, gr, 4 ans, (AQ), par Al Namix et Serenite (Goldneyev USA), 66 k, Ecurie Mirande (S Paillard), Mme 3 **Î** Pacault $\begin{array}{l} \textbf{Dalahast}, \ \textbf{h}, \ \textbf{al}, \ \textbf{4} \ \textbf{ans}, \ \textbf{(AQ)}, \ \textbf{par} \ \textbf{Ballingarry} \ \textbf{IRE} \ \textbf{et} \ \textbf{Iroquoise} \ \textbf{II} \\ \textbf{(Dom Pasquini)}, \ \ \textbf{66} \ \ \textbf{k}, \ \ \textbf{Mme} \ \ \textbf{Magalen} \ \ \textbf{Bryant} \ \ \textbf{\textit{(W Denuault)}}, \\ \textbf{P} \ \ \textbf{Cottin} \end{array}$ **Domingo**, h, b, 4 ans, (AQ), par Special Kaldoun (IRE) et Puligny Montrachet (Robin Des Champs), 66 k, Philippe Peltier 5 (J Charron), PH Peltier Daracarno, h, 4 ans, (AQ), 66 k, P Joubert (F de Giles), Debout Les Gars, h, 4 ans, (AQ), 66 k, S Munir (C Lefebvre), **GAB Leenders** Day For Vega, h, 4 ans, (AQ), 66 k, G Cavallera (B Fouchet), arı J Ortet (s) Diable D'Oseille, h, 4 ans, (AQ), 66 k, Mme J Cypres (G Malone), E Clayeux (s) Desir Du Boulay, h, 4 ans, (AQ), 66 k, F Derval (A de Chitray), B Lefevre Delicious Dream, h, 4 ans, (AQ), 66 k, Ecurie des Dunes arr (J Duchene), P Quinton (s) Desesperados, h, 4 ans, (AQ), 66 k, F Deliberos (D Gallon), arr Dag Blue, h, 4 ans, (AQ), 66 k, E Leray (s) (K Nabet), arı Djazz De Loued, h, 4 ans, (AQ), 66 k, E Leray (s) (E Chazelle), E Leray (s) Darjeling Bellevue, h, 4 ans, (AQ), 66 k, JP Bichon (T Lemagnen), A Chaille-Chaille Duc D'Aubrelle, h, 4 ans, (AQ), 66 k, F Boistier (M Camus), A thé Boisbrunet (s) Dicton D'Estruval, h, 4 ans, (AQ), 66 k, Mme B Le Gentil tbé (B Lestrade), G Macaire (s) 17 partants ; 24 eng. ; 17 part. déf. - Total des entrées : 268 € 1/2 long, 3 long, 2,5 long, 4,5 long, 3,5 long, 17 long. 15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Mme Marie-Odile Laloi, Raymond Poiron.

1 152 € Sebastien Berger, Jean-Paul Desroches. 672 € Scea Haras de Mirande.

456 € Mme Magalen Bryant, Mme Philippe Cottin.

216 € Philippe Peltier.

Temps total: 04'20"50

PRIX BERNARD DE DUFAU (PRIX RENAUD DU 2217 3003 VIVIER)

(Steeple-Chase)

(L.)

Pour tous chevaux nés en 2012 et antérieurement. Poids : 5 ans, 65 k.; 6 ans et au-dessus, 67 k. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 5 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 16.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 38.000 du 1er juillet 2015 inclus au 31 décembre 2015 inclus.

65 000 € (31 200, 15 600, 9 100, 6 175, 2 925) - dotation France Galop.

Paulougas, h, bf, 5 ans, par Turgeon USA et Bois Cherie (The Shadow), 70 k, Mme Patrick Papot (J Ricou), D Bressou 2

Forthing, h, al, 6 ans, par Barastraight (GB) et Something Fine (Baby Turk IRE), 72 k, ⊗, Mme Magalen Bryant (G Re), Mme **Ì** Pacault

Speed Fire, h, gr, 5 ans, par Spirit One et Monette Bere (Zieten USA), 67 k, Gilles Lorenzi (*D Lesot*), JP Daireaux

Amirande, h, b, 7 ans, (AQ), par Astarabad USA et Furie De Carmont (Carmont), 72 k, Mme Patrick Papot (S Paillard), Mme I Pacault

Vieux Morvan, h, bb, 8 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Moskoville (Kadalko), 67 k, ⊗, N.h. Bloodstock Ltd (*K Guignon*), Mme I Pacault

Diamant Catalan, h, 6 ans, 70 k, Mme P Papot (J Charron), PH Peltie

Balkan Du Pecos, h, 6 ans, (AQ), 68 k, JM Lapoujade (T Chevillard). F Nicolle

Gorvello, h, 8 ans, 72 k, Mme P Papot (B Lestrade), G Macaire (s) Bob And Co, h, 6 ans, (AQ), 71 k, Mme P Papot (F de Giles),

E Clayeux (s) Baby Boy, h, 6 ans, (AQ), 69 k, W Menuet (s) (C Lefebvre), arr

Bazille, h, 6 ans, (AQ), 68 k, J Detre (J Plouganou), F Nicolle

arr Pinson Du Rheu, h, 6 ans, 70 k, Mme M Bryant (E Chazelle), tbé Mme I Pacault

12 partants ; 31 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 767 €

1/2 long, 3,5 long, 9 long, 11 long, 3,5 long, 1 long.

31 200 € - 15 600 € - 9 100 € - 6 175 € - 2 925 €

Primes aux éleveurs

4 680 € Jean-Jacques Lenouvel, Mme Helene Papot, Mme Jean-Jacques Lenouvel de Vulpian.

2 340 € Mlle Ingrid Desagnat. 1 365 € Mme Monique Boillin, Christophe Boillin, Nicolas Boillin, Mlle Adeline Boillin.

926 € Scea Haras de Mirande.

438 € Jacques Cypres. Temps total: 05'33"10

PRIX GUILLAUME DE PRACOMTAL 2218 3002

(Steeple-Chase)

36 000 € (17 280, 8 640, 5 040, 3 420, 1 620) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux nés en 2012. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en steeple-chases : 1 k. par 5.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 10.000 du 1er juillet 2015 inclus au 31 décembre 2015 inclus.

Canitie, f, gr, 5 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Lola Lolita (Dom Alco), 71 k, Denuault (s) (A Poirier), G Denuault (s) 1 Radiologue, h, ab, 5 ans, par Doctor Dino et Radio Londres (Kaldounevees), 68 k, Leenders (s) (H Lucas), E&G Leenders (s) 2

Qui Ira Loin, h, b, 5 ans, par Laveron GB et Qualite Controlee [Poliglote (GB)], 71 k, ⊗, Clayeux (s) (F de Giles), E Clayeux (s) **Zeaudiak**, h, b, 5 ans, par Laverock IRE et Miss Lamour (Valanour IRE), 69 k, Patrice Conquedo (W Denuault), H Lageneste (s)

Her Breiz, f, b, 5 ans, par Sunday Break JPN et Sainte Bretonne (Saint Des Saints), 67 k, Leray (s) (E Bureller), E Leray (s) 5

Etoile Des As, f, 5 ans, 68 k, J Ortet (s) (A de Chitray), Menthe Poivree, f, 5 ans, 71 k, Ecurie Centrale (M Delmares), arr

FM Cottin (s) Champi De Bersy, h, 5 ans, 70 k, E Lecoiffier (C Lefebvre), arr

E Lecoiffier Coup De Foudre, h, 5 ans, 68 k, Haras de Saint-Voir

(J Plouganou), H Lageneste (s) Manico Des Loges, h, 5 ans, 67 k, J Follain (V Chatellier), arr J Follain

Dulce Panem, h, 5 ans, 67 k, P Matran (Mlle N Desoutter), B de Montzey

11 partants ; 31 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 1 080 €

Eng. sup. : Radiologue

Certf. vétérinaire : L'Intuition, Big Bowl (GB).

2 long, 4 long, tête, courte encolure, loin.

17 280 € - 8 640 € - 5 040 € - 3 420 € - 1 620 €

Primes aux éleveurs :

2 592 € Jacques Lauriot.

1 296 € Mme Henri Devin

756 € Jean-Christian Raymond.

513 € Earl Moulin, Pierre Lauga. 243 € S.c.e.a. des Prairies, Didier Guyot.

Temps total: 04'48"80

Le jockey Ervan CHAZELLE étant tombé dans le Prix Bernard de Dufau, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre ZEAUDIAK par le jockey Wilfrid DENUAULT.

CAGNES-SUR-MER

0604 003

4.600 m

3

4

5

Mardi 3 janvier 2017

Commissaires de courses : Jean-Michel COSTAMAGNA -Didier MAYOUX - Jean-Pierre BOUCAN - Pierre SIGAUD

PRIX FRAGONARD 2219 3097

(Haies. - A réclamer. - Mâles et Hongres)

3.400 m

1

2

3.900 m

3

arr

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres nés en **2013**, mis à réclamer au minimum pour 11.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000 et n'ayant pas gagné trois courses de haies, depuis le 1er décembre 2016 inclus. Poids: 67 k. Surcharges accumulées: 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 11.000. En outre, tout gagnant, d'une course de haies, depuis le 1er décembre 2016 inclus, portera $2\,k$.; de plusieurs, $4\,k$.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

Grand Depart, h, bf, 4 ans, par Astarabad USA et Romane Grandchamp (Saint Des Saints), 70 k (66 k), (17.000), Patrick Drioton (*M Farcinade*), Mme P Butel

Normandy Invasion, h, gr, 4 ans, par Air Chief Marshal IRE et Like It Is (Kendor), 68 k, (13.000), Pierre J. Fertillet (JO Audon),

Accelerator, h, b, 4 ans, par Voix Du Nord et Next Best (Alberto Giacometti IRE), 67 k (63 k), (11.000), Boutin (s) (G Boughaita), Y Fouin (s)

Ensamo, h, b, 4 ans, par Enrique (GB) et Moon Saga (Sagacity), 67 k (63 k), (11.000), \otimes , Claude Chenier (K Deniel), Mme P Butel

2

5

See Your Starr, h, b, 4 ans, par Siyouni et Bright Style (Fasliyev USA), 69 k (65 k), (15.000), Guy Poznanski (*S Bigot*), 5 P Lenoque Love Moon, h, 4 ans, 69 k (65 k), (15.000), Tenuta Dei Principi (L Maceli), F Cheyer

Henkie, h, 4 ans, 69 k, (15.000), \otimes , JP Vanden Heede (*T Beaurain*), H Billot (s) Buen Star, h, 4 ans, 68 k (64 k), (13.000), Mme A Metayer (J

Giron). Y Fertillet (s) Another Episode, m, 4 ans, 67 k, (11.000), M Boutin (s) arr (D Ubeda), M Seror

Fourmetot, h, 4 ans, 69 k (65 k), (15.000), Passion Racing Club (A Merienne), PJ Fertillet

10 partants ; 12 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 39 €

6.5 long, 7.5 long, 8.5 long, 15 long,

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Frederic Duvivier.

648 € Mme Elisabeth Vidal, Cesare Sirletti

378 € Mlle Alexandrine Berger, Cesare Gallorini Berger.

256 € Earl Haras du Taillis. Heinz Beglinger.

121 € Ecurie Biraben.

Grand Depart, réclamé 21.000,00 € par HUBERT DE WAELE.

Temps total: 04'03"20

Le jockey Aude DUPORTE n'étant pas présent sur l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre LOVE MOON par le jockey Luigi MACELI.

PRIX MICHEL LINARES 2220 3103

(Steeple-Chase)

4.200 m

1

2

3

4

5

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop

Pour tous chevaux nés en 2011 et antérieurement, n'avant, en steeplechase, depuis le 1er décembre 2016 inclus, ni gagné (à réclamer excepté), ni reçu 8.000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 depuis le 1er janvier 2016 inclus et par 8.000 du 1er juillet 2015 inclus au 31 décembre 2015 inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Duc De Guise, h, b, 7 ans, par Le Balafre et Terre Normande (Kapgarde), 67 k, Mme Jean-Pierre Roussel (H Tabet), Y Fouin (s)

Paco Keed, h, b, 6 ans, par Lawman et Freezing USA [Bering (GB)], 67 k (65 k), Patrick Bonnifait (*K Deniel*), Y Gourraud (s)

Nouma Jelois, f, bf, 6 ans, par Hannouma (IRE) et Estephanie (Saint Estephe), 65 k (63 k), Fouin (s) (B Meme), Y Fouin (s)

Astaragood, h, b, 7 ans, par Astarabad USA et Kophinou (Mansonnien), 67 k, \otimes , Mme Nathalie Viel (A Gasnier), L Viel (s) High Policy, h, b, 9 ans, par Policy Maker (IRE) et Hoping High ITY (High Estate IRE), 67 k, Ferdy Murphy (D Delalande), F Murphy

 $\textbf{Val De Saane IRE}, \, h, \, 7 \, \, ans, \, 69 \, \, k, \, \otimes, \, D \, \, Huyck \, \textit{(S Bourgois)},$ Y Fertillet (s)

Storminator, h, 8 ans, 67 k, G Pariente (J Ricou), D Bressou 7 partants ; 39 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 955 €

Sans motif: Super Bal.

3 long, 8 long, 2,5 long, 20 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Mme Jean-Pierre Roussel.

1 224 € Scea Haras de Gratte Panche, Zied Ben M'Rad, Paul Nataf.

714 € Michel Guillois, Roger Charles Jean.

484 € Serge Dubois.

229 € Mme Corinne Stewart.

Temps total: 05'14"30

Le hongre SUPER BALL a été déclaré non partant, le terrain n'ayant pas été jugé suffisamment souple.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Jacques RICOU sur la performance du hongre STORMINATOR.

Le jockey a déclaré que le hongre s'était rapidement retrouvé sans ressources; ne pouvant répondre à ses sollicitations il avait jugé préférable de l'arrêter.

PRIX DE L'ILE ROUSSE 2221 3099

3.900 m

(Haies)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux nés en 2012, n'ayant, en courses de haies, ni reçu une allocation de 8.500, ni reçu 19.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 3.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante

Bullrider, h, b, 5 ans, par Dream Well et Themis Eria (Signe Divin USA), 69 k, Pierpaolo Cavagnola (D Mescam), FM Cottin (s)

```
Ikrapol, h, gr, 5 ans, par Poliglote (GB) et Ikra (Simon Du Desert), 72 k, Simon Munir (J Ricou), D Bressou
```

Incunable, h, b, 5 ans, par Dylan Thomas IRE et Perspective [Funambule (USA)], 71 k (69 k), Fertillet (s) (N.W O'Driscoll), Y Fertillet (s)

Marius Quercus, h, b, 5 ans, par Kingsalsa USA et Gallia Eria (GB) (Night Shift USA), 71 k (69 k), Pierre Guiton (A Lotout), Y Fértillet (s)

Somebody To Love, h, b, 5 ans, par Fuisse et Mascara GER (Monsun GER), 69 k (67 k), Arcadio Vangelisti (*D Satalia*), Mme L Grizzetti

Strong Boy GER, h, 5 ans, 71 k, Ecurie Drost (A Gasnier), L Viel (s' Don Iron, h, 5 ans, 67 k (65 k), F Duvivier (B Meme), arr

Y Fouin (s) Piccio Paccio ITY, m, 5 ans, 67 k (65 k), A Vangelisti arr

(K Deniel), Mme L Grizzetti Feline Law, f, 5 ans, 66 k, C Thiriet (B Gelhay), Mme arr

10 partants ; 27 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 518 €

4 long, 4 long, 7,5 long, 4 long.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Regis Reveillere, Mme Victoria Teillard

1 152 € Haras du Hoguenet, Germain Hagenbach.

672 € Franck Bozo, Mme Paul Bozo, Mlle Marie-Christine Bozo,

456 € Daniel Chassagneux, Suc. Gilles Gaboriau.

216 € Ecurie Haras de Quetieville.

Temps total: 04'44"90

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Angelo GASNIER sur la performance du hongre STRONG BOY.

Le jockey a déclaré que le hongre s'était retrouvé sans ressources après avoir commis une faute à la haie du tournant. Il avait, de ce fait, jugé préférable de l'arrêter en abordant la ligne opposée.

PRIX DE L'ESTERON 2222 3100 (Haies)

3.900 m

5

7

arr

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux nés en 2012 et antérieurement, n'ayant, en courses à obstacles, depuis le 1er décembre 2016 inclus, ni gagné, ni reçu deux allocations. Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 3.000 depuis le 1er janvier 2016 inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Quart De Rhum, h, b, 8 ans, par Anabaa USA et Wells Vision GER (Monsun GER), 71 k (69 k), Charles-Hubert de Chaudenay (*B Meme*), Y Fouin (s)

He Loves Me, h, b, 6 ans, par Enrique (GB) et She Hates Me (IRE) (Hawk Wing USA), 68 k, Pierre J. Fertillet (*JO Audon*), **PJ** Fertillet

Livingstone Devaig, h, bf, 6 ans, par Zambezi Sun GB et Prima Note (Nononito), 70 k, Patrice Lenogue (*L Philipperon*), P Lenoque

Banonito, h, bb, 6 ans, (AQ), par Honolulu IRE et Manonito (Nononito), 68 k (66 k), Serge Foucher (*K Deniel*), S Foucher

Boa Du Bel, h, no, 6 ans, (AQ), par Lauro GER et Reine Mathilde (Lavirco GER), 68 k (66 k), Jean-Claude Gaubert (S Evin), L Viel (s)

Freestyle, h, 7 ans, 69 k (67 k), \otimes , Ecurie Ouest Racing (*N.W O'Driscoll*), Y Fertillet (s) Anthropos, h, 5 ans, 66 k, ⊗, Ecurie Centrale (D Mescam),

FM Cottin (s)

Tango Chop, h, 9 ans, 68 k, ⊗, H Billot (JC Gagnon),

Coquine Mome, f, 5 ans, (AQ), 70 k, L Viel (s) (A Gasnier), arr Donnerhall, h, 6 ans, 68 k, L Viel (s) (T Beaurain), L Viel (s)

10 partants ; 48 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 889 €

1 long 1/4, 6 long, 1 long 1/4, 10 long, 12 long, 13 long, 14 long.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Charles-Hubert de Chaudenay.

1 152 € Suc. Claude Cohen. 672 € Scea Barbottiere.

456 € Jean Danard, Jean-Yves Danard.

216 € Jean-Claude Gaubert

Temps total: 04'41"20

A l'issue de la course, après avoir entendu en leurs explications les jockey Ludovic PHILIPPERON, Kenegan DENIEL, Jo AUDO, les Commissaires leur ont adressés des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache en levant leur bras au-dessus de la ligne des épaules.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Serge FOUCHER par une amende de 75 euros, les mentions de vaccination portées sur le document d'identification du hongre BANONITO n'étant pas

PRIX DES ILES D'OR 2223 3102

(Steeple-Chase. - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux nés en 2012 et antérieurement, mis à réclamer au minimum pour 8.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000 et n'ayant pas, depuis le 1er décembre 2016 inclus, gagné deux steeplechases. Poids: 5 ans, 67 k.; 6 ans et au-dessus, 69 k. Surcharges accumulées: 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 8.000. En outre, tout cheval ayant, depuis le 1er décembre 2016 inclus, gagné un steeple-chase portera 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante

Indianeyev, h, b, 8 ans, par Domedriver (IRE) et Dragonada USA (Nureyev USA), 73 k (69 k), (12.000), \otimes , Ecurie de la Verte Vallee (S Evin), S Foucher

Polo Rouge, h, b, 6 ans, par Croco Rouge IRE et Barashela (Barathea IRE), 73 k (69 k), (16.000), Ecurie des Dunes (*J Giron*),

First Moon, f, gr, 6 ans, par Nombre Premier (GB) et October Moon (Octagonal NZ), 69 k (65 k), (12.000), ⊗, Ecurie Ouest Racing (N.W O'Driscoll), Y Fertillet (s) 4

Uppercut De Sivola, h, b, 9 ans, par Antarctique IRE et Altilala (Volochine IRE), 71 k (67 k), (12.000), \otimes , Fouin (s) (*G Boughalta*), Y Fouin (s)

Sirius Du Lemo, h, b, 7 ans, par Baroud D'Honneur et Double Volte (Fabulous Dancer USA), 72 k (68 k), (14.000), Maurice Le Floch *(A Lotout)*, Y Fertillet (s)

Meissen, h, 6 ans, 72 k (68 k), (14.000), \otimes , Passion Racing Club (*A Merienne*), D Windrif

Bellissimo Smart, h, 6 ans, 73 k (69 k), (12.000), ⊗, JP Vanden Heede (K Deniel), S Foucher

Arusha Park GB, f, 6 ans, 70 k (66 k), (14.000), \otimes , Tenuta Dei arr Principi (L Maceli), F Cheyer

Saxxo, h, 6 ans, 72 k (68 k), (14.000), H Guillet (B Meme), Y tbé Fouin (s)

Belarisso, h, 6 ans, 71 k, (12.000), Mlle L Kneip (JC Gagnon), F Cheyer

10 partants ; 34 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 419 €

Sans motif: Estraline.

code anomalie : CP : Sparkie.

2,5 long, 7 long, 1 long, 2 long, 1 long 1/4, loin.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Klawervlei Stud.

648 € Mme Caroline Bressou.

378 € MIle Christine Cheyrou.

256 € Gilles Trapenard, Thomas Trapenard.

121 € Maurice Le Floch.

Indianeyev, réclamé 14.445,00 € par son propriétaire.

Temps total: 04'39"60

Le jockey Aude DUPORTE n'étant pas présent sur l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument ARUSHA PARK par le jockey Luigi MACELI.

PRIX DU LIMOUSIN 2224 3098

3.400 m

1

4

5

6

3.800 m

1

2

6

7

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches nés en 2013, n'ayant, en courses à obstacles, ni reçu 4.000 (victoires et places), ni reçu deux allocations. Poids : 67 k. Les poulains et les pouliches ayant reçu 2.000 en courses de haies (victoires et places) porteront 2 k.

Mona Louisa, h, b, 4 ans, par Hannouma (IRE) et Lovely Sea [Bering (GB)], 67 k, Serge Stempniak (G Boughaita), Y Fouin (s)

Tomgarry, h, b, 4 ans, par Ballingarry IRE et Tamsna (Smadoun), 69 k, Manuel Arias (*M Lefebvre*), Y Fouin (s) 2 3

Do Not Disturb, h, b, 4 ans, (AQ), par Apsis GB et Neige De Sormain (Lights Out), 67 k, MIIe Alexandrine Berger (M Farcinade), JP Gallorini (s)

Olympic Pole, h, b, 4 ans, par Stormy River et Olympic Skater (IRE) (Loup Solitaire USA), 67 k, Ecurie de la Verte Vallee (A Acker), S Foucher

L'Ami Saneche, h, b, 4 ans, par Diamond Boy et La Remigeasse [Poliglote (GB)], 67 k, Mme Patrick Papot (M Regairaz), D Bressou

Brunch Royal, h, 4 ans, 69 k, G Pariente (A Gasnier), L Viel (s) Grandgarde, h, 4 ans, 67 k, Ecurie Drost (T Beaurain), L Viel (s

Miss Silver, f, 4 ans, 65 k, Haras de Magouet (D Mescam), 8 Y Gourraud (s)

The Player, h, 4 ans, 67 k, Mme P Cormier-Martin (JO Audon), PJ Fertillet arr

 $\textbf{Love Cape USA}, \ m, \ 4 \ ans, \ 67 \ k, \ F \ Derrieu \ \textit{(D Ubeda)},$ D Windrif Dalgharina, f, 4 ans, 65 k, D Dahan (A Seigneul), arr

ROB Collet (s) Dream Rochelaise, f, 4 ans, 65 k, Ecurie des Dunes arı (S Bourgois), P Quinton (s)

Sainte Bowl, f, 4 ans, 65 k, B Goudot (N Gauffenic), B Goudot (s)

Joli Damoiseau, h. 4 ans, 69 k, H Gelhay (B Gelhay), tbé

Tim Cassandre, h, 4 ans, 67 k, ⊗, E Moussion (B Meme), Y Fouin (s)

15 partants ; 27 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 284 €

1,5 long, 5 long, 1 long 1/4, 2,5 long, nez, 5 long, 20 long.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Ecurie Kura.

1 152 € Yvan Molliere

672 € Jean-Louis Berger, Mlle Alexandrine Berger.

456 € Sarl Jedburgh Stud, Mme Isabelle Corbani. 216 € Jean-Charles Haimet, Francois Bouquet.

Temps total: 04'06"10

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les raisons des chutes des hongres JOLI DAMOISEAU (Benjamin GELHAY) et TIM CASSANDRE (Baptiste MEME) après le lâcher des élastiques.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, ainsi que Dylan UBEDA (LOVE CAPE), les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que le hongre TIM CASSADRE avait commis un écart au départ, venant heurté le hongre LOVE CAPE, et que le hongre JOLIE DAMOISEAU avait percuté le hongre TIL CASSANDRE à terre

En outre les Commissaires ont sanctionné le jockey Dylan par une amende de 300 euros pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ (2ème infraction).

PRIX DE L'ARTOIS 2225 3101

(Haies. - Femelles)

3.500 m

1

2

3

4

5

arr

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour juments nées en 2012 et antérieurement, n'ayant, depuis le 1er janvier 2016 inclus, en courses de haies, ni reçu une allocation de 10.000, ni reçu 20.000 (victoires et places). **Poids:** 5 ans, 65 k.; 6 ans et au-dessus, 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 4.000 depuis le 1er janvier 2016 inclus. En outre, toute gagnante d'une course de haies, depuis le 1er décembre 2016 inclus, portera 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné guarante courses recevront 2 k.

Trigger Flash, f, b, 6 ans, par Librettist USA et Trigger Shot IRE (High Chaparral IRE), 67 k, Franck Cheyer (*JC Gagnon*), F Cheyer

Bellaville, f, b, 5 ans, par Balko et Senzi (Saint Cyrien), 65 k, Christophe Plisson *(A Acker)*, S Foucher

Laetitia Moon, f, al, 6 ans, par Dylan Thomas IRE et Sara Moon IRE (Barathea IRE), 67 k, Stall Triple F (*H Tabet*), M Rulec Belle Madrik, f, b, 6 ans, par Simplex et Galanthe (Mansonnien), 68 k, Ecurie Centrale (D Mescam), FM Cottin (s)

Lizete, f, al, 5 ans, par Balko et Katiouska (Medaaly GB), 67 k, Mme Beatrice Boudraa (J Rey), D Windrif

Nanjing Saulaie, f, 6 ans, 68 k (66 k), Mlle R Dwek (A Merienne), PJ Fertillet

Buck's Babe, f, 5 ans, 68 k (66 k), ⊗, S Munir (G Boughaita), Y Fouin (s)

Sherany, f, 6 ans, 67 k (65 k), HJ Haltiner (J Giron), Y Fertillet (s)

Astara De Lune, f, 5 ans, 66 k, F Picoulet (D Ubeda), D Windrif arr Cerveuse Blue, f, 5 ans, (AQ), 65 k (64 k), Y Fouin (s) (L arr

Sezeur), Y Fouin (s) Mirakel, f, 5 ans, 65 k (651/2 k), A Gallo (B Claudic), Y Fertillet (s)

Belle Du Jour, f, 5 ans, 65 k (66 k), JP Vanden Heede (T Beaurain), H Billot (s)

12 partants ; 25 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 774 €

Eng. sup. : Bellaville

3 long, 11 long, 13 long, 1/2 long 3/4,

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs

2 304 € Appapays Racing Club.

1 152 € Mme Denise Blain. 672 € Scea Haras du Ma, Emmanuel Boutin.

456 € Emmanuel-Julien Leclerc, Francois-Marie Cottin.

216 € Gildas Blain.

Temps total: 04'12"30

Le jockey Baptiste MEME tombé dans le Prix du Limousin, les Commissaires ont autorisé son remplacement par Geoffrey BOUGHAITA sur la jument BUCK 'S BABE.

1

PAU

0539 004

Mercredi 4 janvier 2017

Commissaires de courses : Jean-Pierre CAPITAINE -Jean-Yves BENARD - François GALIBERT - Olivier de La GAROULLAYE

PRIX PIERRE ESTREM REY 2226 3005

(Haies. - Handicap divisé) Première épreuve

3.800 m

1

2

3

4

5

6

7

8

arr

arr

105 000 € (47 250, 23 100, 13 650, 9 450, 5 250, 3 675, 2 625) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux nés en 2011 et antérieurement, ayant couru depuis le 1er septembre 2015 inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevés soit fixé à 72 k.

Référence: + 9.

London Whale, h, b, 6 ans, par Monsun GER et Lady Zorreghuietta (Anabaa USA), 65 k, Berend Van Dalfsen (S Paillard), Mme I Pacault

Achour, h, b, 6 ans, par Limnos JPN et Jolie Menthe (Bateau Rouge IRE), 71 k, Gerard Augustin-Normand (*M Delmares*), FM Cottin (s)

Turkey Jackson, h, b, 7 ans, par Sakhee USA et Winding Road (Barathea IRE), 62 k, Ecurie Febus (A Ruiz Gonzalez), F Sanchez

Poligroom, h, b, 7 ans, par Tiger Groom GB et Ville Valio [Poliglote (GB)], 72 k, Ecurie des Dunes (*J Duchene*), P Quinton (s)

Sultan Silk, h, b, 7 ans, par Sulamani (IRE) et Taffetas [Nikos (GB)], 64 k, Richard Mark Venn (Mlle N Desoutter), D Henderson

Auri Plenam Delmar, h, al, 6 ans, (AC), par Full Of Gold et Operette De Brejoux (Zeffir), 64 k, Mile Valerie Dasque (E Bureller), Mile V Dasque

Tamezzo, h, gr, 7 ans, par Tot Ou Tard IRE et Mezzo Voce (River Mist USA), 63 k, Pascal Prouet (K Nabet), Y Fouin (s)

Parc Monceau, h, 6 ans, 74 k, Mme P Papot (M Delage),

Allegro Des Isles, h, 7 ans, (AQ), 67 k, F Foucher (T Beaurain), F Foucher

Niquos, h, 8 ans, 64 k, M Martinez (C Lefebvre), E Lecoiffier 10 Apiculteur, h, 6 ans, 67 k, GIL Chaignon (A Brunetti), GIL Chaignon

Tom Roli, h, 9 ans, 69 k, Mlle C Minier (T Lemagnen), A Chaillearr

Picasso Do Brasil, h, 6 ans, 67 k, ⊗, Mme L Terrassin arr (N Terrassin), JP Daireaux

Billy Hill, h, 7 ans, 66 k, B Eberle (B Gelhay), B Goudot (s)

Free Dragon, h, 6 ans, 63 k (63 $^{1/2}$ k), R Brard (M Gorieu), **GAB Leenders**

Le Lescarien, h, 6 ans, 62 k, J Ortet (s) (A Poirier), J Ortet (s) arr Laderia, f, 6 ans, 62 k, Sarl Ecurie Azur Riviera (T Chevillard), P Chevillard

17 partants ; 54 eng. ; 18 part. déf. - Total des entrées : 1 787 €

Certf. vétérinaire : Clidan.

Chev. élim.: Les Affres, Principe De Vega, Complicated, Pinop Des Cotieres. Chev. retir.: Robin De Norval.

5,5 long, courte tête, 1,5 long, 1/2 long 3/4, 1,5 long, 1/2 long, 7 long, 3/4 long, 1 long

47 250 € - 23 100 € - 13 650 € - 9 450 € - 5 250 € - 3 675 € - 2 625 €

Primes aux éleveurs :

7 087 € Berend Van Dalfsen.

3 465 € Francois-Marie Cottin.

2 047 € Robin Green.

1 417 € Erwan de Kerpezdron, Eric de Kerpezdron, Pascal Menard. 787 € Haras D'Ecouves, Derek Bloodstock.

551 € Eliel Sensfelder

393 € Serge Stempniak.

Temps total: 04'32"20

La température enregistrée avant le début des opérations de la 1ère course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé aux jockeys une tare supplémentaire de 500 grammes.

2227 3006 PRIX D'OLORON

(Haies. - Autres Que de Pur Sang. - Femelles)

3.500 m

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop

Pour pouliches nées en 2013, n'étant pas de race Pur Sang, n'avant pas couru. Poids: 68 k. Les pouliches n'ayant pas couru cinq fois en course au galop recevront 2 k.

Dea, f, b, 4 ans, (AQ), par Assessor IRE et Lucine De Chadzeau (Gunboat Diplomacy), 68 k, Fabrice Derval (*C Lefebvre*), **B** Lefevre

Delice Nouba, f, bf, 4 ans, (AQ), par Turgeon USA et Nasthazya (Rochesson), 66 k, Arnaud Chaille-Chaille (*T Lemagnen*), A Chaille-Chaille

Dame En Noir, f, bf, 4 ans, (AQ), par Konig Turf GER et Touche Noire (Cachet Noir USA), 66 k (67 k), Mederic Girot (*J Plouganou*), Mme I Pacault

Digne De Carmont, f, b, 4 ans, (AQ), par Balko et Furie De Carmont (Carmont), 66 k, Ecurie Mirande (T Beaurain), Mme I Pacault

Darjeeling Pecos, f, gr, 4 ans, (AQ), par Racinger et Fiesta Du Pecos (Panoramic GB), 66 k, Jean-Paul Moutafian (M Delage), H Lageneste (s)

Deesse D'Arzembouy, f, 4 ans, (AQ), 66 k, Pau Racing Club (A Poirier). H Lageneste (s)

Decidee Allen, f, 4 ans, (AQ), 66 k, B Vagne (J Charron), 7 PH Peltie

Dearly March, f, 4 ans, (AQ), 66 k ($66^{1/2}$ k), G Denuault (s) (W Denuault), G Denuault (s) 8

Dolce Rochelaise, f, 4 ans, (AQ), 66 k, Ecurie des Dunes (A de Chitray), P Quinton (s)

Daenerys Targaryen, f, 4 ans, (AQ), 66 k, S Berger (*B Lestrade*), B Lefevre arr

Daska D'Airy, f, 4 ans, (AQ), 66 k, H Chamarty (G Malone), E Clayeux (s)

Dorsa D'Airy, f, 4 ans, (AQ), 66 k, Ecurie Barnum Iii Sarl *(Mlle N Desoutter)*, E Clayeux (s)

Darling De Baune, f, 4 ans, (AQ), 66 k, Scea Ecurie Domaine de Baune (*M Camus*), A Boisbrunet (s) arr Drywhisky, f, 4 ans, (AQ), 66 k, Ecurie Mirande (S Paillard), arr

Mlle AS Pacault Deesse Collonges, f, 4 ans, (AQ), 66 k, Mme A Russell arr

(S Cossart), D Sourdeau de Beauregard (s) Devona, f, 4 ans, (AQ), 66 k, P de Maleissye Melun (K Nabet), D Sourdeau de Beauregard (s)

Dalifa D'Airy, f, 4 ans, (AQ), 66 k, P Chateau (F de Giles), E Clayeux (s)

17 partants ; 17 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 694 €

Eng. sup.: Deesse Collonges, Devona

2,5 long, courte tête, 4 long, 3 long, courte encolure, 9 long, 10 long, 1 long.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Jean-Francois Bedu, Patrick Pauron, Scea Chateau Favray.

1 152 € Pascal Noue, Jean-Marie Baradeau.

672 € Guy Cherel.

456 € Scea Haras de Mirande.

216 € Haras du Pecos

Temps total: 04'21"50

La température enregistrée avant le début des opérations de la 1ère course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé aux jockeys une tare supplémentaire de 500 grammes.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire SCEA Ecurie Domaine de Baune par une amende de 30 euros pour couleurs non-conformes.

PRIX DE MORLAAS 2228 3007

3.300 m

1

(Haies. - A réclamer. - Mâles et Hongres)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres nés en 2013, mis à réclamer au minimum pour 9.000 au maximum pour 17.000, avec prix de réclamation intermédiaires de 2.000 en 2.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées: 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout poulain ayant gagné une course de haies depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, portera 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante

Youm'z City, h, b, 4 ans, par Youmzain IRE et Solitaire City (Loup Solitaire USA), 71 k (67 k), (17.000), Aymeric Thomas 1 (S Cossart), E Leray (s)

Tiger Back, h, gr, 4 ans, par Hold That Tiger USA et Ovidie [Gold Away (IRE)], 70 k (66 k), (15.000), Sarl Ecurie Azur Riviera (*T Chevillard*), P Chevillard

Imperceptible, h, b, 4 ans, par Slickly Royal et Something Fine (Baby Turk IRE), 69 k (65 k), (13.000), ⊗, Marion (s) (M Gorieu), J Marion (s)

Rangoon, h, bf, 4 ans, par Country Reel USA et Lady Angele (Ski Chief USA), 70 k (66 k), (15.000), Patrick Chevillard (N Terrassin), P Chevillard

Eliot Ness, h, b, 4 ans, par Falco USA et Love In Paradise (GB) (Dalakhani IRE), 68 k, (11.000), ⊗, Jean Leoni (*J Plouganou*), P Cottin

Kid Driver, h, 4 ans, 70 k (66 k), (15.000), A Chaille-Chaille (T Coutant), A Chaille-Chaille

Xsix, h, 4 ans, 70 k (66 k), (15.000), CO Corral (A Lelievre), 7 E Leray (s)

Stonehaven, h, 4 ans, 70 k (66 k), (15.000), G Cherel (F Mitchell), Mme I Pacault arr

Royal Guerrier, h, 4 ans, 69 k (65 k), (13.000), F Hayeres (s) (R Mayeur), F Hayeres (s)

Just Royal, h, 4 ans, 68 k, (11.000), \otimes , J Marion (s) (D Lesot), J Marion (s)

Vision Du Sud, h, 4 ans, 67 k (63 k), (9.000), J Detre (A Ruiz arr Gonzalez), H Lageneste (s)

11 partants ; 23 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 216 €

dead-heat, 4 long, 9 long, courte encolure, 4,5 long, 2,5 long.

6 480 € - 6 480 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

972 € Julien Moutel

972 € Gaec de la Seguegne, Sebastien Joucla, Romuald Joucla, Stephane Joucla.

378 € Mlle Ingrid Desagnat.

256 € Didier Provost, Jean-Vincent Toux, Philippe Delahave, Jean-Charles Haimet.

121 € Ecurie des Monceaux.

Tiger Back, réclamé 16.115,00 € par son propriétaire.

Youm'z City, réclamé 19.977,00 € par DANIEL BEAUNEZ.

Temps total: 04'06"80

La température enregistrée avant le début des opérations de la 1ère course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé aux jockeys une tare supplémentaire de 500 grammes.

PRIX EL TRIUNFO 2229 3009

(Steeple-Chase)

4.600 m

3

4

5

arı

arr

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux nés en 2011 et antérieurement, n'ayant pas reçu 30.000 en steeple-chases (victoires et places) depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 15.000 du 1er juillet 2015 inclus au 31 décembre 2015 inclus.

Bagdad Cafe, h, bb, 6 ans, (AQ), par Konig Shuffle GER et Pepite Daure (Bulington), 71 k, Scea des Collines (A Poirier), Mile AS Pacault

Ubu Rochelais, h, b, 9 ans, (AQ), par Le Balafre et Jasmine Rochelaise (Concorde Jr USA), 67 k, Ecurie des Dunes *(T Beaurain)*, P Quinton (s) 2

Ysawa, h, bf, 8 ans, par Califet et Somag (Indian River), 68 k, Ecurie Mirande (S Paillard), Mme I Pacault

Extreme Sud, h, b, 9 ans, par Enrique (GB) et Fac Simile (Kaldoun), 71 k, Francois-Xavier Delfour (W Denuault), P Cottin

Resent Full, h, b, 9 ans, par Cachet Noir USA et Rivastine (Phantom Breeze IRE), 71 k, Fabrice Derval (C Lefebvre), **B** Lefevre Rasique, h, 7 ans, 67 k, C Machado (M Delmares),

Baouri, h, 6 ans, (AQ), 70 k, G Lenzi (G Re), Mme I Pacault 7

Korfou De Maspie, h, 8 ans, 71 k, Scea des Collines (B Lestrade), Mlle AS Pacault arr

Earlyena, h, 6 ans, 69 k, P Morin (D Lesot), JP Daireaux

Laristo, h, 8 ans, 68 k, ⊗, J Marion (s) (A de Chitray), J Marion (s)

Lory Shaan, f, 8 ans, 65 k, A Lanusse-Cazale (V Chenet), C Chenu (s)

Baraka De Thaix, h, 6 ans, (AQ), 69 k, S Munir (J Plouganou), tbé

12 partants ; 32 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 642 €

1/2 long 3/4, 5 long, 4 long, 1 long, 1,5 long, 3/4 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Jacques Cherel.

1 224 € Mme Solange Esnouf

714 € Scea Haras de Mirande.

484 € Haras du Hoguenet, François-Xavier Delfour. 229 € Earl La Vastine, Mme Colette Dibatista.

Temps total: 05'43"30

La température enregistrée avant le début des opérations de la 1ère course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé aux jockeys une tare supplémentaire de 500 grammes.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu le jockey Bertrand LESTRADE en ses explications sur le comportement du hongre KORFOU DE MASPIE arrêté pendant le parcours.

L'intéressé a indiqué que son cheval ayant fait une grosse faute en franchissant le bull-finch à un tour de l'arrivée, il avait suspecté un problème physique et jugé préférable de cesser de le solliciter.

Les Commissaires ont enregistré ces explications

CAGNES-SUR-MER

0604 008

Dimanche 8 janvier 2017

Commissaires de courses : Viviane COURSIERES -Didier MAYOUX - Jean-Michel COSTAMAGNA -Jean-Pierre BOUCAN

PRIX DES ILES DE LERINS 2230 3110

(Steeple-Chase)

3.800 m

2

3

5

8

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux nés en 2012, n'ayant, en steeple-chase, depuis le 1er décembre 2016 inclus, ni gagné (à réclamer excepté), ni reçu 8.500 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 depuis le 1er janvier 2016 inclus

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné guarante courses recevront 2 k

Intrinseque, h, b, 5 ans, par Davidoff GER et Jeepee's Dream (IRE) [Anabaa Blue (GB)], 70 k, Ecurie Azur Racing *(T Beaurain)*, Y Fertillet (s)

Saint Anjou, h, b, 5 ans, par Saint Des Saints et Line Garry (Ballingarry IRE), 67 k, Alain Vandenhove (A Gasnier), L Viel (s) Ci Blue, h, b, 5 ans, par Blue Bresil et Comme Ci (IRE) (Fasliyev USA), 68 k, Mme Magalen Bryant (J Plouganou), Y Fouin (s)

Capharnaum, h, al, 5 ans, (AQ), par Le Triton (USA) et Imperia II (Beyssac), 67 k, Xavier Kepa (D Mescam), FM Cottin (s)

Colt D'Or, h, b, 5 ans, (AQ), par Pistolero (IRE) et Fee D'Or (Missolonghi USA), 67 k, Scea Haras de Peyre (E Bureller), È Papon

Canzillero, h, 5 ans, (AQ), 67 k, W Rykart (A Cardine), L Postic 6 Parisline, f, 5 ans, 68 k (66 k), ⊗, P Priollet (T Viel), L Viel (s)

The Artiste, h, 5 ans, 67 k (65 k), JC Biard (G Boughaita), Y Fouin (s)

8 partants ; 26 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 0 € courte tête, 5 long, 1 long, 3,5 long, 1/2 long, 8,5 long, 1,5 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Boutin (s)

1 224 € Gildas Vaillant.

714 € Philippe Mehat, Michel Mehat. 484 € Francois-Marie Cottin.

229 € Georges Lacombe, Sebastien Lacombe.

Temps total: 04'43"40

PRIX CHRISTIAN FORNAROLI 223] 3105

(Haies. - Femelles)

3.500 m

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop. Pour pouliches nées en 2013, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 16.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Kalkirose, f, b, 4 ans, par Khalkevi IRE et Rose D'Avril (Grand Tresor), 68 k (66 k), Mickael Cousin (S Evin), L Viel (s) **Douceur Du Large**, f, gr, 4 ans, par Centennial IRE et Ville Eagle (Villez USA), 68 k, Herve Billot (*T Beaurain*), H Billot (s) 2 Indaya, f, b, 4 ans, par Indian Danehill IRE et Cristory (Dom Alco), 67 k (65 k), Hans-Jorg Haltiner (*J Giron*), Y Fertillet (s) 3 **Baronne D'Anjou**, f, b, 4 ans, par Epalo GER et Xistu [Lost World (IRE)], 71 k, Alain Vandenhove (*A Gasnier*), L Viel (s) 4 Mona Chope, f, bb, 4 ans, par Deportivo GB et Moon Serenade GB (Key Of Luck USA), 69 k, Scea Haras de Peyre 5 (E Bureller), E Papon Qindaba, f, 4 ans, 68 k, CH de Chaudenay (A de Chitray), arr Y Fouin (s arr

Texada GB, f, 4 ans, 68 k, P Lorain (K Nabet), P Lenogue Tama, f, 4 ans, 66 k, Ecurie Kura (E Chazelle), C Scandella arr Vikiya, f, 4 ans, 66 k, Haras de Grandcamp Earl (JO Audon), arr

Lovely Vallee, f, 4 ans, 67 k (65 k), L Viel (s) (T Viel), L Viel (s)

10 partants ; 24 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 0 €

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Philippe Dupont, Daniel Boullais, Thierry Page.

1 152 € Pascal Noue, Michel Le Baron.

672 € Hans-Jorg Haltiner

456 € Gildas Vaillant. 216 € Alain Chopard

Temps total: 04'12"30

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Kevin NABET sur la performance de la pouliche TEXADA, arrêtée en début de ligne opposée.

Le jockey a déclaré, que la pouliche débordée dès le début du parcours, avait commis des fautes. Etant sans ressource, il avait jugé préférable de

Les Commissaires ont enregistré ces déclarations.

PRIX ANDRE MASSENA GRANDE COURSE DE 2232 3104 HAIES DES 4 ANS

3.500 m

(Haies)

65 000 € (31 200, 15 600, 9 100, 6 175, 2 925) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches nés en 2013. Poids : 66 k. Surcharges accumulées et limitées à 4 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 12.000.

Mondieu, h, bf, 4 ans, par Manduro GER et Policalle [Poliglote 1 (GB)], 67 k, Frederic Duvivier (B Meme), Y Fouin (s) Speedy Speed, f, b, 4 ans, par Vision D'Etat et Tangaspeed 2 (Vertical Speed), 66 k, Fouin (s) (K Nabet), Y Fouin (s) Chanducoq, m, b, 4 ans, par Voix Du Nord et Cardounika 3 [Nikos (GB)], 66 k, Gallorini (s) (M Farcinade), JP Gallorini (s) Myboy, h, b, 4 ans, par American Post GB et Mamitador (GB) (Anabaa USA), 69 k, Ecurie R.e. (JO Audon), PJ Fertillet 4 Stellamaker, f, b, 4 ans, par Saddler Maker (IRE) et Stella Matine (Kaid Pous), 67 k, Noel Boudraa (L Philipperon), 5 Back To Bresil, f, 4 ans, 65 k, J Bruneau de la Salle (D Mescam), FM Cottin (s) King Of Warsaw, h, 4 ans, 67 k, Y Gourraud (s) (A Acker), Y Gourraud (s) Madiran, h, 4 ans, 69 k, Ecurie Sagara (J Plouganou), JP Gallorini (s)

Treizor Du Pilori, h, 4 ans, 68 k, D Beaunez (JL Beaunez), Mme P Butel

Equinoxe, h, 4 ans, 68 k, Passion Racing Club (D Ubeda), PJ Fertillet

10 partants ; 25 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 0 €

5,5 long, nez, 2 long, 6 long, 17 long.

31 200 € - 15 600 € - 9 100 € - 6 175 € - 2 925 €

Primes aux éleveurs :

4 680 € E.a.r.l. Haras Saint-James, Yves Elliot. 2 340 € Mme Laurence Gagneux, Robert Pires. 1 365 € Jean-Paul Gallorini, Cesare Gallorini Berger. 926 € Haras D'Haspel. 438 € Hubert Langot.

Temps total: 04'12"40

GRAND PRIX DE LA VILLE DE NICE - BERNARD 2233 3109 SECLY

4.600 m

1

2

3

4

5

8

tbé

tbé

(Steeple-Chase. - Groupe III)

160 000 € (72 000, 35 200, 20 800, 14 400, 8 000, 5 600, 4 000) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux nés en 2012 et antérieurement, Poids : 5 ans. 64 k. : 6 ans et au-dessus, 66 k. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 5 k pour les 5 ans et de 7 k. pour les 6 ans et au-dessus pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 20.000 depuis le 1er janvier 2016 inclus et par 42.000 du 1er juillet 2015 inclus au 31 décembre 2015 inclus

Mallorca, f, b, 7 ans, par Falco USA et Red Vixen IRE (Agnes World USA), 66 k, Hubert De Waele (L Philipperon), P Lenogue **Tosca La Diva**, f, bb, 6 ans, par Simplex et Nomita (IRE) (King's Theatre IRE), 66 k, Mlle Larissa Kneip (*D Mescam*), FM Cottin (s)

My Maj, h, al, 8 ans, par Majorien (GB) et Janemarie (Cricket Ball USA), 68 k, Manuel Arias (A de Chitray), Y Fouin (s)

Karelcytic, h, al, 6 ans, par High Rock (IRE) et Saturnienne (Freedom Cry GB), 68 k, Xavier Kepa (A Acker), FM Cottin (s)

Saint Pistol, h, b, 9 ans, par Saint Des Saints et Miss Pistol (Pistolet Bleu IRE), 70 k, Mme Patrick Papot (A Duchene),

Polikaline, f, b, 6 ans, par Martaline GB et Poliette [Poliglote (GB)], 64 k, Mme Michel Daugreilh (*K Nabet*), Y Fouin (s)

Donnadream, h, al, 6 ans, par Samum GER et Donna Roberta GER (Dashing Blade GB), 67 k, \otimes , Stall Mdg (H Tabet), M Rulec Capucine Du Chenet, f, 5 ans, 63 k, L Fagalde (M Farcinade), JP Gallorini (s)

Le But, h, 7 ans, 68 k, T Windrif (T Cousseau), D Windrif

Silver Axe, h, 7 ans, 66 k (67 k), Mme G Reille-Villedey tbé (J Plouganou), Mme P Butel tbé

Victoire Desjy, f, 5 ans, 64 k (65 k), Mme P Papot (E Chazelle),

11 partants ; 24 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 0 €

2,5 long, 5 long, 1 long 1/4.

72 000 € - 35 200 € - 20 800 € - 14 400 € - 8 000 € - 5 600 € - 4 000 €

Primes aux éleveurs :

10 800 € Scea Haras de Saint Pair, Mme Victoria Ann Ward.

5 280 € Mile Larissa Kneip, Francois-Marie Cottin. 3 120 € Ecurie du Karabe-Maj Earl. 2 160 € Julien Merienne, Philippe Lamotte D'Argy.

1 200 € Mme Roland Roisnard, Mme Marie-Elisabeth Rineau.

840 € Jean-Claude Solhonne. 600 € Lemzar Sarl, Meridian International Sarl.

Temps total: 05'39"40

Le jockey Angelo GASNIER ne se sentant pas suffisamment bien, Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument VICTOIRE DESJY par le jockey Ervan CHAZELLE.

A l'issue de la course, après examen du film de contrôle et audition du jockey Alain de CHITRAY, les Commissaires lui ont adressé des observations pour ne pas avoir gardé sa trajectoire à l'entrée de la ligne d'arrivée. Le mouvement constaté n'ayant cependant aucune incidence sur le classement définitif.

GRANDE COURSE DE HAIES DE CAGNES 2234 3106

4.300 m

1

2

(Haies) (L.)

80 000 € (38 400, 19 200, 11 200, 7 600, 3 600) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux nés en 2012 et antérieurement. Poids : 5 ans, 65 k.; 6 ans et au-dessus, 67 k. Surcharges accumulées et limitées à 5 k. pour les sommes recues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 20.000 depuis le 1er janvier 2016 inclus et par 40.000 du 1er juillet 2015 inclus au 31 décembre 2015 inclus.

Serienschock GER, h, bb, 9 ans, par Sholokhov IRE et Saldenehre GER (Highest Honor), 71 k, Mlle Alexandra Rosa (L Philipperon), Mlle A Rosa

Champ De Bataille, h, gr, 6 ans, par Dream Well et La Champmesle (Turgeon USA), 69 k, Xavier Kepa (D Mescam),

Flight Zero, h, b, 6 ans, par Zero Problemo IRE et Kaillila River (River Mist USA), 72 k, Mlle Martine-Pascale Laborde (A Acker), S Foucher

2222 ¹ Quart De Rhum, h, b, 8 ans, par Anabaa USA et Wells Vision GER (Monsun GER), 68 k, Charles-Hubert de Chaudenay (B Meme), Y Fouin (s)

Lamigo, h, gr, 9 ans, par American Post GB et Lamboghina GER (Alkalde GER), 68 k, Jean-Pierre Vanden Heede (K Deniel), S Foucher

Malak El Hawa, h, 7 ans, 69 k, A Incurvaja (K Nabet), P Lenogue

La Madeleine, f, 5 ans, 65 k, P Lenogue (T Beaurain), P Lenogue Docteur Vigousse, h, 6 ans, 68 k, ⊗, Mme J Shalam

(JO Audon), PJ Fertillet Borago De Berce, h, 6 ans, 67 k, W Rykart (A Cardine), L Postic

News Reel, h, 7 ans, 68 k, S Munir (J Plouganou), Y Fouin (s) 10 2220 3 Nouma Jelois, f, 6 ans, 67 k, Y Fouin (s) (A de Chitray),

Y Fouin (s) Race To Glory (FR), h, 6 ans, 70 k, T Neill (D Ubeda), FM Cottin (s)

12 partants ; 26 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 0 €

3,5 long, 1 long, 1,5 long, 2,5 long, 4,5 long, 3,5 long, encolure, 3/4 long, 5

38 400 € - 19 200 € - 11 200 € - 7 600 € - 3 600 €

Primes aux éleveurs :

5 760 € Gestut Wittekindshof, prime non attribuée.

2 880 € Ecurie Maulepaire.

1 680 € Mille Glwadis Lardot, Sprl de la Vallee, Mile Delphine Lardot, Alexis Lardot. 1 140 € Charles-Hubert de Chaudenay.

540 € Stefan Seiter

Temps total: 05'12"50

PRIX CHRISTIAN DE L'HERMITE GRAND 2235 3108 STEEPLE-CHASE DES 4 ANS

3.800 m

1

2

(Steeple-Chase)

(L.)

70 000 € (33 600, 16 800, 9 800, 6 650, 3 150) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches nés en 2013. Poids : 66 k. Surcharges accumulées et limitées à 4 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 12.000.

Grand Depart, h. bf. 4 ans. par Astarabad USA et Romane Grandchamp (Saint Des Saints), 66 k, Hubert De Waele (K Nabet), P Lenogue

Youmshine, h, b, 4 ans, par Youmzain IRE et Canonnade De Marie (GB) (Dilshaan GB), 67 k, ⊗, Ecurie Club des Etoiles (M Farcinade), Mme P Butel

Birdparker, h, bf, 4 ans, par Never On Sunday et Mindset IRE (Vettori IRE), 67 k, Daniel-Yves Treves (J Plouganou), F Nicolle

Gold In Love, f, al, 4 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Shannongold (Turgeon USA), 67 k, Ecurie Sagara (*L Philipperon*), JP Gallorini (s)

Spiderman (FR), h, bb, 4 ans, par Manduro GER et Lonesome Me (Zafonic USA), 66 k, Ecurie de la Verte Vallee

(K Deniel), S Foucher

Kugar, f, 4 ans, 64 k, Ecurie Michel Doineau (JO Audon), PJ Fertillet 6 Ustimos GER, h, 4 ans, 67 k, Ecurie de la Verte Vallee (A Acker), S Fouche Klasel De Kerbarh, f, 4 ans, 65 k, F Duvivier (A de Chitray), Ferrano. h. 4 ans. 67 k. Haras du Quesnav (B Meme). Y Fouin (s) 9 partants ; 19 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 0 € Eng. sup. : Grand Depart Sans motif: Beau Nora GER. 1/2 long 3/4, 3,5 long, 4,5 long, 1/2 long, 4 long, 6,5 long, 14 long. 33 600 € - 16 800 € - 9 800 € - 6 650 € - 3 150 € Primes aux éleveurs : 5 040 € Frederic Duvivier. 2 520 € Robin Losfeld Stephane Jackson 1 470 € Mathieu Daguzan-Garros, Christian Sainte-Marie. 997 € Ecurie Sagara. 472 € Didier Blot, Christian de Asis Trem, prime non attribuée. Temps total: 04'36"60 Le jockey Dylan UBEDA s'étant accidenté dans la Grande Course de Haies de Cagnes, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre USTIMOS par le jockey Alexis ACKER. PRIX ROMANTISME - MARCEL MASCHIO 2236 3107 3.900 m (Haies. - Handicap) **40 000** € (19 200, 9 600, 5 600, 3 800, 1 800) - dotation France Galop Pour tous chevaux nés en 2012 et antérieurement La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevés soit fixé à 72 k Références: 5 ans, +10; 6 ans et +, +12. **Hawk The Talk IRE**, h, al, 9 ans, par Hawk Wing USA et Musardiere GB [Montjeu (IRE)], 67 k, Xavier Kepa (*D Mescam*), FM Cottin (s) Ulysse Des Pictons, h, b, 9 ans, (AQ), par Passing Sale et Nina Des Pictons (Denham Red), 69 k, Henri Drugeon 2 (B Meme), Y Fouin (s) Vapalo, h, b, 8 ans, (AQ), par Epalo GER et Kundera (Kadalko), 3 69 k, Ecurie Centrale (A Acker), FM Cottin (s) **Sun Zephir**, h, b, 8 ans, par Daliapour IRE et Zephira Crown (True Brave USA), 64 k, Mme Paulette Charleuf (*J Rey*), D Windrif 4 2225 ³ Laetitia Moon, f, al, 6 ans, par Dylan Thomas IRE et Sara Moon IRE (Barathea IRE), 66 k, Stall Triple F (*H Tabet*), M Rulec 5 Craic, h, 6 ans, 65 k, D Huyck (JO Audon), PJ Fertillet Hallssio GB, h, 9 ans, 68 k, ⊗, P Lenogue (K Nabet), P Lenogue Victor Harbor, h, 6 ans, 72 k, H de la Brosse (T Beaurain), Y Fertillet (s) Dreamabad, h, 7 ans, 70 k, F Coleman (S Bourgois), G Collet Grinamix, h, 6 ans, 67 k, Ballantines Racing Stud Ltd arr (L Philipperon), ROB Collet (s) Dakota De Beaufai, h, 5 ans, 66 k (661/2 k), Mlle V Marie (A Cardine) | Postic **Equilibriste (IRE)**, f, 7 ans, 64 k, \otimes , Mme P Butel (*M Farcinade*), Mme P Butel 12 partants ; 50 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 0 € Eng. sup.: Dreamabad, Grinamix 1,5 long, tête, 2,5 long, encolure, 1,5 long, 8 long. 19 200 € - 9 600 € - 5 600 € - 3 800 € - 1 800 € Primes aux éleveurs : 2 880 € Mike Jones, prime non attribuée. 1 440 € Scea Marais des Pictons. 840 € Gabriel Vagne, Mme Gabriel Vagne. 570 € Mme Joelle Ventre, Didier Louis. 270 € Scea Haras du Ma, Emmanuel Boutin. Temps total: 04'34"20

PAU

Lundi 9 janvier 2017 0539 009

Commissaires de courses : François GALIBERT -Jean-Yves BENARD - Jean-Pierre CAPITAINE - Patrick SABAROTS

PRIX FAIRPLAY (PRIX DE LA BASTIDE) **2237** 3013

(Steeple-Chase-Cross-Country)

4.600 m

26 000 € (12 480, 6 240, 3 640, 2 470, 1 170) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chases, reçu une allocation de 8.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeplechases (victoires et places) :1 k. par 3.000 depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et par 8.000 du 1er juillet 2015 inclus au 31 décembre 2015

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'avant pas gagné guarante courses recevront 2 k.

Olcani, f, b, 8 ans, par Al Namix et Erbalunga (Mansonnien), 67 k, Mme Isabelle Pacault (*S Paillard*), Mme I Pacault **High Society SWI**, f, gr, 8 ans, par Blue Canari et High Mare (Highest Honor), 69 k, Ecurie des Dunes (*T Beaurain*), P Quinton (s) 2 Vaillant Leto, h, b, 8 ans, par Saint Des Saints et Beyssacto (Beyssac), 70 k, Ecurie des Dunes (F de Giles), P Quinton (s) 3 VIo D'Arsa, h, b, 8 ans, (AQ), par Apsis GB et Intelectuelle (Montorselli IRE), 68 k, Marc Nicolau (G Olivier), M Nicolau 4 Topaze D'Auteuil, h, bf, 10 ans, (AQ), par Discover D'Auteuil et Nuance Bleue (Epervier Bleu GB), 69 k, Mme Barbara Menuet 5 (J Plouganou), W Menuet (s) Up Sand Down, h, 9 ans, (AQ), 69 k, FJ Guimard (C'Lefebvre). GAB Leenders Lou King, h, 8 ans, 67 k, ⊗, Mlle M Chiampo (K Guignon), Mlle 7 M Chiampo Papy Mamy, h, 8 ans, 67 k, \otimes , Mme P Papot (*J Duchene*), P Quinton (s) thé Stranraer, f, 9 ans, 65 k, MA Billard (P Blot), P Cottin thé 9 partants ; 16 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 0 €

3,5 long, 1/2 long, 10 long, 2 long, 1/2 long, 10 long.

12 480 € - 6 240 € - 3 640 € - 2 470 € - 1 170 €

Primes aux éleveurs

1 872 € Mme Isabelle Pacault, Mme Magali Girot-Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault.

936 € Stall Sohrenhof, prime non attribuée.

546 € Anthony Lecacheux, Stephane Tonero.

370 € Arnaud Charrie, Mme Sandrine Charrie.

175 € Francois Couvreur.

Temps total: 05'50"60

La température relevée le jour de la course étant inférieure à 5 degrés çelsius, les Commissaires ont accordé la tare de 0,5 kg conformément aux dispositions de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

PRIX DE L'ARAGON 2238 3011

3.400 m

(Steeple-Chase)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Les poulains et les pouliches, ayant, en steeple-chases, reçu 2.000 (victoires et places) porteront 2 k.

Middle, h, gr, 4 ans, par Smadoun et Memorial (Homme De Loi IRE), 67 k, Haras de Beauvoir *(J Plouganou)*, Mme I Pacault Desideria, f, gr, 4 ans, (AQ), par Al Namix et Trendy (Protektor 2 GER), 67 k, Guy Cherel (G Re), Mme I Pacault Sabay Sabay, h, b, 4 ans, par Satri IRE et Slew Bay (Beaudelaire USA), 67 k, Ecurie Lafeu (B Lestrade), T Lemer 3 Deal Baie, h, b, 4 ans, (AQ), par Crillon et Matriochka (Art Bleu GB), 69 k, ⊗, Mme Patrick Papot (F de Giles), E Clayeux (s) Mister Vespone, h, al, 4 ans, par Vespone IRE et Vetority GB 5 (Vettori IRE), 67 k, ⊗, Denuault (s) (E Bureller), G Denuault (s) Dure Comme Fer, f, 4 ans, (AQ), 65 k, T Cypres (E Labaisse), F Nicolle Mareskia Talisker, f, 4 ans, 65 k, W Travers-Durand (C Lefebvre), W Menuet (s) Derive, h, 4 ans, 67 k, M Lamour (A de Chitray), JL Pelletan Diamant De Salan, h, 4 ans, 67 k, J Ortet (s) (A Poirier), arr Santana Du Berlais, h, 4 ans, 67 k, H Mauillon (T Lemagnen),

A Chaille-Chaille 10 partants ; 28 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 0 €

5 long, 9 long, nez, 4 long, 3 long, 4 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs

2 448 € Earl de Cordelles, Antoine Lamotte D'Argy.

1 224 € Guy Cherel, Emmanuel Cherel

714 € Mme Laurence Gagneux, Mlle Pauline Ehrmann.

484 € Andre-Jean Belloir

229 € Jean-Louis Rossi.

Temps total: 04'14"'00

La température relevée le jour de la course étant inférieure à 5 degrés celsuis, les Commissaires ont accordé la tare de 05.kg conformément aux dispositions de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le jockey Ervan CHAZELLE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre MISTER VESPONE par le jockey Erwan BURELLER.

PRIX DE BIDART 2239 3010

3.500 m

(Haies. - Mâles et Hongres) Peloton A

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres de 4 ans, n'ayant, en courses à obstacles, ni gagné, ni couru trois fois. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (places): 1 k. par 3.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante

Follow Me Soldier, h, al, 4 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Ringshaan (Darshaan GB), 66 k (64 k), Arnaud Chaille-Chaille 1 (O d' Andigne), A Chaille-Chaille **Dansili Prince**, h, b, 4 ans, par Zambezi Sun GB et Queen Poline (Trempolino USA), 68 k, Ron Davies (Mlle N Desoutter), 2 D Henderson Hammamet POL, m, b, 4 ans, par Belenus GER et Hamada POL (Great Lakes GB), 66 k, Pierre Goral (K Dubourg), 3 G Macaire (s) Protekblue, h, b, 4 ans, par Protektor GER et Multiblue (Agent Bleu), 66 k, Mlle Sophie-Charlotte Carrie (T Beaurain), Mme Monkey Shoulder SPA, h, al, 4 ans, par Le Havre (IRE) et Bienvenida IRE (Spectrum IRE), 67 k, Yannick-Alain Briand (A de Chitray), J Ortet (s) Faipassi Faipassa, h, 4 ans, 66 k, ⊗, Mme F Mestrallet 6 (B Lestrade), X Thomas Demeaulte Done Real, h, 4 ans, (AQ), 68 k, Mme P Papot (F de Giles), 7 E Clayeux (s) Koning Berry, h, 4 ans, 66 k, Mlle E Lenzi (G Re), Mme 8 Adequito, h, 4 ans, 66 k (67 k), Mlle K Bataille (J Plouganou), Cash Out, h, 4 ans, 67 k, F Bazil (A Poirier), JY Artu (s) arr Delta De Larre, h, 4 ans, 66 k, S Roger (K Nabet), L Baudron (s) Mainmise, h, 4 ans, 68 k, Ecurie Mirande (S Paillard), Mme tbé Rancunier, h, 4 ans, 66 k (64 k), S Dupont (T Lemagnen), thé Diable D'Oudairies, h, 4 ans, 66 k (64 k), M.I. Bloodstock Ltd (R Mayeur), Mme I Pacault Rapide Des Flos, h, 4 ans, 66 k, Scea des Collines (C Lefebvre), S Foucher

15 partants ; 34 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 0 €

Eng. sup. : Rapide Des Flos Sans motif: Dream Of Sivola.

5,5 long, 6 long, 10 long, 1,5 long, 1 long, 5,5 long, 3,5 long, courte encolure.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Pierre-Christian Galiote, Philip Blake, Roger O'Dwyer.

1 152 € Ron Davies.

672 € Sk Krasne Spolka Z O.o., prime non attribuée

456 € Jean-Michel Carrie, Mlle Sophie-Charlotte Carrie, Mme Jocelyne Ventrou.

216 € Dehesa de Cantogordo, prime non attribuée.

Temps total: 04'18"80

La température relevée le jour de la course étant inférieure à 5 degrés çelsius, les Commissaires ont accordé la tare de 0,5 kg conformément aux dispositions de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le jockey Ervan CHAZELLE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre DELTA DE LARRE par le jockey Kevin NABET

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné respectivement les propriétaires Madame Sophie Charlotte CARRIE et Monsieur Sébastien DUPONT par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

PRIX DE BIDART 2240 13010

(Haies. - Mâles et Hongres)

Peloton B

T Callejo-Solana

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de 4 ans, n'ayant, en courses à obstacles, ni gagné, ni couru trois fois. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes recues en courses de haies (places): 1 k. par 3.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Dica De Thaix, h, bf, 4 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Rebecca De Thaix (Lavirco GER), 66 k (67 k), N.h. Bloodstock Ltd (J Plouganou), Mme I Pacault Pichelot, h, bb, 4 ans, par Konig Turf GER et Haute Chartreuse 2 (Turgeon USA), 66 k, Simon Munir (K Guignon), Mme I Pacault Bronze Swan (IRE), m, b, 4 ans, par Turtle Bowl (IRE) et Rosey De Megeve (GB) (Efisio GB), 68 k, Berend Van Dalfe (G Re), Mme I Pacault Combarro (IRE), h, al, 4 ans, par Medicean GB et Akrivi IRE (Tobougg IRE), 66 k, Florent Bazil (A Poirier), JY Artu (s) 4 Media, h, gr, 4 ans, par Al Namix et Medanik (Medaaly GB), 66 k, Ecurie Mirande (S Paillard), Mlle AS Pacault 5 Dieu Merci, h, 4 ans, 66 k, Haras de Saint-Voir (M Delage), H Lageneste (s) Oficial, h, 4 ans, 66 k, F Vidal (P Blot), P Cottin Delta Tiep, h, 4 ans, (AQ), 66 k, Mme P Papot (F de Giles), 8 E Clayeux (s) Nageowil, h, 4 ans, 66 k, M.I. Bloodstock Ltd (A de Chitray), Mme I Pacault Happy Angel, h, 4 ans, 67 k, A Canavero (A Duchene), C arr Kairos, h, 4 ans, 66 k (641/2 k), T Callejo-Solana (M Gorieu),

Stylchop, h, 4 ans, 66 k, Mme O Ceremonie (*B Fouchet*), F Barrao

Olgris Declisou, h, 4 ans, 66 k, P Cuvelier (K Nabet), arr L Baudron (s)

Djeddel, h, 4 ans, (AQ), 66 k, Gold And Blue Ltd (H Lucas), arr E&G Leenders (s)

Djazz De Loued, h, 4 ans, (AQ), 66 k (64 k), E Leray (s) (A Lelievre), E Leray (s) Siteaufait, h, 4 ans, 66 k, JP Totain (E Bureller),

H Lageneste (s)

16 partants ; 16 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 0 €

3,5 long, 2 long, 5 long, 4 long, 2,5 long, 6 long, 6 long, 4 long.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Michel Bourgneuf.

1 152 € Jacky Thomas

672 € Berend Van Dalfsen

456 € Stilvi Compania Financiera S.a.

216 € Scea Haras de Mirande

Temps total: 04'17"40

La température relevée le jour de la course étant inférieure à 5 degrés çelsius, les Commissaires ont accordé la tare de 0,5 kg conformément aux dispositions de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le jockey Ervan CHAZELLE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre HAPPY ANGEL par le jockey Arnaud DUCHENE.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Arnaud DUCHENE sur les raisons l'ayant amené à arrêter le hongre HAPPY ANGEL dans la première partie du parcours.

L'intéressé a déclaré qu'il avait eu un problème de harnachement.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

PRIX DE SAMES 224] 3012

(Steeple-Chase. - Femelles)

3.400 m

1

5

7

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.

Pour pouliches et juments de 4 et 5 ans, n'avant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, reçu 7.000 en steeple-chases (victoires et places). Poids: 4 ans, 65 k.; 5 ans, 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 3.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Colere Noire, f, al, 5 ans, (AQ), par Network GER et Rock Treasure (Video Rock), 67 k, John Halley (T Beaurain), Mme

Melodie D'Un Soir, f, bf, 5 ans, par Early March GB et Lady Dancer (Lesotho USA), 71 k, Remy Nerbonne (B Claudic), **REMY Nerbonne**

Hors La Noire, f, b, 5 ans, par Redback GB et Ma Citadelle (Russian Blue IRE), 67 k, Mme Victor Blot (E Bureller), È Leray (s)

French Girl, f, b, 4 ans, par Poliglote (GB) et Une Sainte (Ungaro GER), 65 k, Mme Patrick Papot (F de Giles), È Clayeux (s)

Ayurveda, f, gr, 5 ans, par Centennial IRE et Al Wathba (Sleeping Car), 69 k, Michel Darchy (*J Plouganou*), W Menuet (s) Rose Of Valley, f, 5 ans, 67 k (65 k), Scea Trot (O d' Andigne),

Emzema, f, 5 ans, 67 k, JC Datchi (C Lefebvre), GAB Leenders

Rue Palatine, f, 5 ans, 71 k, C Machado (M Delmares), FM Cottin (s)

Catastrophe, f, 5 ans, 67 k, C Dugast (P Blot), Mlle M Chiampo arr Clarice, f, 5 ans, (AQ), 68 k, F Deliberos (A Poirier), tbé H Lageneste (s)

Carmiciane, f, 5 ans, 68 k, M Nicolau (G Olivier), M Nicolau Fabi Gold, f, 5 ans, 67 k (65 k), P Sejaud (F Mouraret de Vita), tbé C Cheminaud

12 partants ; 38 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 0 €

tête, encolure, 3 Iona, 3 Iona, 20 Iona, 20 Iona,

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Jacques Cherel. 1 224 € Gilbert Morosini

714 € Pierre Jabot, Guy Harari, Herve de Watrigant.

484 € Jean-Andre Quesny

229 € Gilles Cachot, Mlle Emma Cachot, Mme Denise Cachot, Mlle Veronique Cheron.

Temps total: 04'15"40

La température relevée le jour de la course étant inférieure à 5 degrés çelsius, les Commissaires ont accordé la tare de 0,5 kg conformément aux dispositions de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

BO 2017/1 - obstacle 9

arr

3.500 m

CAGNES-SUR-MER

0604 010

Mardi 10 janvier 2017

Commissaires de courses : Viviane COURSIERES -Didier MAYOUX - Jean-Michel COSTAMAGNA -Jean-Pierre BOUCAN

PRIX STODOUN 2242 3111

(Haies. - Mâles et Hongres)

3.500 m

2

3

4

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres de 4 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 16.000 (victoires et places). Poids: 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

 $\textbf{Le Mans}, \ h, \ al, \ 4$ ans, par Le Fou (IRE) et The Race (Mansonnien), 69 k, Christian Trecco (*J Rey*), D Windrif

Love Moon, h, b, 4 ans, par Spanish Moon USA et Montana Moon (Hernando), 67 k, Tenuta Dei Principi (T Beaurain), F Cheyer

2219 ⁴ Ensamo, h, b, 4 ans, par Enrique (GB) et Moon Saga (Sagacity), 66 k (64 k), \otimes , Claude Chenier (*M Farcinade*), Mme P Butel

Striveforgreatness, m, gr, 4 ans, par Vision D'Etat et Vandalixa (Linamix), 69 k, David Dahan *(L Philipperon)*, ROB Collet (s)

Dieg Man, h, al, 4 ans, par Kapgarde et Majestic Card (Ultimately Lucky IRE), 67 k (65 k), Manuel Arias (B Meme), Y Fouin (s

Brunch Royal, h, 4 ans, 67 k, G Pariente (A Gasnier), L Viel (s)

2224 4 Olympic Pole, h, 4 ans, 67 k, Ecurie de la Verte Vallee arr (A Acker), S Foucher

Kovablue, h, 4 ans, 67 k, Mme C Namuroy (K Nabet), Y Fouin arr

Jarry Driver, h, 4 ans, 66 k (64 k), ⊗, M Cousin (S Evin), L Viel (s)

9 partants ; 22 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 0 €

2 long, nez, nez, 1/2 long, 20 long.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Earl du Haras D'Auteuil, Teddy Windrif. 1 152 € Mme Raymonde Plisson, Mlle Lucie Plisson, Kevin Plisson.

672 € Earl Haras du Taillis, Heinz Beglinger.

456 € Bruno Mazure, Marc Bouyssou, Herve Tibeuf. 216 € Yannick Fouin, Manuel Arias.

Temps total: 04'14"40

A l'issue de la course après examen de film de contrôle et audition du jockey Maximilien FARCINADE, les Commissaires lui ont adressé des observations pour avoir légèrement contrarié l'un de ses concurrents en se déportant vers la gauche dans le dernier tournant.

PRIX DE VILLENEUVE LOUBET 2243 3112

(Haies. - A réclamer. - Femelles)

3.400 m

3

4

6

arr

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour pouliches de 4 ans mises à réclamer au minimum pour 11.000. avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000 et n'ayant pas gagné trois courses de haies, depuis le 1er décembre 2016 inclus. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 11.000. supérieurs à 11.000. En outre, toute gagnante, d'une course de haies, depuis le 1er décembre 2016 inclus, portera 2 k, de plusieurs courses, 4 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

Je T'Attendrai, f, b, 4 ans, par Diamond Green et Lettre De Lune (Cadoudal), 67 k, (11.000), Marcel Chaouat (H Tabet), D Windrif

Drag Away, f, al, 4 ans, par Dream Well et Darnaway (Pelder IRE), 69 k (65 k), (15.000), ⊗, Passion Racing Club (*A Merienne*), 2 PJ Fertillet

Dors Dine, f, bf, 4 ans, par Buck's Boum et Spice [Bering (GB)], 71 k (67 k), (19.000), Fouin (s) (*G Boughaita*), Y Fouin (s)

Miss Silver, f, gr, 4 ans, par Silver Frost (IRE) et Reallymissgreeley USA (Mr. Greeley USA), 69 k, (15.000), Haras de Magouet (*D Mescam*), Y Gourraud (s)

Dalgharina, f, gr, 4 ans, par Dalghar et Cat Dancer (IRE) (One 2224 Cool Cat USA), 68 k (64 k), (13.000), David Dahan (K Deniel), ROB Collet (s)

Elnath, f, 4 ans, 68 k (64 k), (13.000), Mme F Fertillet (*A Lotout*), Y Fertillet (s)

Sulfite, f, 4 ans, 67 k, (11.000), Mlle L Kneip (JC Gagnon), F Cheyer

Dogra Magra, f, 4 ans, 68 k (64 k), (13.000), \otimes , Mme P Butel (*A Muste*), Mme P Butel tbé

Via Vespone, f, 4 ans, 67 k (63 k), (11.000), Ecurie Centrale thé (D Brassil), FM Cottin (s)

Demouville, f, 4 ans, 67 k (63 k), (11.000), D Huyck (S Evin),

Diva Du Seuil, f, 4 ans, (AQ), 67 k, (11.000), Mme M Boudot thé (L Philipperon), M Seror

11 partants ; 19 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 0 €

7,5 long, 10 long, 1,5 long, 11 long, 1/2 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Henri Soler

648 € Francois-Marie Cottin. 378 € Mme Karine Perreau, Yannick Fouin.

256 € Haras de Magouet.

121 € David Dahan. Temps total: 04'08"50

Le jockey Dylan UBEDA étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche DIVA DU SEUIL par le jockey Ludovic PHILIPPERON.

PRIX DE L'AUVERGNE 2244 3116

(Steeple-Chase. - A réclamer)

3.800 m

1

7

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans, mis à réclamer au minimum pour 8.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000 et n'ayant pas gagné deux steeple-chases depuis le 1er décembre 2016 inclus. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées: 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 8.000. En outre, tout gagnant, en steeple-chase, depuis le 1er décembre 2016 inclus, portera 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

Arnaga, h, bf, 5 ans, par Librettist USA et Value Of Time IRE (Xaar GB), 71 k (67 k), (14.000), Pierrick Le Geay *(M Lefebvre*), Y Fouin (s)

Trust The Captain, f, b, 5 ans, par Great Journey JPN et Loralas (Kahyasi IRE), 69 k, (14.000), Sydney Vidal (*L Philipperon*), ROB Collet (s) 2

Channel Baie, f, b, 5 ans, par Crillon et Jade Rheinberg GER (Platini GER), 66 k (62 k), (8.000), Joel-Jean Hamon (N.W O'Driscoll), Y Fertillet (s)

Eastern Promise, f, b, 5 ans, par Air Chief Marshal IRE et Krestena (Kendor), 66 k (62 k), (8.000), Thierry Poche (A Merienne), PJ Fertillet

2225 ⁵ Lizete, f, al, 5 ans, par Balko et Katiouska (Medaaly GB), 68 k, (12.000), Mme Beatrice Boudraa (*J Rey*), D Windrif

Tengara, f, 5 ans, 67 k (63 k), (10.000), P Lorain (N Gauffenic),

Anthropos, h, 5 ans, 69 k, (10.000), \otimes , Ecurie Centrale (*D Mescam*), FM Cottin (s)

Option Be, h, 5 ans, 69 k (65 k), (10.000), M Montanari (M Farcinade), R Chotard 8

For Your Love, f, 5 ans, 67 k, (10.000), F Foresi (H Tabet), Bring It On, f, 5 ans, 68 k (64 k), (12.000), N Guarino (B Meme), 10

Acropoli, f, 5 ans, 68 k (64 k), (12.000), P Prouet (G Boughaita),

Montit, h, 5 ans, 70 k (66 k), (12.000), JL Alnet (CE Flannelly),

F Nicolle Isetta GER, f, 5 ans, 66 k, (8.000), PJ Fertillet (JO Audon), PJ Fertillet

Sky Path, h, 5 ans, 69 k, (10.000), Mme L Grizzetti (A Cardine), Mme L Grizzetti

14 partants ; 23 eng. ; 3 eng. sup. - Total des entrées : 0 \in

Eng. sup. : Tengara, Option Be, Montit

1 long 1/4, 5 long, 5 long, 1/2 long, 5 long, 6 long, 1 long, 1 long, 1/2 long

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs

1 296 € Didier Blot, Christian de Asis Trem.

648 € Sydney Vidal.

378 € Andre-Jean Belloir, Fertillet (s), Joel-Jean Hamon.

256 € Mme Dominique Sepulchre.

121 € Gildas Blain.

Arnaga, réclamé 15.700,00 € par son propriétaire.

Trust The Captain, réclamée 16.833,00 € par son propriétaire.

Temps total: 04'47"90

PRIX DES ILES DE PORQUEROLLES 2245 3113

(Haies)

3.900 m

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas reçu 20.000 en courses de haies (victoires et places) depuis le 1er janvier 2016 inclus. Poids: 5 ans; 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) :1 k. par 4.000 depuis le 1er janvier 2016 inclus et par 10.000 depuis le 1er juillet 2015 inclus au 31 décembre 2015 inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k

2222 ² **He Loves Me**, h, b, 6 ans, par Enrique (GB) et She Hates Me (IRE) (Hawk Wing USA), 69 k, Pierre J. Fertillet (*JO Audon*), 1 **PJ** Fertillet Quitte Et Passe, h, gr, 10 ans, (AQ), par April Night et Haithou (Quart De Vin), 69 k (67 k), Charles-Hubert de Chaudenay (B 2 Meme), Y Fouin (s) Pagomix, h, gr, 6 ans, par Crillon et Quietamixa (Linamix), 68 k 3 (66 k), Guy Travers (N.W O'Driscoll), Y Fertillet (s) **Donnerhall**, h, bf, 6 ans, par Saddex (GB) et Dateline GER (Surumu GER), 68 k, Viel (s) (A Gasnier), L Viel (s) 2221 4 Marius Quercus, h, b, 5 ans, par Kingsalsa USA et Gallia Eria 5 (GB) (Night Shift USA), 69 k (67 k), Pierre Guiton (A Lotout), Y Fertillet (s) $\textbf{Alpagueur},\, \text{h, 9 ans, 68 k (66 k), A Le Duff} \, \textit{(M Farcinade)},\, \text{A Le}$ 6 2222 5 Boa Du Bel, h, 6 ans, (AQ), 68 k (66 k), JC Gaubert (K Deniel), 7 L Viel (s) Nanjing Saulaie, f, 6 ans, 67 k, Mlle R Dwek (JC Gagnon), PJ Fertille Ma Cagnotte, f, 5 ans, 68 k, A Andrieu (D Mescam), Y Gourraud (s) 9 partants ; 52 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 0 € code anomalie : CP : Incunable 1 long, 3,5 long, 18 long, 1 long, 3 long, 7 long, 20 long. 15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 € Primes aux éleveurs : 2 304 € Suc. Claude Cohen. 1 152 € Charles-Hubert de Chaudenay 672 € Andre-Jean Belloir, Guy Travers. 456 € Gestut Eulenberger Hof. 216 € Daniel Chassagneux, Suc. Gilles Gaboriau. Temps total: 04'44"60 Le jockey Dylan UBEDA étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument MANJING SAULAIE par le jockey Jean Christopher GAGNON. Le jockey Simon EVIN s'étant accidenté dans le Prix de Villeneuve Loubet, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre BAO DU BEL par le jockey Kenegal DENIEL. **PRIX ANDRE GIRARD** 2246 3115 3.800 m (Steeple-Chase. - A réclamer) 18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches **de 4 ans**, mis à réclamer pour 11.000, 13.000 ou 15.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et les pouliches mis à réclamer pour 13.000 porteront 2 k. ; 15.000, 4 k. En outre, tout gagnant, en steeple-chase, depuis le 1er décembre 2016 inclus, portera 2 k. Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k. 2219 ³ Accelerator, h, b, 4 ans, par Voix Du Nord et Next Best (Alberto Giacometti IRE), 70 k (66 k), (13.000), ⊗, Boutin (s) 1 (G Boughaita), Y Fouin (s) **Fourmetot**, h, gr, 4 ans, par Denon USA et Restless Mixa (IRE) (Linamix), 68 k (64 k), (11.000), Passion Racing Club (*A Merienne*), PJ Fertillet 2 Puyfolais, h, gr, 4 ans, par Cima De Triomphe IRE et Peinture Texane (Peintre Celebre USA), 70 k (66 k), (13.000), ⊗, Boutin (s) (K Deniel), M Seror Denalie Bellevue, f, gr, 4 ans, par Full Of Gold et Sister Du Berlais (Turgeon USA), 66 k, (11.000), ⊗, Passion Racing Club (H Tabet), D Windrif **Demosthene**, h, b, 4 ans, (AQ), par Enrique (GB) et Page D'Histoire (Video Rock), 72 k, (15.000), Passion Racing Club (*J Rey*), D Windrif **Linxia**, f, 4 ans, 66 k, (11.000), X Kepa (*D Mescam*), FM Cottin (s) 6 **Perachora**, f, 4 ans, 70 k (66 k), (15.000), P Drioton (*M Farcinade*), Mme P Butel arr **Smockon The Water**, f, 4 ans, 68 k (64 k), (13.000), C Boutin arr (s) (B Glantzmann), Y Gourraud (s) Loup Royal (IRE), h, 4 ans, 68 k (64 k), (11.000), P Lenogue arr (S Bigot), P Lenogué **Tim Cassandre**, h, 4 ans, 72 k (68 k), (15.000), ⊗, E Moussion (B Meme), Y Fouin (s) 10 partants ; 19 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 0 € 14 long, encolure, 1/2 long, 11 long, 30 long. 8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 € Primes aux éleveurs :

```
Y Fouin (s)
                                                                                                             P Lenogue
                                                                                                             L Viel (s)
                                                                                                             C Scandella
                                                                                                     long, 3 long.
                                                                                                     Primes aux éleveurs :
                                                                                                       648 € Marc Leonetti.
                                                                                                2248 3117
1 296 € Mlle Alexandrine Berger, Cesare Gallorini Berger.
  648 € Mme Antoinette Tamagni
  378 € Boutin (s).
  256 € Jean-Pierre Bichon
  121 € Haras du Hoguenet.
                                                                                                             Ý Fouin (s)
Temps total: 04'46"40
Le jockey Dylan UBEDA étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre DEMOSTHENE par le jockey Jérémy REY.
                                                                                                             Y Fouin (s)
Le jockey Teddy COUSSEAU étant accidenté, les Commissaires ont autorisé
son remplacement sur la pouliche DENALIE BELLE VUE par le jockey Hakim
```

Mardi 10 janvier 2017 **PRIX PIERRE THOMAS** 2247 3114 3.500 m (Haies. - A réclamer) 18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000 et n'ayant pas gagné deux courses de haies, depuis le 1er décembre 2016 inclus. **Poids :** 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout gagnant d'une course de haies, depuis le 1er décembre 2016 inclus, portera 2 k. Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k. **Belarisso**, h, b, 6 ans, par Simplex et Line Elle (Sleeping Car), 71 k, (13.000), Mlle Larissa Kneip (*JC Gagnon*), F Cheyer 1 Fumseck, h, b, 8 ans, par Apsis GB et Soft Cachemire (Arctic Tern USA), 70 k, (11.000), Georges Mollier (*J Plouganou*), 2 D Windrif Meissen, h, b, 6 ans, par Medecis (GB) et Rasinixa (Linamix), 3 72 k (68 k), (15.000), Passion Racing Club (A Merienne), D Windrif **Pasquiphard**, h, gr, 9 ans, par Pistolero (IRE) et Princesse Maria (Dom Pasquini), 71 k (67 k), (9.000), Serge Lefranc (N.W O'Driscoll), Y Fertillet (s) 2223 5 Sirius Du Lemo, h, b, 7 ans, par Baroud D'Honneur et Double Volte (Fabulous Dancer USA), 69 k (65 k), (9.000), \otimes , Maurice Le Floch (A Lotout), Y Fertillet (s) Russell, h, 9 ans, 69 k, (9.000), M Lochin (JO Audon), Tango Chop, h, 9 ans, 69 k (65 k), (9.000), ⊗, H Billot (K Deniel), H Billot (s) Sibiril, h, 6 ans, 70 k (66 k), (11.000), M Lamour (G Boughaita), Freestyle, h, 7 ans, 69 k (65 k), (9.000), \otimes , Ecurie Ouest Racing (D Brassil), Y Fertillet (s) **Singapore Louis**, h, 8 ans, 69 k (65 k), (9.000), MALI Droueche (*M Farcinade*), Mme P Butel 10 Sandy Cay, h, 10 ans, 69 k, (9.000), P Lenogue (K Nabet), **Libertydor**, h, 6 ans, 72 k (68 k), (15.000), \otimes , JL Pelletan (*J Agostini*), Y Fouin (s) **Lostmar**, h, 9 ans, 69 k, (9.000), ⊗, L Viel (s) (A Gasnier), arr Viva Cuba, m, 5 ans, 68 k, (11.000), A Lalloum (J Rey), $\textbf{Calinfairy}, \ h, \ 5 \ ans, \ 67 \ k, \ (9.000), \ Ecurie \ du \ Soleil \ S.c. \ (\textit{T Beaurain}), \ C \ Scandella$ 15 partants ; 49 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 0 € courte encolure, 1 long, 1 long, 3,5 long, 8 long, 5,5 long, 1/2 long 3/4, 3,5 8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 € 1 296 € Earl Ecurie Feuillet, Francois-Marie Cottin. 378 € MIle Francoise Perree. 256 € Serge Lefranc, Andre-Jean Belloir. 121 € Maurice Le Floch. Temps total: 04'13"80 Le jockey Ervan CHAZELLE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval VIVA CUBA par le jockey Jérémy REY Le jockey Simon EVIN s'étant accidenté dans le Prix de Villeneuve Loubet, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre FREESTYLE par le jockey David BRASSIL. Le jockey Baptiste MEME s'étant accidenté dans le Prix André GIRARD, les

Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre SIBIRIL par le jockey Geoffrey BOUGHAITA.

PRIX JEAN FOSSATI 3.800 m (Steeple-Chase. - Handicap)

40 000 € (19 200, 9 600, 5 600, 3 800, 1 800) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus.

Les références applicables dans ce handicap seront pour les 5 ans, +10; 6 ans et au-dessus, +12.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevés soit fixé à 72 k

Références: 5 ans, +11; 6 ans et +, +13.

Vicomte D'Anjou, h, b, 6 ans, par Charming Groom et Xistu [Lost World (IRE)], 72 k, Alain Vandenhove (A Gasnier), L Viel (s) 1 Quick Glote, h, gr, 7 ans, par Poliglote (GB) et Magicaldoun (Kaldoun), 69 k, Charles-Hubert de Chaudenay (L Philipperon), 2

2223 ⁴ Uppercut De Sivola, h, b, 9 ans, par Antarctique IRE et Altilala (Volochine IRE), 62 k, \otimes , Fouin (s) (G Boughaita),

Vent D'Allier, h, gr, 8 ans, (AQ), par Assessor IRE et Pourvu Que Ca Dure (April Night), 67 k (68 k), ⊗, Christian Trecco (*J Plouganou*), D Windrif

2223 ³ **First Moon**, f, gr, 6 ans, par Nombre Premier (GB) et October Moon (Octagonal NZ), 65 k, ⊗, Ecurie Ouest Racing (N.W O'Driscoll), Y Fertillet (s) 5 Super Bal, f, 7 ans, 64 k, Mme P Charleuf (H Tabet), D Windrif Spider Horse, h, 8 ans, 64 k, B Vincent (K Nabet), P Lenogue 7 Pretzelle, f, 6 ans, 70 k, D Windrif (J Rey), D Windrif 8 Bandolero Baie, h, 6 ans, 68 k, A Gallo (T Beaurain), 9 2225 4 Belle Madrik, f, 6 ans, 63 k, Ecurie Centrale (D Brassil), 10 FM Cottin (s) Bellissimo Smart, h, 6 ans, 68 k, \otimes , JP Vanden Heede (K Deniel), S Fouche 2221 1 Bullrider, h, 5 ans, 68 k, P Cavagnola (D Mescam), FM Cottin (s) 12 partants ; 50 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 0 € Eng. sup. : First Moon, Bandolero Baie Sans motif: Dongarry. 1/2 long, dead-heat, 1/2 long 3/4, 4 long, 4,5 long, 2 long, encolure, 1,5 long, 2.5 long. 19 200 € - 7 600 € - 7 600 € - 3 800 € - 1 800 € 2 880 € Gildas Vaillant 1 140 € Charles-Hubert de Chaudenay, Gilles de Dumast. 1 140 € Gilles Trapenard, Thomas Trapenard 570 € Michel Larobe. 270 € Mile Christine Cheyrou. Temps total: 04'44"60 Le jockey Dylan UBEDA étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument SUPER BALL par le jockey Hakim TABET.

les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre BELLISSIMO SMART par le jockey Kenegal DENIEL. Le jockey Baptiste MEME s'étant accidenté dans le Prix André GIRARD, les

Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre QUICK GLOTE par le jockey Ludovic PHILIPPERON.

PAU

Le jockey Teddy COUSSEAU étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument PRETZELLE par le jockey Jérémy REY.

Le jockey Simon EVIN s'étant accidenté dans le Prix de Villeneuve Loubet,

0539 011

Mercredi 11 janvier 2017

Commissaires de courses : Gérard LAVOINE -Jean-Pierre CAPITAINE - Olivier de La GAROULLAYE -Patrick SABAROTS

PRIX JEAN-PAUL HUGONNET 2249 3016

(Steeple-Chase)

3 900 m

1

2

4

3.500 m

38 000 € (18 240, 9 120, 5 320, 3 610, 1 710) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en steeplechases: 1 k. par 6.000.

Kingalola, h, b, 4 ans, par Kingsalsa USA et Shahwarda (Sendawar IRE), 69 k, Jacques Detre (*J Plouganou*), F Nicolle

Malice Des Epeires, f, bf, 4 ans, par Martaline GB et Maline Des Epeires (Ballingarry IRE), 69 k, Jean-Jacques Gabillat (*O d' Andigne*), A Chaille-Chaille

L'Estran, h, b, 4 ans, par Linda's Lad (GB) et Lesoquera (Lesotho USA), 68 k, Gilbert Lenzi (S Paillard), Mme I Pacault 3

Square Marceau, h, al, 4 ans, par Kapgarde et Avenue Marceau [Enrique (GB)], 69 k, Mme Patrick Papot (*J Ricou*),

Delphi Collonges, f, 4 ans, (AQ), 66 k, Mme M Bryant (A de Chitray), Mme I Pacault

5 partants ; 17 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 0 €

4,5 long, 15 long, 12 long.

18 240 € - 9 120 € - 5 320 € - 3 610 €

Primes aux éleveurs :

2 736 € Herve Viallon, Jean-Pierre Micholet.

1 368 € Mme Thierry Morenvillez, Mme Dominique Mainard. 798 € Guy Cherel, Mme Isabelle Pacault, Mile Anne-Sophie Pacault, Mme Magali Girot-Pacault

541 € Guy Pariente Holding.

Temps total: 04'55"30

Le jockey Tristan LEMAGNEN étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche MALICE DES EPEIRES par le jockey Olivier d'ANDIGNE.

PRIX DE LA BIGORRE 2250 3014

(Haies. - Femelles)

40 000 € (19 200, 9 600, 5 600, 3 800, 1 800) - dotation France Galop.

Pour pouliches de 4 ans. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 8.000.

Viola St Goustan, f, b, 4 ans, par Diamond Boy et Les Saintes Glaces (Baryshnikov AUS), 68 k, Simon Munir (K Nabet), G Macaire (s) Eclipse D'Ainay, f, al, 4 ans, par Sholokhov IRE et Guendale (Cadoudal), 70 k, Stephane Milaveau (*J Charron*), PH Peltier Lou Princess, f, b, 4 ans, par Martaline GB et Nile Majique (Kaldounevees), 68 k, Denuault (s) (A Poirier), G Denuault (s) 3 Hollywood Park, f, al, 4 ans, par Vespone IRE et Our Beautiful (Sinndar IRE), 69 k, Artu (s) (C Lefebvre), JY Artu (s) 4 Miss De Gane, f, bb, 4 ans, par My Risk et Adamise (Highest Honor), 66 k, Patrice Detre (*J Ricou*), T Fourcy 5 Diane D'Oudairies, f, 4 ans, (AQ), 68 k, Mme M Bryant arr (J Plouganou), GAB Leenders Dame Sacre, f, 4 ans, (AQ), 66 k, B Fraize (F Mouraret de Vita), arr C Cheminaud 7 partants ; 32 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 0 €

1,5 long, 4,5 long, 4,5 long, 16 long.

19 200 € - 9 600 € - 5 600 € - 3 800 € - 1 800 €

Primes aux éleveurs :

2 880 € Albino Bassi

1 440 € Stephane Milaveau.

840 € Christian Germain, Mme Gisele Germain.

570 € Artu (s), Damien Artu, Mile Marie Artu. 270 € Mme Genevieve Mosnier-Thoumas, Mme Anne-Marie Bouysse.

Temps total: 04'26"80

PRIX MAURICE FAGALDE 225] 3018

(Steeple-Chase-Cross-Country)

4.100 m

2

3

5

28 000 € (13 440, 6 720, 3 920, 2 660, 1 260) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 6 ans, n'ayant pas, en steeple-chases, reçu 30.000 (victoires et places) depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeplechases (victoires et places) : 1 k par 5.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 12.000 du 1er juillet 2015 inclus au 31 décembre 2015

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Bora Bora, f, gr, 6 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Palmaland (Arnaqueur USA), 68 k, Paul-Etienne Carrillon (W Denuault), PH Peltier

Bucefal, h, b, 6 ans, (AQ), par Pistolero (IRE) et Miryade (Franc Bleu Argent USA), 69 k, Scea Haras de Peyre (E Bureller),

Be Work, f, b, 6 ans, (AQ), par Network GER et Precieuze (Video Rock), 70 k, Vincent Langenais (*T Beaurain*), P Quinton (s)

Blason D'Or, h, ab, 6 ans, (AQ), par Nidor et Polanie CAN (Danzig Connection USA), 72 k, Comte Eric de Saint Pierre (C Lefebvre), GAB Leenders

Balyjenka, f, b, 6 ans, par Khalkevi IRE et Ladyjenka (Ajdayt USA), 68 k, Pascal Journiac (J Plouganou), P Journiac Butsala, h, 6 ans, (AQ), 67 k, P Cottin (P Blot), P Cottin Bella Sun, f, 6 ans, (AQ), 72 k, Mme A Commeau (A de Chitray),

Brise De Kerser, f, 6 ans, 73 k, Ecurie des Dunes (J Duchene), P Quinton (s)

Princesse D'Olympe, f, 6 ans, 70 k, Ecurie des Dunes (S Paillard), P Quinton (s)

9 partants ; 16 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 0 €

Sans motif: Basko D'Airy. Certf. vétérinaire : Beaumar.

12 long, 8 long, 1,5 long, nez, 11 long, 10 long.

13 440 € - 6 720 € - 3 920 € - 2 660 € - 1 260 €

Primes aux éleveurs :

2 016 € Thierry Cypres.

1 008 € Georges Lacombe.

588 € E.a.r.l. Trinquet, Marc Trinquet, Olivier Trinquet.

399 € Joel Leray.

189 € Eric Prezelin.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire M. Vincent LANGENAIS par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

PRIX DE SAUVETERRE DE BEARN 2252 3017

(Steeple-Chase. - Femelles)

3.700 m

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.

Pour juments 5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans et audessus, 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeplechases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 8.000 du 1er juillet 2015 inclus au 31 décembre 2015

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

 $\begin{tabular}{ll} \pmb{\textbf{Carte Sur Table}}, f, b, 5 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Rien \\ De Plus (Video Rock), 70 k, Haras de Saint-Voir (T Beaurain$), \\ Mlle AS Pacault \\ \end{tabular}$

12

arr

Etoile Des As, f, b, 5 ans, par Voix Du Nord et Desiree Des As [Kaldou Star (GB)], 70 k, Ortet (s) (A de Chitray), J Ortet (s) 2 Saline Rose, f, b, 7 ans, par Bonbon Rose et Art Deco (Art Bleu 3 GB), 70 k (68 k), Arnaud Chaille-Chaille (O d' Andigne), A Chaille-Chaille **Everythings Well**, f, bf, 8 ans, par Irish Wells et Koulouba (Cadoudal), 71 k, Didier Marion (*K Nabet*), J Marion (s) 4 2218 ⁵ Her Breiz, f, b, 5 ans, par Sunday Break JPN et Sainte Bretonne (Saint Des Saints), 70 k, Leray (s) (E Bureller), E Leray (s) 5 Chevrette, f, 5 ans, (AQ), 65 k, Ecurie Centrale (M Delmares), 6 FM Cottin (s) Lory Shaan, f, 8 ans, 67 k, A Lanusse-Cazale (V Chenet), 2229 Balisha, f, 6 ans, (AQ), 71 k, Scea des Collines (A Poirier), arr Abstention, f, 7 ans, (AQ), 71 k, Scea des Collines (H Lucas), L'Intuition, f, 5 ans, 66 k, Ecurie Mirande (JC Gagnon), Mme I Bonne Passe, f, 6 ans, (AQ), 70 k, Mme M Bryant thé (J Plouganou), P Cottin Belle De Touzaine, f, 6 ans, 69 k, D Marion (C Lefebvre), J Marion (s) 12 partants ; 43 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 0 €

Eng. sup. : Lory Shaan

7 long, 2 long, encolure, 5 long, 1,5 long, 10 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs

2 448 € Haras de Saint-Voir.

1 224 € Edgar Van Haaren.

714 € Arnaud Chaille-Chaille

484 € Guy Cherel, Mme Isabelle Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault, Mme Magali Girot-Pacault

229 € S.c.e.a. des Prairies, Didier Guyot.

Temps total: 04'49"90

Le jockey Tristan LEMAGNEN étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument SALINE ROSE par le jockey Olivier d'ANDIGNE.

Le jockey Stéphane PAILLARD ne se sentant pas suffisamment bien pour se remettre en selle suite à sa chute dans le Prix Maurice FALGADE, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument EVERYTHINGS WELL par le jockey Kévin NABET.

PRIX DE MONTARDON 2253 3015

(Haies. - A réclamer)

3.500 m

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus, mis à réclamer au minimum pour 8.000 au maximum pour 12.000, avec prix de réclamation intermédiaires de 2.000 en 2.000. Poids: 68 k. Surcharges accumulées: 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 8.000. En outre, tout cheval ayant, depuis le 1er décembre 2016 inclus, gagné une course de haies portera 2 k., plusieurs courses de haies 4 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k

Orange Run (IRE), h, b, 9 ans, par Hurricane Run IRE et Orange Bitter (Night Shift USA), 70 k, (12.000), Didier Marion (K Nabet), J Marion (s)

Espoir De Candale, h, bb, 6 ans, par Solid Illusion USA et Perle Des Graves (Dounba), 69 k, (10.000), Alexis Lemer 2 (B Lestrade), T Lemer Bigodou, h, b, 6 ans, (AQ), par Axxos GER et Dans Dro [Spoleto (IRE)], 70 k (66 k), (12.000), Walter Rykart (Y Kondoki), 3 Chevillard Les Affres, h, gr, 7 ans, par Slickly et Morna (Spectrum IRE), 68 k (641/2 k), (8.000), Xavier-Louis Le Stang (R Le Stang), XL Le Stang Alto Conti, h, bf, 7 ans, (AQ), par Epalo GER et Miss Conti (Video Rock), 70 k (66 k), (12.000), Taupin (s) (A Ruiz Gonzalez), H Lageneste (s) Very Ball, h, 8 ans, (AQ), 68 k, (8.000), Mme P Papot (F de Giles), E Clayeux (s) Neauvalis, h, 9 ans, 69 k, (10.000), Ecurie du Triangle (E Bureller), H Lageneste (s) **Ty Lucas**, h, 6 ans, 68 k (64 k), (8.000), ⊗, F Sanchez (*H Rodriguez Nunez*), F Sanchez Give Love, h, 7 ans, 70 k, (12.000), JY Artu (s) (J Plouganou), JY Artu (s) **Allright**, h, 7 ans, (AQ), 70 k (66 k), (12.000), JY Artu (s) (*S Medina*), JY Artu (s) arr Kibaki, h, 6 ans, 70 k (66 k), (12.000), P Gouabau (M Gorieu), arr E Leray (s) Rubis Du Rheu, h, 8 ans, 69 k (65 k), (10.000), M Palussiere arr (S Dolan), M Palussiere Van Gogh Du Granit, h, 8 ans, (AQ), 69 k, (10.000), PO arr Robert (T Beaurain), J Marion (s) Tableau Bleu, h, 9 ans, 68 k (64 k), (8.000), XL Le Stang (S Cossart), XL Le Stang Visionariste, h, 9 ans, 68 k (64 k), (8.000), B Nardone (E Rongere), J Marion (s) **Alecto De Tamas**, f, 7 ans, (AQ), 68 k, (12.000), J Seror arr (J Duchene), P Quinton (s) Pinop Des Cotieres, f, 10 ans, 67 k (631/2 k), (10.000), M arr Basset (S Thepaut), REMY Nerbonne

Agnes Jump, f, 6 ans, 67 k, (10.000), Leideg Horses (C Lefebvre), C Chenu (s) 18 partants ; 36 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 0 €

Eng. sup. : Very Ball

Chev. élim. : Bagarreur D'Ainay.

encolure, 2,5 long, 4 long, 5 long, 9 long, 11 long, 12 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs

1 296 € Berend Van Dalfsen.

648 € Yan de Kersabiec.

378 € Xavier Gouzannet, Mme Xavier Gouzannet

256 € Haras de la Perelle

121 € Patrick Joubert, Jacky Rauch.

Temps total: 04'27"80

Le jockey Stéphane PAILLARD ne se sentant pas suffisamment bien pour se remettre en selle suite à sa chute dans le Prix Maurice FALGADE, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre ORANGE RUN (IRE) par le jockey Kévin NABET.

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Richard LE STANG en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros, pour s'être présenté à la pesée après la course à un poids supérieur de plus d'une livre à celui enregistré lors de la pesée précédant la course.

٨	/lercred	4i ·	1 1	iony	ior	20	17
n	/iercred	11	11	ianv	ner.	70	1/

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus. Les chevaux autres que de pur sang sont imprimés en caractères italiques.

* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

A

- Abstention, f, 7 ans, (AQ), Network GER et Pleasant Filly, 2252
- Accelerator, h, 4 ans, Voix Du Nord et Next Best, 2219/3, 2246/1
- Achour, h, 6 ans, Limnos JPN et Jolie Menthe, 2226/2
- **Acropoli**, f, 5 ans, Poliglote (GB) et Queen Maresca, 2244
- **Adequito**, h, 4 ans, Deportivo GB et Venta, 2239
- **Agnes Jump**, f, 6 ans, Agnes Kamikaze JPN et Pink Sky IRE, 2253
- **Alcool**, f, 4 ans, Legolas JPN et Alicar, 2215
- Alecto De Tamas, f, 7 ans, (AQ), Nickname et Rueda, 2253
- Allegro Des Isles, h, 7 ans, (AQ), Network GER et Nylia Des Isles, 2226
- Allright, h, 7 ans, (AQ), Vespone IRE et Jiva II, 2253
- **Alpagueur**, h, 9 ans, Bonbon Rose et Muleta, 2245
- Alto Conti, h, 7 ans, (AQ), Epalo GER et Miss Conti, 2253/5
- Amirande, h, 7 ans, (AQ), Astarabad USA et Furie De Carmont, **2217**/4
- **Another Episode**, m, 4 ans, King's Best USA et Palace Weekend USA, 2219
- **Anthropos**, h, 5 ans, Panis USA et Taking Off, 2222, 2244
- **Apiculteur**, h, 6 ans, Apsis GB et Young Bee, 2226
- **Arnaga**, h, 5 ans, Librettist USA et Value Of Time IRE, **2244**/1
- *Arusha Park GB, f, 6 ans, Nayef USA et Avanti Polonia GER, 2223
- **Astara De Lune**, f, 5 ans, Astarabad USA et Pepite De Lune, 2225
- **Astaragood**, h, 7 ans, Astarabad USA et Kophinou, **2220**/4
- Auri Plenam Delmar, h, 6 ans, (AC), Full Of Gold et Operette De Brejou, **2226**/₆
- Ayurveda, f, 5 ans, Centennial IRE et Al Wathba, 2241/5

R

- Baby Boy, h, 6 ans, (AQ), Maresca Sorrento et Miss D'Angron, 2217
- **Back To Bresil**, f, 4 ans, Muhtathir GB et Miss Recif (IRE), 2232

- Bagdad Cafe, h, 6 ans, (AQ), Konig Shuffle GER et Pepite Daure, 2229/1
- Balisha, f, 6 ans, (AQ), Honolulu IRE et Fetuque Du Moulin, 2252
- Balkan Du Pecos, h, 6 ans, (AQ), Balko et Fiesta Du Pecos, 2217
- Balyjenka, f, 6 ans, Khalkevi IRE et Ladyjenka, 2251/5
- **Bandolero Baie**, h, 6 ans, Crillon et Abondance, 2248
- Banonito, h, 6 ans, (AQ), Honolulu IRE et Manonito, 2222/4
- Baouri, h, 6 ans, (AQ), Protektor GER et La Cyrienne, 2229
- Baraka De Thaix, h, 6 ans, (AQ), Dom Alco et Jaka De Thaix, 2229
- Baronne D'Anjou, f, 4 ans, Epalo GER et Xistu, 2231/4
- Barton Creek, h, 6 ans, (AQ), Nickname et Giverdey, 2214
- Bazille, h, 6 ans, (AQ), Panoramic GB et Quieville, 2217
- Be Work, f, 6 ans, (AQ), Network GER et Precieuze, 2251/3
- **Beaute Promise**, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Coeur De Valse, **2215/4**
- **Belarisso**, h, 6 ans, Simplex et Line Elle, 2223, **2247**/1
- Bella Sun, f, 6 ans, (AQ), Califet et Quetsche Bleue, 2251
- **Bellaville**, f, 5 ans, Balko et Senzi, **2225**/2
- **Belle De Touzaine**, f, 6 ans, Fragrant Mix (IRE) et Belle Nuit, 2252
- **Belle Du Jour**, f, 5 ans, Dyhim Diamond IRE et Decatur GB, 2225
- Belle Madrik, f, 6 ans, Simplex et Galanthe, 2225/4, 2248
- **Belle Provinciale**, f, 4 ans, Early March GB et Saga Du Souvestre, 2215
- **Bellissimo Smart**, h, 6 ans, Della Francesca USA et Indra Du Frene, 2223, 2248
- Bien Ne, h, 6 ans, (AQ), Bering (GB) et Rosaville, 2214
- Bigodou, h, 6 ans, (AQ), Axxos GER et Dans Dro, 2253/3
- **Billy Hill**, h, 7 ans, Ballingarry IRE et Hill Station IRE, 2226
- Bimbo De Candale, f, 6 ans, (AC), Greengroom et Octane De Pimbo, 2214

- **Birdparker**, h, 4 ans, Never On Sunday et Mindset IRE, **2235**/3
- Blason D'Or, h, 6 ans, (AQ), Nidor et Polanie CAN, 2251/4
- Boa Du Bel, h, 6 ans, (AQ), Lauro GER et Reine Mathilde, 2222/5,
- Bob And Co, h, 6 ans, (AQ), Dom Alco et Outre Mer, 2217
- Bonne Passe, f, 6 ans, (AQ), Maresca Sorrento et Iroquoise II,
- Bora Bora, f, 6 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Palmaland, **2251**/1
- **Borago De Berce**, h, 6 ans, Enrique (GB) et Maracay, 2234
- **Bring It On**, f, 5 ans, Martaline GB et Saffarona GB, 2244
- **Brise De Kerser**, f, 6 ans, Al Namix et Rafale De Kerser, 2251
- Bronze Swan (IRE), m, 4 ans, Turtle Bowl (IRE) et Rosey De Megeve (GB), 2240/3
- **Brunch Royal**, h, 4 ans, Sunday Break JPN et Princess D'Orange, 2224, 2242
- Bucefal, h, 6 ans, (AQ), Pistolero (IRE) et Miryade, 2251/2
- **Buck's Babe**, f, 5 ans, Nickname et Buck's, 2225
- **Buen Star**, h, 4 ans, Great Journey JPN et Starmaria. 2219
- Bullrider, h, 5 ans, Dream Well et Themis Eria, 2221/1, 2248
- Butsala, h, 6 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Nautica, 2251

C

- **Calinella**, f, 5 ans, Ballingarry IRE et Sublimissime, 2214
- **Calinfairy**, h, 5 ans, Rashbag GB et Fairy Douce, 2247
- **Calomel De Kerza**, h, 5 ans, Daramsar et Rangi, 2214
- Canitie, f, 5 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Lola Lolita, 2218/1
- Canzillero, h, 5 ans, (AQ), Anzillero GER et Jervita, 2230
- Capharnaum, h, 5 ans, (AQ), Le Triton (USA) et Imperia II, 2230/4
- Caproc De Kerser, h, 5 ans, Policy Maker (IRE) et Roquette De Kerser, 2214/5
- **Capucine Du Chenet**, f, 5 ans, Irish Wells et Belle Attente, 2233

- **Carmiciane**, f, 5 ans, Ballingarry IRE et Karmician Princess, 2241
- Carte Sur Table, f, 5 ans, (AQ), Poliglote (GB) et Rien De Plus, 2252/1
- Cash Out, h, 4 ans, Vespone IRE et Mont Doree, 2239
- **Catastrophe**, f, 5 ans, Alanadi et Native De Lestrade, 2241
- Cent Ans, h, 5 ans, Centennial IRE et Nomita (IRE), 2214/2
- Cerveuse Blue, f, 5 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Reveuse Blue, 2225
- Champ De Bataille, h, 6 ans, Dream Well et La Champmesle, 2234/2
- **Champi De Bersy**, h, 5 ans, Ballingarry IRE et Tropulka God, 2218
- **Chanducoq**, m, 4 ans, Voix Du Nord et Cardounika, **2232**/3
- **Channel Baie**, f, 5 ans, Crillon et Jade Rheinberg GER, **2244**/3
- Chevrette, f, 5 ans, (AQ), Shaanmer (IRE) et Larisandre, 2252
- **Ci Blue**, h, 5 ans, Blue Bresil et Comme Ci (IRE), **2230**/3
- Clarice, f, 5 ans, (AQ), Astarabad USA et Gladice, 2241
- Colere Noire, f, 5 ans, (AQ), Network GER et Rock Treasure, 2241/1
- Colt D'Or, h, 5 ans, (AQ), Pistolero (IRE) et Fee D'Or, 2230/5
- Combarro (IRE), h, 4 ans, Medicean GB et Akrivi IRE, 2240/4
- Coquine Mome, f, 5 ans, (AQ), Honolulu IRE et Rapide Mome, 2222
- **Coup De Foudre**, h, 5 ans, Laveron GB et Montanara Paris, 2218
- **Craic**, h, 6 ans, Creachadoir IRE et Rockette, 2236
- **Cutting King**, h, 5 ans, Kingsalsa USA et Cutting Edge, 2214

D

- Daenerys Targaryen, f, 4 ans, (AQ), Kap Rock et Perle Du Seuil, 2227
- Dag Blue, h, 4 ans, (AQ), Kandidate GB et Reveuse Blue, 2216

- **Dakota De Beaufai**, h, 5 ans, Antarctique IRE et Nova De Beaufai, 2236
- Dalahast, h, 4 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Iroquoise II, 2216/4
- Dalgharina, f, 4 ans, Dalghar et Cat Dancer (IRE), 2224, 2243/5
- Dalifa D'Airy, f, 4 ans, (AQ), Anzillero GER et Farali D'Airy, 2227
- Dame En Noir, f, 4 ans, (AQ), Konig Turf GER et Touche Noire, 2227/3
- Dame Sacre, f, 4 ans, (AQ), Laverock IRE et Sacree, 2250
- Dameblanche Sivola, f, 4 ans, Caballo Raptor CAN et Benghor GER, 2215
- Dansili Prince, h, 4 ans, Zambezi Sun GB et Queen Poline, 2239/2
- Daracarno, h, 4 ans, (AQ), Lucarno USA et Mandara, 2216
- Darjeeling Pecos, f, 4 ans, (AQ), Racinger et Fiesta Du Pecos, 2227/5
- Darjeling Bellevue, h, 4 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Noces D'Or, 2216
- Darling De Baune, f, 4 ans, (AQ), Al Namix et Uline D'Anjou, 2227
- Daska D'Airy, f, 4 ans, (AQ), Anzillero GER et Quaska D'Airy, 2227
- Day For Vega, h, 4 ans, (AQ), Linda's Lad (GB) et Rose Line, 2216
- Dea, f, 4 ans, (AQ), Assessor IRE et Lucine De Chadzeau, 2227/1
- Deal Baie, h, 4 ans, (AQ), Crillon et Matriochka, 2238/4
- Dearly March, f, 4 ans, (AQ), Early March GB et Saleeka, 2227
- Debout Les Gars, h, 4 ans, (AQ), American Post GB et Nee A Saint Voir, 2216
- Decidee Allen, f, 4 ans, (AQ), Kapgarde et Haida III, 2227
- Deesse Collonges, f, 4 ans, (AQ), Alberto Giacometti IRE et Prouesse Collonges, 2227
- Deesse D'Arzembouy, f, 4 ans, (AQ), Voix Du Nord et Laurence, 2227
- Defi D'Allier, h, 4 ans, (AQ), Honolulu IRE et Petite Marine, 2216/1
- Delice Nouba, f, 4 ans, (AQ), Turgeon USA et Nasthazya, 2227/2
- Delicious Dream, h, 4 ans, (AQ), Diamond Boy et Karouba, 2216
- Delphi Collonges, f, 4 ans, (AQ), Voix Du Nord et Regence Collonges, 2249

- **Delta De Larre**, h, 4 ans, Sleeping Car et Camivilla, 2239
- Delta Tiep, h, 4 ans, (AQ), Voix Du Nord et Jaltiepy, 2240
- Demosthene, h, 4 ans, (AQ), Enrique (GB) et Page D'Histoire, 2246/5
- **Demouville**, f, 4 ans, Le Havre (IRE) et Dasani, 2243
- Denalie Bellevue, f, 4 ans, Full Of Gold et Sister Du Berlais, 2246/4
- **Deo Gratias**, f, 4 ans, Saddler Maker (IRE) et Mea Maxima Culpa, 2215
- **Derive**, h, 4 ans, Diamond Green et Altane, 2238
- Desesperados, h, 4 ans, (AQ), Coastal Path GB et Gladice, 2216
- Desideria, f, 4 ans, (AQ), Al Namix et Trendy, **2238**/2
- Desir Du Boulay, h, 4 ans, (AQ), Slickly Royal et Idole Du Boulay, 2216
- Devona, f, 4 ans, (AQ), Zambezi Sun GB et Qwertyze, 2227
- Diable D'Oseille, h, 4 ans, (AQ), Balko et Oseille, 2216
- Diable D'Oudairies, h, 4 ans, Saint Des Saints et Miss D'Estruval, 2239
- **Diamant Catalan**, h, 6 ans, Balko et Catalane, 2217
- Diamant De Salan, h, 4 ans, Diamond Green et Billie De Salan, 2238
- **Diane Bere**, f, 4 ans, Hold That Tiger USA et Relicia Bere, 2215
- Diane D'Oudairies, f, 4 ans, (AQ), Turgeon USA et Forlane V, 2250
- **Diane Du Chenet**, f, 4 ans, Irish Wells et Mine Lointaine, 2215
- Dica De Thaix, h, 4 ans, (AQ), Voix Du Nord et Rebecca De Thaix, 2240/1
- Dicton D'Estruval, h, 4 ans, (AQ), Fuisse et Nouvelle D'Estruva, 2216
- Dieg Man, h, 4 ans, Kapgarde et Majestic Card, 2242/5
- **Dieu Merci**, h, 4 ans, Kapgarde et Montanara Paris, 2240
- Digne De Carmont, f, 4 ans, (AQ), Balko et Furie De Carmont, 2227/4
- Diva Du Seuil, f, 4 ans, (AQ), Lucarno USA et Rixia Du Seuil, 2243
- *Djazz De Loued*, h, 4 ans, (AQ), Protektor GER et Malyciane, 2216, 2240
- *Djeddel*, h, 4 ans, (AQ), Diamond Boy et Star D'Elle, 2240
- Do Not Disturb, h, 4 ans, (AQ), Apsis GB et Neige De Sormain, 2224/3

- **Docteur Vigousse**, h, 6 ans, Dr Fong USA et Loulane, 2234
- **Dogra Magra**, f, 4 ans, Silver Frost (IRE) et Eglesia GER, 2243
- Dolce Rochelaise, f, 4 ans, (AQ), Le Balafre et Jasmine Rochelaise, 2227
- Domingo, h, 4 ans, (AQ), Special Kaldoun (IRE) et Puligny Montrachet, **2216**/5
- **Don Iron**, h, 5 ans, Iron Mask USA et Donna Mister, 2221
- Don't Worry, h, 4 ans, (AQ), Al Namix et Serenite, **2216**/3
- Done Real, h, 4 ans, (AQ), Shirocco GER et Lady Emily GB, 2239
- **Donnadream**, h, 6 ans, Samum GER et Donna Roberta GER, **2233**/7
- **Donnerhall**, h, 6 ans, Saddex (GB) et Dateline GER, 2222, **2245**/4
- Dont Stop Theparty, h, 4 ans, (AQ), Apsis GB et Initiale Royale, 2216/2
- **Dors Dine**, f, 4 ans, Buck's Boum et Spice, **2243**/3
- Dorsa D'Airy, f, 4 ans, (AQ), Anzillero GER et Norsa D'Airy, 2227
- **Douceur Du Large**, f, 4 ans, Centennial IRE et Ville Eagle, **2231**/2
- **Drag Away**, f, 4 ans, Dream Well et Darnaway, **2243**/2
- **Dream Rochelaise**, f, 4 ans, Konig Turf GER et Natacha Rochelaise, 2224
- **Dreamabad**, h, 7 ans, Astarabad USA et Premonitary Dream, 2236
- *Drywhisky*, f, 4 ans, (AQ), Al Namix et Love Wisky, 2227
- **Du Tac Au Tac**, f, 4 ans, Sholokhov IRE et Voix Du Sang, 2215
- Duc D'Aubrelle, h, 4 ans, (AQ), Muhtathir GB et L'Ete Sera Chaud, 2216
- **Duc De Guise**, h, 7 ans, Le Balafre et Terre Normande, **2220**/1
- **Dulce Panem**, h, 5 ans, Panis USA et Danissima, 2218
- Dure Comme Fer, f, 4 ans, (AQ), Special Kaldoun (IRE) et Solidee, 2238

E

- **Earlyena**, h, 6 ans, Early March GB et Miss Avena, 2229
- Eastern Promise, f, 5 ans, Air Chief Marshal IRE et Krestena, 2244/4
- Eclipse D'Ainay, f, 4 ans, Sholokhov IRE et Guendale, 2250/2
- Eliot Ness, h, 4 ans, Falco USA et Love In Paradise (GB), 2228/5

- **Elnath**, f, 4 ans, Silver Frost (IRE) et Eva Kant GB, 2243
- **Emzema**, f, 5 ans, Voix Du Nord et Zena Du Couret, 2241
- **Ensamo**, h, 4 ans, Enrique (GB) et Moon Saga, **2219**/4, **2242**/3
- **Equilibriste (IRE)**, f, 7 ans, Librettist USA et Regal Green USA, 2236
- **Equinoxe**, h, 4 ans, Equiano et Porza, 2232
- **Espoir De Candale**, h, 6 ans, Solid Illusion USA et Perle Des Graves, **2253**/2
- Etoile Des As, f, 5 ans, Voix Du Nord et Desiree Des As, 2218, 2252/2
- Everythings Well, f, 8 ans, Irish Wells et Koulouba, 2252/4
- Extreme Sud, h, 9 ans, Enrique (GB) et Fac Simile, 2229/4

F

- **Fabi Gold**, f, 5 ans, Full Of Gold et Fabi Show, 2241
- **Faipassi Faipassa**, h, 4 ans, Muhaymin USA et Fairly Nobel, 2239
- **Feline Law**, f, 5 ans, Classic Law GB et First Horizon, 2221
- **Ferrano**, h, 4 ans, Mr Sidney USA et Finella. 2235
- First Moon, f, 6 ans, Nombre Premier (GB) et October Moon, 2223/3, 2248/5
- Flight Zero, h, 6 ans, Zero Problemo IRE et Kaillila River, 2234/3
- Follow Me Soldier, h, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Ringshaan, 2239/1
- **For Your Love**, f, 5 ans, Spanish Moon USA et Lamboghina GER, 2244
- Forthing, h, 6 ans, Barastraight (GB) et Something Fine, 2217/2
- Fourmetot, h, 4 ans, Denon USA et Restless Mixa (IRE), 2219, 2246/2
- **Free Dragon**, h, 6 ans, Dragon Dancer GB et Free Taxe, 2226
- **Freestyle**, h, 7 ans, Great Pretender IRE et Takaldoun, 2222, 2247
- French Girl, f, 4 ans, Poliglote (GB) et Une Sainte, 2241/4
- Fumseck, h, 8 ans, Apsis GB et Soft Cachemire, 2247/2

G

- **Give Love**, h, 7 ans, Urgent Request IRE et Donna Lorcy, 2253
- **Gold In Love**, f, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Shannongold, **2235/4**

- **Gorvello**, h, 8 ans, Poliglote (GB) et Rolandale, 2217
- Grand Depart, h, 4 ans, Astarabad USA et Romane Grandchamp, 2219/1, 2235/1
- **Grandgarde**, h, 4 ans, Al Namix et Grande Cavale, 2224
- **Grinamix**, h, 6 ans, Verglas IRE et Courageuse, 2236

Н

- *Hallssio GB, h, 9 ans, Halling USA et Elayoon USA, 2236
- *Hammamet POL, m, 4 ans, Belenus GER et Hamada POL, 2239/3
- **Happy Angel**, h, 4 ans, Siyouni et Kiritsou, 2240
- *Hawk The Talk IRE, h, 9 ans, Hawk Wing USA et Musardiere GB, 2236/1
- He Loves Me, h, 6 ans, Enrique (GB) et She Hates Me (IRE), 2222/2, 2245/1
- Henkie, h, 4 ans, Youmzain IRE et Hatikva (GB), 2219
- Her Breiz, f, 5 ans, Sunday Break JPN et Sainte Bretonne, 2218/5, 2252/5
- High Policy, h, 9 ans, Policy Maker (IRE) et Hoping High ITY, 2220/5
- *High Society SWI, f, 8 ans, Blue Canari et High Mare, 2237/2
- Hollywood Park, f, 4 ans, Vespone IRE et Our Beautiful, 2250/4
- Hors La Noire, f, 5 ans, Redback GB et Ma Citadelle, 2241/3

- Ikrapol, h, 5 ans, Poliglote (GB) et Ikra, 2221/2
- Imperceptible, h, 4 ans, Slickly Royal et Something Fine, 2228/3
- **Incunable**, h, 5 ans, Dylan Thomas IRE et Perspective, **2221**/3
- Indaya, f, 4 ans, Indian Danehill IRE et Cristory, 2231/3
- Indianeyev, h, 8 ans, Domedriver (IRE) et Dragonada USA, 2223/1
- Intrinseque, h, 5 ans, Davidoff GER et Jeepee's Dream (IRE), 2230/1
- *Isetta GER, f, 5 ans, Sholokhov IRE et Intuition GER, 2244

. 1

- **Jarry Driver**, h, 4 ans, Domedriver (IRE) et True Lovely, 2242
- **Je T'Attendrai**, f, 4 ans, Diamond Green et Lettre De Lune, **2243/**1
- **Joli Damoiseau**, h, 4 ans, Redback GB et Honolua GER, 2224
- **Just Royal**, h, 4 ans, Astronomer Royal USA et Just Aerdee, 2228

K

- **Kairos**, h, 4 ans, Sholokhov IRE et First Light GER, 2240
- **Kalkirose**, f, 4 ans, Khalkevi IRE et Rose D'Avril, **2231**/1
- **Kapfolie**, h, 6 ans, Kapgarde et Janidor, 2214
- Karelcytic, h, 6 ans, High Rock (IRE) et Saturnienne, 2233/4
- Keenlaska, f, 4 ans, Kingsalsa USA et Laskadya, 2215/5
- **Kibaki**, h, 6 ans, Forestier et Kilkee, 2253
- **Kid Driver**, h, 4 ans, Domedriver (IRE) et Kiowas, 2228
- King Of Warsaw, h, 4 ans, Le Havre (IRE) et Queen Of Warsaw, 2232
- Kingalola, h, 4 ans, Kingsalsa USA et Shahwarda, 2249/1
- Klasel De Kerbarh, f, 4 ans, Turgeon USA et Etoile De Kerbarh, 2235
- **Koning Berry**, h, 4 ans, Konig Turf GER et Sweetberry, 2239
- Korfou De Maspie, h, 8 ans, Fairly Ransom (USA) et Vagueline De Maspi, 2229
- **Kovablue**, h, 4 ans, Anabaa Blue (GB) et Anashkova (IRE), 2242
- **Kugar**, f, 4 ans, Martaline GB et Kayza GER, 2235

- **L'Ami Saneche**, h, 4 ans, Diamond Boy et La Remigeasse, **2224**/5
- L'Estran, h, 4 ans, Linda's Lad (GB) et Lesoquera, 2249/3
- **L'Intuition**, f, 5 ans, Al Namix et Quisait, 2252
- **La Baghera**, f, 6 ans, Forestier et La Dauvilla, **2214**/1
- La Madeleine, f, 5 ans, Creachadoir IRE et Vocatine (IRE), 2234
- **Laconquete**, f, 4 ans, Muhtathir GB et Hurramy, **2215**/2
- **Laderia**, f, 6 ans, Linda's Lad (GB) et Numeria, 2226
- Lady Ming, f, 4 ans, Konig Turf GER et Lady Hawk GER, 2215/3
- Laetitia Moon, f, 6 ans, Dylan Thomas IRE et Sara Moon IRE, 2225/3, 2236/5
- Lamigo, h, 9 ans, American Post GB et Lamboghina GER, 2234/5
- **Laristo**, h, 8 ans, Chichicastenango et Lady Soul, 2229
- **Le But**, h, 7 ans, Muhtathir GB et La Bay, 2233
- **Le Lescarien**, h, 6 ans, Martaline GB et Sleevina, 2226
- **Le Mans**, h, 4 ans, Le Fou (IRE) et The Race, **2242**/1
- **Le Terible Noir**, h, 5 ans, Laveron GB et Malycia Marly, 2214

- Les Affres, h, 7 ans, Slickly et Morna, 2253/4
- **Libertydor**, h, 6 ans, Stormy River et Liberty Island, 2247
- **Linxia**, f, 4 ans, Fuisse et Liesse, 2246
- *Littlemissdynamite GB, f, 4 ans, Kapgarde et Fit To Drive GB, 2215
- **Livingstone Devaig**, h, 6 ans, Zambezi Sun GB et Prima Note, **2222**/3
- **Lizete**, f, 5 ans, Balko et Katiouska, **2225**/5, **2244**/5
- **London Whale**, h, 6 ans, Monsun GER et Lady Zorreghuietta, **2226**/1
- **Lory Shaan**, f, 8 ans, Shaanmer (IRE) et Lorine Marie, 2229, 2252
- **Lostmar**, h, 9 ans, Lost World (IRE) et Marie Olga, 2247
- **Lou King**, h, 8 ans, Kingsalsa USA et Cricket Night, 2237
- **Lou Princess**, f, 4 ans, Martaline GB et Nile Majique, **2250**/3
- **Loup Royal (IRE)**, h, 4 ans, Astronomer Royal USA et Lia Waltz, 2246
- *Love Cape USA, m, 4 ans, Cape Blanco IRE et Inmyheartforever USA, 2224
- **Love Moon**, h, 4 ans, Spanish Moon USA et Montana Moon, 2219, **2242**/2
- **Lovely Vallee**, f, 4 ans, Turtle Bowl (IRE) et Medjai, 2231

M

- **Ma Cagnotte**, f, 5 ans, King's Best USA et Masaya SWI, 2245
- **Madiran**, h, 4 ans, Sumitas GER et Fleche Restee, 2232
- **Mainmise**, h, 4 ans, Al Namix et Magicmontain, 2239
- Malak El Hawa, h, 7 ans, Meshaheer USA et Lune Du Rheu, 2234
- Malice Des Epeires, f, 4 ans, Martaline GB et Maline Des Epeires, 2249/2
- Mallorca, f, 7 ans, Falco USA et Red Vixen IRE, 2233/1
- Manico Des Loges, h, 5 ans, Nicobar GB et La Reine Maud, 2218
- Mareskia Talisker, f, 4 ans, Maresca Sorrento et Ladylux, 2238
- Marius Quercus, h, 5 ans, Kingsalsa USA et Gallia Eria (GB), 2221/4, 2245/5
- Media, h, 4 ans, Al Namix et Medanik, **2240**/₅

- **Meissen**, h, 6 ans, Medecis (GB) et Rasinixa, 2223, **2247**/₃
- Melodie D'Un Soir, f, 5 ans, Early March GB et Lady Dancer, 2241/2
- **Menthe Poivree**, f, 5 ans, Buck's Boum et Jolie Menthe, 2218
- Middle, h, 4 ans, Smadoun et Memorial, 2238/1
- **Mirakel**, f, 5 ans, Martaline GB et Royale Malaisie, 2225
- Miss De Gane, f, 4 ans, My Risk et Adamise, 2250/5
- Miss Salsa Blue, f, 4 ans, Blue Bresil et Brave D'Honneur, 2215/1
- **Miss Silver**, f, 4 ans, Silver Frost (IRE) et Reallymissgreeley USA, 2224, **2243**/4
- Mister Vespone, h, 4 ans, Vespone IRE et Vetority GB. 2238/5
- **Molly Has**, f, 4 ans, Coastal Path GB et Monika, 2215
- Mona Chope, f, 4 ans, Deportivo GB et Moon Serenade GB, 2231/5
- Mona Louisa, h, 4 ans, Hannouma (IRE) et Lovely Sea, 2224/1
- **Mondieu**, h, 4 ans, Manduro GER et Policalle, **2232**/1
- *Monkey Shoulder SPA, h, 4 ans, Le Havre (IRE) et Bienvenida IRE, **2239**/5
- **Montit**, h, 5 ans, Montmartre et Bordanova, 2244
- My Maj, h, 8 ans, Majorien (GB) et Janemarie, 2233/3
- **Myboy**, h, 4 ans, American Post GB et Mamitador (GB), **2232**/4
- **Mylenachope**, f, 5 ans, Deportivo GB et Chopinette, 2221

N

- Nageowil, h, 4 ans, Balko et Ta Solitaire, 2240
- Nanjing Saulaie, f, 6 ans, Racinger et Fati, 2225, 2245
- **Naoura**, f, 4 ans, Turtle Bowl (IRE) et Quisait, 2215
- **Neauvalis**, h, 9 ans, Lavirco GER et L'Eau Sauvage GB, 2253
- Net Lady, f, 5 ans, Network GER et Dame De Treve, 2214/3
- **News Reel**, h, 7 ans, Vespone IRE et New Destiny, 2234
- Niquos, h, 8 ans, Poliglote (GB) et Firmini, 2226
- Normandy Invasion, h, 4 ans, Air Chief Marshal IRE et Like It Is, 2219/2
- **Nouma Jelois**, f, 6 ans, Hannouma (IRE) et Estephanie, **2220**/3, 2234

0

- Oficial, h, 4 ans, Satri IRE et Yagana, 2240
- **Olcani**, f, 8 ans, Al Namix et Erbalunga, **2237**/1
- **Olgris Declisou**, h, 4 ans, Montmartre et Patia D'Escaut, 2240
- **Olympic Pole**, h, 4 ans, Stormy River et Olympic Skater (IRE), **2224/4**, 2242
- **Option Be**, h, 5 ans, Nickname et Prix Noble, 2244
- Orange Run (IRE), h, 9 ans, Hurricane Run IRE et Orange Bitter, 2253/1

P

- Paco Keed, h, 6 ans, Lawman et Freezing USA, 2220/2
- Pagomix, h, 6 ans, Crillon et Quietamixa, 2245/3
- **Papy Mamy**, h, 8 ans, Ballingarry IRE et Fille Fidele, 2237
- Parc Monceau, h, 6 ans, Trempolino USA et Where Is Fleur, 2226
- **Parisline**, f, 5 ans, Martaline GB et Parimans, 2230
- Pasquiphard, h, 9 ans, Pistolero (IRE) et Princesse Maria, 2247/4
- Paulougas, h, 5 ans, Turgeon USA et Bois Cherie, 2217/1
- **Perachora**, f, 4 ans, Astronomer Royal USA et Childermas IRE, 2246
- **Perly Flight**, f, 4 ans, Poliglote (GB) et Marly Flight, 2215
- **Picasso Do Brasil**, h, 6 ans, Chichi Creasy et Margie's Gold GER, 2226
- *Piccio Paccio ITY, m, 5 ans, Pounced USA et Pinfeather GB, 2221
- **Pichelot**, h, 4 ans, Konig Turf GER et Haute Chartreuse, **2240**/2
- **Pinop Des Cotieres**, f, 10 ans, Maille Pistol et Idole Des Cotieres, 2253
- Pinson Du Rheu, h, 6 ans, Al Namix et Venus Du Rheu, 2217
- **Poligroom**, h, 7 ans, Tiger Groom GB et Ville Valio, **2226**/4
- Polikaline, f, 6 ans, Martaline GB et Poliette, 2233/6
- Polo Rouge, h, 6 ans, Croco Rouge IRE et Barashela. 2223/2
- **Pretzelle**, f, 6 ans, Zamindar USA et Pretty As Can Be GB, 2248
- **Princesse D'Olympe**, f, 6 ans, Califet et Faitiche D'Aubry, 2251
- **Protekblue**, h, 4 ans, Protektor GER et Multiblue, **2239**/4

Puyfolais, h, 4 ans, Cima De Triomphe IRE et Peinture Texane, 2246/3

Q

- **Qindaba**, f, 4 ans, Sinndar IRE et Missy Wata, 2231
- Quart De Rhum, h, 8 ans, Anabaa USA et Wells Vision GER, 2222/1, 2234/4
- Qui Ira Loin, h, 5 ans, Laveron GB et Qualite Controlee, 2218/3
- **Quick Glote**, h, 7 ans, Poliglote (GB) et Magicaldoun, **2248**/2
- Quitte Et Passe, h, 10 ans, (AQ), April Night et Haithou, 2245/2

R

- *Race To Glory PNA, h, 6 ans, Montjeu (IRE) et Cawett IRE, 2234
- Radiologue, h, 5 ans, Doctor Dino et Radio Londres, 2218/2
- Rancunier, h, 4 ans, Roli Abi et Sans Rancune, 2239
- Rangoon, h, 4 ans, Country Reel USA et Lady Angele, 2228/4
- **Rapide Des Flos**, h, 4 ans, Axxos GER et Nonita Royale, 2239
- **Rasique**, h, 7 ans, Enrique (GB) et Rasia, 2229
- Resent Full, h, 9 ans, Cachet Noir USA et Rivastine. 2229/5
- Romeo De Teillee, h, 5 ans, Poliglote (GB) et Daylina GB, 2214/4
- **Rose Of Valley**, f, 5 ans, Blue Bresil et Sans Rancune, 2241
- **Royal Guerrier**, h, 4 ans, Royal Dragon USA et Danse Guerriere, 2228
- Rubis Du Rheu, h, 8 ans, Sin Kiang et Venus Du Rheu, 2253
- Rue Palatine, f, 5 ans, Mount Nelson GB et Victoria Page, 2241
- Russell, h, 9 ans, Vettori IRE et Coffee Bean, 2247

S

- Sabay Sabay, h, 4 ans, Satri IRE et Slew Bay, 2238/3
- Saint Anjou, h, 5 ans, Saint Des Saints et Line Garry, 2230/2
- Saint Pistol, h, 9 ans, Saint Des Saints et Miss Pistol, 2233/5
- **Sainte Bowl**, f, 4 ans, Turtle Bowl (IRE) et Sainte Baume, 2224
- Saline Rose, f, 7 ans, Bonbon Rose et Art Deco, 2252/3
- **Sandy Cay**, h, 10 ans, Hernando et Sierra, 2247
- **Santana Du Berlais**, h, 4 ans, Saint Des Saints et Katioucha, 2238

- **Saxxo**, h, 6 ans, Axxos GER et Miss Talma, 2223
- See Your Starr, h, 4 ans, Siyouni et Bright Style, 2219/5
- *Serienschock GER, h, 9 ans, Sholokhov IRE et Saldenehre GER, 2234/1
- **Sherany**, f, 6 ans, Ultimately Lucky IRE et Cristory, 2225
- **Sibiril**, h, 6 ans, Martaline GB et Sherakat IRE, 2247
- **Silver Axe**, h, 7 ans, Silver Cross et Maraxa, 2233
- **Singapore Louis**, h, 8 ans, Sandwaki USA et Desert Threat IRE, 2247
- Sirius Du Lemo, h, 7 ans, Baroud D'Honneur et Double Volte, 2223/5, 2247/5
- Siteaufait, h, 4 ans, Soave GER et Peaupstar. 2240
- **Sky Path**, h, 5 ans, Coastal Path GB et Subtle Brain, 2244
- Smockon The Water, f, 4 ans, Carlotamix et Coriante. 2246
- Somebody To Love, h, 5 ans, Fuisse et Mascara GER, 2221/5
- **Speed Fire**, h, 5 ans, Spirit One et Monette Bere, **2217**/₃
- **Speedy Speed**, f, 4 ans, Vision D'Etat et Tangaspeed, **2232**/2
- **Spider Horse**, h, 8 ans, Bachir IRE et Pok Ta Car (IRE), 2248
- *Spiderman PNA, h, 4 ans, Manduro GER et Lonesome Me, 2235/5
- Square Marceau, h, 4 ans, Kapgarde et Avenue Marceau, 2249/4
- **Stellamaker**, f, 4 ans, Saddler Maker (IRE) et Stella Matine, **2232**/5
- **Stonehaven**, h, 4 ans, Barastraight (GB) et Smadouce, 2228
- **Storminator**, h, 8 ans, Stormy River et Becquarette, 2220
- **Stranraer**, f, 9 ans, Enrique (GB) et Scottish Diva GB, 2237
- Striveforgreatness, m, 4 ans, Vision D'Etat et Vandalixa, 2242/4
- *Strong Boy GER, h, 5 ans, Mamool IRE et Sunshine Story IRE, 2221
- **Stylchop**, h, 4 ans, Namid GB et Selam GER, 2240
- **Sulfite**, f, 4 ans, Simplex et Vilaya, 2243
- **Sultan Silk**, h, 7 ans, Sulamani (IRE) et Taffetas, **2226**/5
- Sun Zephir, h, 8 ans, Daliapour IRE et Zephira Crown, 2236/4
- **Super Bal**, f, 7 ans, Balko et Spinage, 2248

T

- **Tableau Bleu**, h, 9 ans, Trempolino USA et Gravure Bleue IRE, 2253
- **Tama**, f, 4 ans, Execute et Zulbis TUR. 2231
- **Tamezzo**, h, 7 ans, Tot Ou Tard IRE et Mezzo Voce, **2226**/7
- **Tango Chop**, h, 9 ans, Night Tango GER et Mahitica, 2222, 2247
- **Tengara**, f, 5 ans, Laveron GB et Prodiga, 2244
- *Texada GB, f, 4 ans, Cacique IRE et Spacecraft USA, 2231
- **The Artiste**, h, 5 ans, Mr Sidney USA et Ares Choix GB, 2230
- **The Player**, h, 4 ans, Makfi GB et Glicine GER, 2224
- **Tiger Back**, h, 4 ans, Hold That Tiger USA et Ovidie, **2228**/1
- **Tim Cassandre**, h, 4 ans, Timos GER et Lady Cassandre, 2224, 2246
- **Tom Roli**, h, 9 ans, Roli Abi et Tiana, 2226
- **Tomgarry**, h, 4 ans, Ballingarry IRE et Tamsna, **2224**/2
- Topaze D'Auteuil, h, 10 ans, (AQ), Discover D'Auteuil et Nuance Bleue, **2237**/5
- Tosca La Diva, f, 6 ans, Simplex et Nomita (IRE), 2233/2
- **Treizor Du Pilori**, h, 4 ans, Axxos GER et Perle Deux Mille, 2232
- Trigger Flash, f, 6 ans, Librettist USA et Trigger Shot IRE, 2225/1
- Trust The Captain, f, 5 ans, Great Journey JPN et Loralas, 2244/2
- Turkey Jackson, h, 7 ans, Sakhee USA et Winding Road, 2226/3
- **Ty Lucas**, h, 6 ans, Sageburg (IRE) et Cherry Love, 2253

U

- Ubu Rochelais, h, 9 ans, (AQ), Le Balafre et Jasmine Rochelaise, 2229/2
- Ulysse Des Pictons, h, 9 ans, (AQ), Passing Sale et Nina Des Pictons, **2236**/2
- Up Sand Down, h, 9 ans, (AQ), Smadoun et Karlene Cheri, 2237
- Uppercut De Sivola, h, 9 ans, Antarctique IRE et Altilala, 2223/4, 2248/2
- *Ustimos GER, h, 4 ans, Kamsin GER et Ustimona GER, 2235



- Vaillant Leto, h, 8 ans, Saint Des Saints et Beyssacto, 2237/3
- *Val De Saane IRE, h, 7 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Mahendra GER. 2220

Valse Au Taillons, f, 4 ans, Montmartre et Eyaelle, 2215

Van Gogh Du Granit, h, 8 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Etnou, 2253

Vapalo, h, 8 ans, (AQ), Epalo GER et Kundera, 2236/3

Vent D'Allier, h, 8 ans, (AQ), Assessor IRE et Pourvu Que Ca Dure, **2248**/4

Very Ball, h, 8 ans, (AQ), Robin Des Champs et Hygie, 2253

Via Vespone, f, 4 ans, Vespone IRE et Onde De Sivola, 2243

Vicomte D'Anjou, h, 6 ans, Charming Groom et Xistu, 2248/1

Victoire Desjy, f, 5 ans, Al Namix et Kassadame, 2233

Victor Harbor, h, 6 ans, Green Tune USA et Verveine USA, 2236

Vieux Morvan, h, 8 ans, (AQ), Voix Du Nord et Moskoville, 2217/5

Vikiya, f, 4 ans, Vision D'Etat et Nakiya, 2231

Viola St Goustan, f, 4 ans, Diamond Boy et Les Saintes Glaces, 2250/1

Vision Du Sud, h, 4 ans, Vision D'Etat et South Island IRE, 2228

Visionariste, h, 9 ans, Visionary et Filly Flame, 2253

Viva Cuba, m, 5 ans, On Est Bien (IRE) et Petite Flotilla, 2247

VIo D'Arsa, h, 8 ans, (AQ), Apsis GB et Intelectuelle, 2237/4



Xsix, h, 4 ans, Whipper USA et La Tambora USA, 2228



Youm'z City, h, 4 ans, Youmzain IRE et Solitaire City, 2228/1

Youmshine, h, 4 ans, Youmzain IRE et Canonnade De Marie (GB), 2235/2

Ysawa, h, 8 ans, Califet et Somag, 2229/3

Z

Zeaudiak, h, 5 ans, Laverock IRE et Miss Lamour, **2218**/4